

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

Berser
Levraut

CC
DSP Eau Potable

Service de l'eau

Rapport Annuel du délégataire 2023



KARUKER'Ô
EAUX DE GUADELOUPE

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

Sommaire

1 Synthèse de l'année	7
1. L'essentiel de l'année	9
1.2 Les chiffres clés 2023.....	11
1.3 Les indicateurs de performance.....	12
1.4 Les évolutions réglementaires	14
1.5 Les perspectives pour l'année 2024	14
2 Présentation du service	15
2.1 Le contrat	17
2.2 Notre organisation dédiée au contrat.....	18
2.2.1 L'organisation spécifique du contrat.....	18
2.2.2 La gestion de crise.....	19
2.2.3 La relation clientèle.....	19
2.3 L'inventaire du patrimoine	21
2.3.1 Représentation schématique du réseau et description sommaire des ouvrages structurants	21
2.3.2 Les ressources	24
2.3.3 Les installations de Production	24
2.3.4 Etat général des installations	24
2.3.5 Les Pompes	28
2.3.6 Les canalisations	28
2.3.7 Les accessoires de réseau par commune.....	29
2.3.8 Les accessoires du réseau par diamètre.....	30
2.3.9 Le parc compteurs	31
2.3.10 L'analyse du patrimoine	34
3 Le Bilan Hydraulique.....	37
3.1 Le bilan de la Production hydraulique	39
3.1.1 Le schéma d'alimentation en eau potable	39
3.1.2 La pluviométrie observée sur 2023	39
3.1.3 Les volumes prélevés et qualité de la ressource.....	40
3.1.4 Les volumes d'eau brute importés et exportés	45
3.1.5 Les volumes d'eau potable produits par usine et qualité de l'eau.....	45
3.1.6 Les volumes mis en distribution	46
3.1.7 Suivi Pluriannuel d' index des compteurs de production.....	50
3.1.8 Les pics de Production	51
3.2 Le bilan de la consommation hydraulique.....	53
3.2.1 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève.....	53
3.3 Principaux indicateurs de performance hydraulique	55
3.3.1 Indice linéaire des pertes et indice linéaire des volumes non comptés.....	55
3.3.2 La performance du rendement de réseau	57
3.3.3 Objectif Réglementaire National	57
3.3.4 Sectorisation.....	59
3.3.5 Taux de disponibilité des données de sectorisation	64
3.3.6 Linéaire de réseau inspecté et nombre de fuites invisibles détectées	64
3.3.7 Suivi quantitatif des fuites réparées par zone hydraulique.....	67
3.4 La qualité de l'eau – Contrôle ARS	68
3.4.1 Le contrôle de la qualité de l'eau.....	68
3.4.2 Le programme ARS _ Contrôle de l'eau Brute	69
3.4.3 Le programme ARS _ Contrôle de l'eau potable produite	69
3.4.4 Le programme ARS _ Contrôle de l'eau potable distribuée.....	70
3.4.5 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007.....	71

4 | Le bilan d'exploitation..... 72

4.1 Principales opérations de maintenance courante sur les ouvrages de production et de stockage.....	73
4.2 Cas traités dans le cadre des surconsommations liées aux fuites	73
4.3 Programme d'autosurveillance de la qualité de l'eau	74
4.4 Consommation énergétique des sites.....	74
4.5 Consommation de réactifs.....	76

5 | Le bilan des Travaux 77

5.1 Les principales interventions.....	78
5.1.1 Liste des principales interventions sur les ouvrages de production et de stockage	78
5.1.2 Liste détaillées des principales interventions sur le réseau	79
5.1.3 Intervention en astreinte	80
5.2 Travaux de renouvellement et grosses réparations.....	82
5.2.1 Renouvellement d'équipements.....	82
5.2.2 Renouvellement d'accessoires	82
5.3 Les travaux de réparations de Fuites.....	83
5.4 Nouveaux ouvrages mis en service pendant l'exercice	84
5.5 Déploiement de la télérelève.....	85
5.6 Suivi des demandes de travaux	90
5.6.1 Rappel de la législation encadrant les demandes de travaux.....	90
5.6.2 Inventaire des DT et DICT KARUKER'O durant l'exercice 2023	92

6 | Ressources humaines affectées au service .. 95

6.1 Emploi et postes de travail requis par le service.....	96
6.2 Sécurité des ouvrages, accident de travail	96

7 | Evènements significatifs et recommandations 97

7.1 Evènements significatifs intervenus et dysfonctionnements constatés sur le service et les ouvrages	98
7.2 Les recommandations sur les opérations de renouvellements et d'amélioration à apporter au service.....	98
7.3 Inventaire et préconisations des biens à renouveler par la Collectivité dans les 18 prochains mois	100

8 | Le bilan Clientèle 101

8.1 ANEMONE : notre système d'information Clientèle.....	102
8.2 Le nombre de clients	102
8.3 Le nombre de clients gros consommateurs	103
8.4 Le nombre d'abonnements.....	103
8.5 Les volumes vendus.....	103
8.6 Les volumes vendus aux gros consommateurs	108
8.7 Les prix du service de l'eau.....	109
8.8 L'activité de gestion clients.....	111
8.8.1 La facturation trimestrielle à la suite du nouveau contrat.....	111
8.8.2 Le déploiement de compteurs d'eau connectés	112
8.8.3 Facture d'eau et les aides accordées.....	113
8.9 L'encaissement et le recouvrement.....	114
8.10 Le suivi des motifs de réclamations	115

9 | Comptes de la délégation 117

9.1	Le CARE.....	118
9.1.1	Le CARE 2023.....	118
9.1.2	Le détail des recettes.....	120
9.1.3	Zoom sur les impayés.....	120
9.1.4	La présentation des méthodes d'élaboration.....	122
9.2	Les reversements.....	128
9.2.1	Les reversements de surtaxe.....	128
9.2.2	Les reversements à l'office de l'eau.....	128
9.3	Les investissements contractuels.....	129
9.3.1	Le renouvellement.....	129

10 | Votre délégataire 130

10.1	Notre organisation.....	131
10.1.1	La Région Outre-Mer de Suez Eau France.....	131
10.1.2	Nos implantations.....	131
10.1.3	Nos moyens humains.....	133
10.1.4	Nos moyens logistiques.....	133
10.1.5	SUEZ : notre proposition de valeur pour nos clients.....	133
10.1.6	Le Département Guadeloupe.....	135
10.2	Notre démarche développement durable.....	137

11 | Glossaire 143

12 | Annexes 153

12.1	Annexe 1 : Synthèse réglementaire.....	154
12.2	Annexe 2 : Inventaire du patrimoine AEP 2023.....	155
12.3	Liste des déclarations de travaux.....	159
12.4	Fiche des indicateurs SISPEA.....	179
12.4.1	D101.1 - Nombre Habitants.....	179
12.4.2	D102.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3.....	179
12.4.3	Indicateur D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (D151.0).....	179
12.4.4	Indicateur P101.1 Conformité microbiologique de l'eau au robinet (P101.1).....	180
12.4.5	Indicateur P102.1 Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (P102.1).....	181
12.4.6	Indicateur P103.2B Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eaux potables (P103.2B).....	181
12.4.7	Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution (%).....	181
12.4.8	Indicateur P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (m3/Km/j).....	182
12.4.9	Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j).....	183
12.4.10	Indicateur P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (%).....	185
12.4.11	Indicateur P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.....	185
12.4.12	Indicateur P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.....	186
12.5	Rapport Technique de l'entreprise Sondalp Hydroforage – repêchage de la pompe bloquée au forage de Calebassier.....	187
12.6	Rapport des commissaires aux comptes.....	196
12.7	Inventaire détaillé des interventions en astreinte en 2023.....	198

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

1 | Synthèse de l'année



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

1.1 L'essentiel de l'année

➤ **Renouvellement du contrat de concession des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2023**

Le nouveau contrat de concession des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, pour une période de 10,5 ans. La notification du 7 septembre 2022 a informé KARUKER'Ô qu'il a été choisi comme concessionnaire de ce nouveau contrat.

Les grandes orientations de ce nouveau contrat sont les suivantes :

- Veiller au prix de l'eau soutenable pour les abonnés des services et à la réduction des impayés,
- Apporter un service de qualité aux usagers notamment un accompagnement aux plus démunis,
- Améliorer les performances du réseau eau potable : réduction des fuites, télérelève,
- Mettre en œuvre une communication sur la qualité de l'eau et l'incitation à la consommation humaine.

➤ **Evènements notables :**

- Déploiement de la télérelève des compteurs d'eau (commande du matériel, formation des équipes, programmation de l'application et association avec le logiciel clientèle, ...),
- Recrutement d'un chargé de projet pour la mise en place et le suivi des nouvelles missions du contrat ainsi que d'un agent de terrain (tous deux associés, notamment sur le déploiement de la télérelève, les contrôles de conformité de branchements assainissement etc),
- Recrutement d'une Responsable clientèle,
- Aménagement de l'espace de rangement sur le site de Rabi,
- Travail sur la campagne de communication à venir sur la qualité de l'eau du robinet. Propositions de logos et noms de marque,
- Début des travaux de réhabilitation de 3 réservoirs fin août 2023 (groupement PAV SIMON – KARUKERO / Réservoirs de La Treille, Morne Lolo et Morne des Pères),
- Début des travaux de bypass sur 2 autres réservoirs (Balisiers et Les Sources). Opérations permettant la continuité de l'alimentation en eau des usagers et de réaliser des visites techniques à l'intérieur des ouvrages. Le dernier réservoir à inspecter sera celui de Morne Constant, en septembre 2024,
- Déploiement des tableaux de bord en ligne permettant à la CCMG de consulter les données mensuelles d'exploitation en eau et en assainissement,
- Etude sur la maîtrise de la pression réalisée en mai 2023. Proposition d'aménagement de 10 nouveaux réducteurs de pression, dont 3 prioritaires à l'entrée du bourg de chaque commune,
- Campagne intensive de recherche de fuite par la société VON ROLL en 2 sessions (15 jours en juin et 15 jours fin septembre) : 91 kilomètres parcourus, 90 fuites trouvées,

- Réalisation d'une tentative de repêchage de la pompe de Calebassier en octobre 2023, par la société SONDALP. Cette tentative de repêchage était l'engagement de fin de contrat du Concessionnaire sur la DSP qui s'est achevée en 2022,
- Intégration au patrimoine de la zone de Chalet à Saint Louis comprenant les réseaux et branchements d'eau potable, les réseaux et branchements d'assainissement, ainsi que 2 postes de relèvement. L'établissement de l'avenant associé est en cours,
- Mise aux normes des 7 forages portée par la CCMG (mise en conformité des têtes de forage, construction de murets et d'abris de protection),
- Démarrage du chantier d'extension du réseau d'eau potable section Saint Michel,
- Révision de l'arrêté préfectoral définissant les conditions du prélèvement dans la ressource. Adaptation des débits maxi et temps de pompage journaliers aux capacités réelles des installations,
- Arrêté de restriction de l'usage de l'eau potable à Marie Galante en août et septembre 2023 pour cause de niveaux critiques de la nappe phréatique.

➤ **La dégradation des réseaux par les entreprises de travaux**

Comme chaque année, les travaux d'aménagement et d'entretien sur le territoire ont fait l'objet de détériorations du réseau d'eau potable, par des entreprises locales comme par des entreprises extérieures. Certaines casses sont signalées rapidement, mais d'autres restent à couler très longtemps. Nous avons même constaté un branchement au réseau d'assainissement sans autorisation (gymnase de Grand Bourg).

Nous déplorons que certaines entreprises ne respectent pas les règles, dégradent le patrimoine sous notre responsabilité, et nous obligent à intervenir en urgence pour réparer leurs réseaux ainsi endommagés.

1.2 Les chiffres clés 2023

	<p>6 512 clients desservis</p>
<p>526 946 m3 d'eau potable facturés</p>	
	<p>65 % de rendement sur le réseau de distribution</p>
<p>ILP (Indice linéaire de perte) = 4,2 m3/km/j</p>	
<p>ILVNC (Indice linéaire des volumes non comptés) = 5.0 m3/km/j</p>	
	<p>240,14 km de réseau de distribution d'eau</p>
<p>3,76 € /m3 TTC pour une facture de 120 m3 en 2023</p>	
	<p>100 % de conformité sur les analyses bactériologiques de l'eau distribuée</p> <p>100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques de l'eau distribuée</p>

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la Production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat s'attachent à fournir une vision uniquement sur l'angle Technique.

Le présent document s'attache à faire une restitution annuelle uniquement sous l'angle Technique comme demandé par la Communauté des Communes de Marie Galante.

Il ne constitue pas officiellement un RAD définitif en tant que tel.
Néanmoins, de nombreuses informations qui y figure seront reprises dans le RAD définitif.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport technique, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie « Présentation du service \ Le contrat »
 - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie « L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources »
 - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie « La qualité du service \ le bilan hydraulique »
 - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie « La qualité du service \ Le bilan clientèle »
 - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie « L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations »
- Les indicateurs de performance :
 - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie « La qualité du service \ La qualité de l'eau »
 - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie « La qualité du service \ Le bilan hydraulique »

A réception des Rapports Annuels du délégataire, la collectivité devra se conformer à la réglementation de la loi NOTRe ;

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>.

Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable						
Code	Indicateurs descriptifs des services	Producteur de la donnée	2021	2022	2023	N/N-1
D101.1	Estimation du nombre d'habitants desservis (*recensement de 2019)	Collectivité	10 993	10 565 *	10 565 *	0%
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Délégataire	3,829	3,846	3,760	- 2,24 %
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Délégataire	15 jours	2 jours	2 jours	0 %
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées microbiologie	ARS	100%	100%	100%	0%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées _ physico-chimiques	ARS	98%	100%	100%	0%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	70	70	70	0%
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	Délégataire	64,4	62	65,06	4,90%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/Km/j)	Délégataire	4,8	5,3	5	-6%
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km)	Délégataire	4	4,5	4,2	-7%
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	Non transmis	Non transmis	Non transmis	-
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité	60%	60%	60%	0 % -
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité	0	0	Nc	-
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (‰)	Délégataire	3,1	3,9	3,37	-13,6%
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	92,5%**	98,2%***	94,59%	-3,6 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	Non disponible	Non disponible	Non disponible	-
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	9,3	6,1	6,86	+ 12.5 %
P155.1	Taux de réclamations (‰)	Délégataire	2,8	3,9	48,21	NC

(D102.0) Prise en compte uniquement de :

- La première tranche tarifaire de 0 à 80 m3 pour la part délégataire
- La première tranche tarifaire de 0 à 100 m3 pour la part collectivité.

(P155.1) Taux de réclamations (‰) – Variation Non comparable (voir section 8.10 Suivi des motifs de réclamations).

1.4 Les évolutions réglementaires

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus récemment et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable...) est jointe en annexe.

1.5 Les perspectives pour l'année 2024

Pour l'année 2024, les perspectives du contrat peuvent être déclinées comme suit :

Perspectives par catégorie
Perspectives forages et réservoirs
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les travaux de réhabilitation des réservoirs. • Suivre la mise en œuvre du bypass du réservoir de Morne Constant. • Commencer le renouvellement des SOFREL S500 par des modèles S4W
Perspectives Réseaux
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer les efforts sur la recherche de fuites et faire progresser le rendement du réseau. • Réaliser des mises à jour correctives des plans SIG et faire progresser l'indice de connaissance patrimoniale. • Accompagner la CCMG dans le déploiement de nouveaux réducteurs de pression prioritaires. • Transmettre aux différents bureaux d'études les données nécessaires à la réalisation du schéma directeur.
Perspectives Qualité
<ul style="list-style-type: none"> • Equiper tous les réservoirs de mesures de chlore en ligne, reliées aux télésurveillances. • Lancer l'autocontrôle analytique.
Perspectives Clientèle
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre efficacement le déploiement de la Télérelève. • Poursuivre le travail initié avec la CCMG, le Conseil Départemental et les CCAS Marie-Galante sur le sujet des impayés et aides accordées, pour un bon accompagnement des abonnés en situation de précarité. • Faciliter aux abonnés les démarches de règlement de leurs factures, en espèce, carte bancaire et chèque. • Optimiser le nombre d'abonnés mensualisés • Poursuivre l'amélioration des process de relance pour une bonne gestion des impayés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

2 | Présentation du service



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat qui a été signé :

Le contrat			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance/ Durée	Objet
Contrat	01/01/2023	10,5 ans	Délégation par affermage du service public d'eau potable

Identification	
Collectivité ou du Syndicat	Communauté de Communes de Marie-Galante
Représentant	Mme Maryse ETZOL, Présidente
Nature du service	Eau Potable
Service délégué	KARUKER'Ô – EAUX DE GUADELOUPE

Vos interlocuteurs		
Site	Nom	Fonction
Siège LE MOULE	F. GRAFFIN	Directeur Général Délégué
Agence de GRAND BOURG	S. RODRIGUEZ	Responsable d'Agence Marie Galante

2.2 Notre organisation dédiée au contrat

2.2.1 L'organisation spécifique du contrat

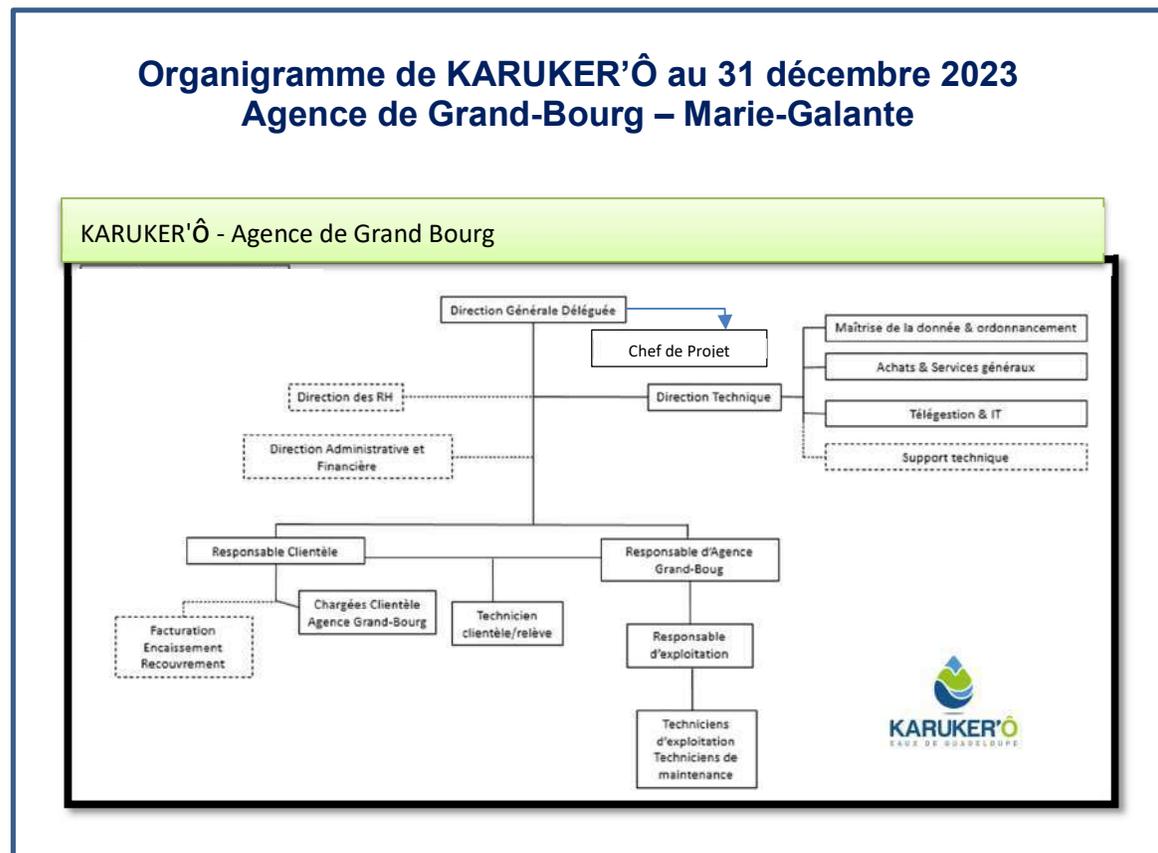
L'Agence de Marie Galante (Grand-Bourg)

L'organisation de KARUKER'Ô a pour objectif de mieux répondre aux attentes des collectivités, en matière de distribution d'eau potable.

Le Directeur Général Délégué, François GRAFFIN, dispose des moyens et pouvoirs pour prendre toute décision relative aux obligations contractuelles et à la satisfaction des clients. Il a sous sa responsabilité le Responsable d'agence de Marie-Galante qui est l'interlocuteur privilégié au quotidien de votre Collectivité.

L'Agence Marie Galante assure, 24 h/24 et 7 jours sur 7, la continuité du service.

Organigramme de KARUKER'Ô au 31 décembre 2023 Agence de Grand-Bourg – Marie-Galante



2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'événements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

2.2.3 La relation clientèle

• **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

Au service des clients, du lundi au vendredi, sans interruption de 7h30 à 12h30, le Service de Relation Clientèle basé à Grand Bourg permet aux clients d'avoir une réponse à toutes leurs questions administratives ou techniques.

Le Service de Relation Clientèle est joignable au numéro suivant :

Pour toute demande ou réclamation aux heures d'ouverture et pour toute urgence technique
7j/7 et 24h/24 : 05 90 21 00 12

• **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

Au service des clients, du lundi au vendredi, sans interruption de 7h30 à 12h30.

Lotissement Grande Savane, rue Henri Rinaldo – 97112 GRAND BOURG
du lundi au vendredi de 07h30 h à 12h30

• **L'AGENCE EN LIGNE**

Les clients bénéficient également d'un service d'Agence en ligne KARUKER'Ô. Cet espace web dédié aux clients permet de fournir un accès facile à toutes les informations et aux fonctions de gestion de leur abonnement. Ce site Internet offre les fonctionnalités suivantes :

- Suivre de l'évolution des consommations
- Suivre, consulter et payer ses factures
- Adhérer au prélèvement automatique
- Faire ses auto-relèves
- Poser toutes questions diverses

Les clients peuvent se connecter à l'agence en ligne via le lien suivant : <https://service-client-karukero.ndes.fr/>



Interface de l'Agence en ligne KARUKER'Ô. Source : <https://service-client-karukero.ndes.fr/wp/home.action>

• **LE SERVICE D'ASTREINTE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations et fuites diverses.
- Dépannages d'installations.

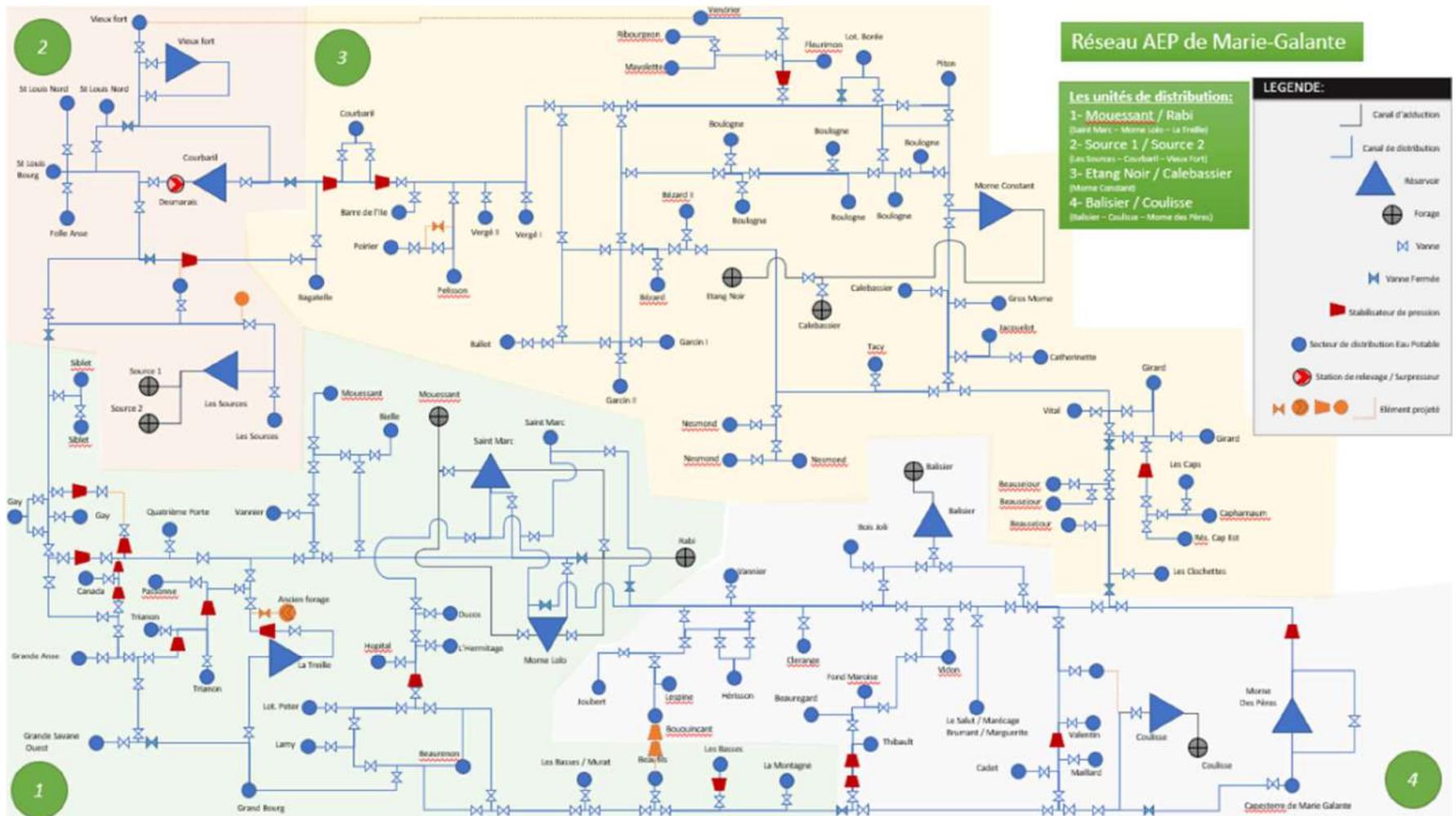
Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

2.3.1 Représentation schématique du réseau et description sommaire des ouvrages structurants



Représentation simplifiée du réseau

Représentation simplifiée du réseau d'Eau Potable de la CCMG		
Les forages alimentent ----->	Les réservoirs / Usines desservent les communes ----->	Communes desservies
Forage Rabi et Mouessant	Réservoir la Treille	Grand Bourg
	Réservoir Saint Marc	
	Réservoir Morne Lolo	
Forage de Balisier	Réservoir de Balisier	Capesterre de Marie Galante
Etang Noir et Calebassier	Réservoir de Morne Constant	
	Réservoir de Morne des Pères	
Forage Les sources 1 & 2	Les Sources	Saint Louis
	Réservoir de courbaril + surpresseur de Desmarais	

2.3.2 Les ressources

Les ressources d'eau brute disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Biens de retour – Les ressources	
Type de ressource	Nom de l'installation
Forage	Forage de Rabi
Forage	Forage de Mouessant
Forage	Forage des Balisiers
Forage	Forage de Etang noir
Forage	Forage de Calebassier (HS)
Forage	Forage Les Sources 1
Forage	Forage Les Sources 2

2.3.3 Les installations de Production

Les installations de Production disponibles au cours de l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Les usines de Production	
Nom de l'usine	Alimentation
Morne Lolo / Saint Marc	Forages de Rabi et Mouessant
Balisiers	Forage de Balisiers
Morne Constant	Forages d'Etang Noir et Calebassier
Les Sources	Forages Les Sources 1 et 2

Les réservoirs annexes	
Nom de l'usine	Alimentation
Réservoir de la Treille	Réseau de distribution du réservoir de Morne Lolo
Réservoir de Morne des Pères	Réseau de distribution du réservoir de Balisiers
Réservoir de Courbaril	Réseau de distribution du réservoir Les Sources, via le Surpresseur de Desmarais

2.3.4 Etat général des installations

La partie suivante décrit l'état général des installations à fin 2023.

- **LES TETES DE FORAGE**

Sites concernés – Tous les forages – Conformité des têtes de forage

Les travaux de mise aux normes des têtes de forage ont été réalisés en 2023 par la CCMG. Sur chacun des 7 forages, un muret a été construit autour de la tête de forage, ainsi qu'une couverture de protection. Une clôture en panneaux rigides a été posée pour la sécurité du site. La réception des travaux a permis la levée de la mise en demeure par la DEAL.



- **LES FORAGES**

Site concerné – Forage de Mouessant

Bon état général, Cependant la canalisation de refoulement vers Morne Lolo et St Marc est très fragile et casse tous les ans.

Aussi, le câble « neuf » posé en 2015 n'est pas utilisable car le câble de terre est coupé à plusieurs endroits (malfaçons).

Remplacement par EDF des poteaux de la ligne électrique principale dans le chemin d'accès.

Le groupe électrogène est opérationnel par intervention manuelle.

Renouvellement du compteur général.

Site concerné – Forage de Rabi

Bon état général, pompe de 2015. Seule l'armoire électrique est ancienne et ne possède pas de variateur de fréquence. Sa restauration en 2014 a montré que de l'argile remonte régulièrement dans la colonne du forage et peut mettre en péril la pompe.

L'espace de stockage a été aménagé avec de nouveaux rangements, et une couverture en tôle sur les containers.

Renouvellement du compteur général.

Site concerné – Forage de Balisiers

Etat général correct. Armoire de commande récente, pompe de 2014.

Fragilité de la canalisation de refoulement, dont le renouvellement a été préconisé (vétusté + passage actuel en domaines privés). La nappe phréatique est très sensible à cet endroit. Le débit d'exploitation doit être diminué en période sèche.

Renouvellement du compteur général.

Un groupe électrogène à poste fixe est à envisager.

Site concerné – Forage de Calebassier

Fin novembre 2020, la pompe de forage est tombée en panne et sera remplacée en 2021. L'arrachement du câble électrique a été confirmé, il est tombé dans la colonne de forage, ainsi que les fourreaux de sondes. Lors du levage de la pompe début 2021, elle s'est coincée à mi-parcours.

L'entreprise SONDALP est intervenue en octobre 2023, mais n'a pas réussi à sortir la pompe. Une nouvelle opération est toujours possible avec un matériel différent, mais doit être étudiée au préalable.

Site concerné – Forage de Etang Noir

Bon état général. Cependant, l'installation subit régulièrement des pannes électriques (contacteurs, disjoncteurs ou variateur de fréquence), certainement dues à son positionnement sur le réseau EDF, qui subit régulièrement des coupures. Un groupe électrogène à poste fixe est à envisager.

Site concerné – Forage Les Sources 1

Bon état général, clôture refaite par la CCMG.
Pompe de 2014, débit limité par la contrepression du Forage Sources 2. Nappe très basse à cet endroit.
La variation de fréquence est régulièrement modifiée pour ajuster le débit de puisage au strict nécessaire.

Site concerné – Forage Les Sources 2

Bon état général, pompe de 2014, coffret de commande avec variateur de fréquence. Accessoires annexes vieillissants mais fonctionnels.
Renouvellement du compteur général.
Un groupe électrogène à poste fixe est à envisager.

• LES RESERVOIRS**Site concerné – Réservoir de Morne Lolo**

Ouvrage en restauration complète au second semestre, fin en 2024 :
Réhabilitation du génie civil, étanchéité intérieure, extérieure, renouvellement des canalisations, de la robinetterie et sécurisation des accès.
Devenir du surpresseur à étudier (création d'un réseau dédié, et redimensionnement).

Site concerné – Réservoir de Saint Marc

Construction récente, bon état général, excepté la clôture détériorée qui est à remplacer.

Réservoir de La Treille

Ouvrage complètement restauré au second semestre : Réhabilitation du génie civil, étanchéité intérieure, extérieure, renouvellement des canalisations, de la robinetterie et sécurisation des accès.
Remise en service début 2024.

Site concerné – Réservoir de Balisiers

Etat général vétuste avec béton désagrégé dans la cuve. Vidange de l'ouvrage en octobre pour inspection technique avant réhabilitation, avec mise en marche du bypass. Constat d'un risque majeur d'écroulement de l'hourdi et de la voute. Mise en place en urgence d'un soutien de la toiture par échafaudage et panneaux étayés. Toiture à reconstruire lors du marché de réhabilitation.

Site concerné – Réservoir de Morne Constant

Etat général vétuste avec béton désagrégé dans la cuve.
Mise en place du Bypass, vidange et inspections techniques reportées en septembre 2024, pour limiter les risques en période de production de la distillerie Bellevue.



Site concerné – Réservoir de Morne des Pères

Ouvrage en restauration complète au second semestre, fin en 2024 : Réhabilitation du génie civil, étanchéité intérieure, extérieure, renouvellement des canalisations, de la robinetterie et sécurisation des accès.

Site concerné – Réservoir des Sources

Etat général vétuste avec béton désagrégé dans la cuve. Mise en place du bypass, vidange et visites techniques réalisées en fin d'année, en préparation du marché de réhabilitation complète. Pas de mauvaise surprise sur cet ouvrage.

Site concerné – Réservoir de Courbaril

Refait à neuf en 2016. Très bon état général. Réflexion à finaliser pour modifier son remplissage gravitairement par le réseau de distribution du réservoir de Morne Constant.

- **LES SURPRESSEURS**

Site concerné – Desmarais

Etat général correct. Panne de la pompe 1 en fin d'année. Renouvellement des 2 pompes en 2024. Fonctionnement sur variateur de fréquence très souple et efficace.

2.3.5 Les Pompes

Les pompes		
Emplacement	Débit d'exploitation	Temps de fonctionnement 2023 en heures
Forage SOURCES 1 – St Louis	Pompe immergée 7 m3/h	5 548
Forage SOURCES 2 – St Louis	Pompe immergée 22 m3/h	7 257
Forage RABI – Grand-Bourg	Pompe immergée 9 m3/h	6 952
Forage MOUESSANT – Grand-Bourg	Pompe immergée 43 m3/h	7 674
Forage BALISIERS – Capesterre	Pompe immergée 24 m3/h	7 574
Forage CALBASSIER – Capesterre	HS	0
Forage ETANG NOIR – Capesterre	Pompe immergée 40 m3/h	8 075
Station de reprise DESMARAIS	2 Pompes immergées 50 m3/h	2 162

2.3.6 Les canalisations

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisations par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements (Extraction du Système d'information géographique). :

- **DIAMETRE / MATERIAUX DES CANALISATIONS**

Linéaire de canalisation 2023 (ml)						
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Autres (Acier ...)	Total
<50 mm	139	61		627		826
50-99 mm	7 362	4 047	412	13 222	349	25 391
100-199 mm	155,429			40 339	205	195 973
200-299 mm	15 235			1 462		16 697
Inconnu	347				915	1 262
Total	178 511	4 108	412	55 649	1 469	240 149

Pour mémoire, description du linéaire de canalisations en 2022.

Linéaire de canalisation 2022 (ml) – Année précédente						
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Autres (Acier ...)	Total
<50 mm	139			627		766
50-99 mm	7 362	3 653	412	13 222	349	24 997
100-199 mm	155 180			40 109	205	195 494
200-299 mm	15 235			1 462		16 697
Inconnu	732				915	1 647
Total	178 648	3 653	412	55 419	1 469	239 600



• **REPARTITION DU LINEAIRE PAR COMMUNE**

La répartition par commune des canalisations		
Commune	ml (2022)	ml (2023)
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	80 472	80 720
GRAND-BOURG	100 166	99 781
SAINT-LOUIS	58 962	59 648
TOTAL	239 600	240 149

Le linéaire de réseau a été augmenté de 549 mètres correspondant aux extensions de réseau sur 2 zones à savoir :

- Boulevard Maritime de Grand Bourg
- Zone de GALETS située à Capesterre de Marie Galante.

Nota : La contractualisation CCMG/KARUKER'O (avenant) de l'extension du linéaire n'est peut-être pas effective au moment de la rédaction de ce document, mais nous y tenons compte pour une évaluation au plus juste de indicateurs hydrauliques.

2.3.7 Les accessoires de réseau par commune

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre 2023 dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau _ Capesterre de Marie Galante		
Désignation	2022	2023
Détendeurs / Stabilisateurs	8	8
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	78	79
Vannes	156	152
Vidanges, purges, ventouses	111	113
Compteurs de sectorisation (débitmètres)	3	3

Inventaire des principaux accessoires du réseau _ Grand Bourg		
Désignation	2022	2023
Détendeurs / Stabilisateurs	19	18
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	117	117
Vannes	310	330
Vidanges, purges, ventouses	111	112
Compteurs de sectorisation (débitmètres)	1	1

Inventaire des principaux accessoires du réseau _ Saint Louis		
Désignation	2022	2023
Détendeurs / Stabilisateurs	4	6
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	71	70
Vannes	141	146
Vidanges, purges, ventouses	72	74
Compteurs de sectorisation (débitmètres)	2	2

2.3.8 Les accessoires du réseau par diamètre

Inventaire des principaux accessoires du réseau par diamètre					
Désignation	<50	50-99	100-199	200-299	Inconnu
Détendeurs / Stabilisateurs		19	13		
Hydrants (bouches et poteaux incendies)			266		
Vannes	2	115	271	7	233
Vidanges, purges, ventouses	3	7	4		285
Compteurs de sectorisation (débitmètres)		4	2		

2.3.9 Le parc compteurs

Objectif du contrat – article 42.3 - Changement du compteur

- lorsque le compteur est âgé de plus de 12 ans pour les compteurs de diamètre inférieur à 40mm ;
- lorsque le compteur est âgé de plus de 10 ans pour les compteurs de diamètre supérieur ou égal à 40mm.

La vision globale du parc tous diamètres au 31/12/2023

Distribution du Parc Compteurs au 31/12/2023											
Age en année au 31/12/2023	Diamètre	15	20	30	40	50	60	65	80	100	Nombre de Compteurs
	Année de Fabrication										
15	2008	133		5							138
14	2009	160		2							162
13	2010	118		3	1						122
12	2011	109		2	2		1				114
11	2012	88		1	2	1					92
10	2013	414	1	1	2				1		419
9	2014	223		1	2		1				227
8	2015	262			4			3	2		271
7	2016	758		2	4					1	765
6	2017	599		2						1	602
5	2018	595	2	4							601
4	2019	344					4	1			349
3	2020	1 286		2	3						1 291
2	2021	631		14	1			1			647
1	2022	361	1	1	3						366
0	2023	576		1							577
	Total	6 657	4	41	24	1	6	5	3	2	6 743



Vision détaillée du parc pour les diamètres strictement inférieurs à 40 mm

Indicateurs du Parc compteurs pour les diamètres < 40 mm
En date du 31/12/2023

	Age au 31/12/2023	Année	Diamètre < 40 mm			Sous totaux Diamètre < 40 mm	
			15	20	30	Nbre compteurs	Nbre Compteurs * Age
12 ans et plus	15	2008	133		5	138	2 070
	14	2009	160		2	162	2 268
	13	2010	118		3	121	1 573
	12	2011	109		2	111	1 332
Moins de 12 ans	11	2012	88		1	89	979
	10	2013	414	1	1	416	4 160
	9	2014	223		1	224	2 016
	8	2015	262			262	2 096
	7	2016	758		2	760	5 320
	6	2017	599		2	601	3 606
	5	2018	595	2	4	601	3 005
	4	2019	344			344	1 376
	3	2020	1 286		2	1 288	3 864
	2	2021	631		14	645	1 290
	1	2022	361	1	1	363	363
	0	2023	576		1	577	-
Total			6 657	4	41	6 702	35 318

Nombre total de compteurs (DN < 40) 6 702

**Nombre de compteurs
(DN < 40)
Âgés de plus de 12 ans**

532

**% de compteurs
(DN < 40)
Âgés de plus de 12 ans**

7,94%

**Age moyen
(DN < 40)**

5,3 ans



Vision détaillée du parc pour les diamètres supérieurs ou égaux à 40 mm

**Indicateurs du Parc compteurs pour les diamètres >= 40 mm (supérieur ou égal)
 En date du 31/12/2023**

	Age au 31/12/2023	Diamètre >= à 40 mm							Sous totaux Sup 40	
		Année	40	50	60	65	80	100	Nbre compteurs	Nbre compteurs * Age
10 ans et plus	15	2008							-	-
	14	2009							-	-
	13	2010	1						1	13
	12	2011	2		1				3	36
	11	2012	2	1					3	33
	10	2013	2				1		3	30
Moins de 10 ans	9	2014	2		1				3	27
	8	2015	4			3	2		9	72
	7	2016	4					1	5	35
	6	2017						1	1	6
	5	2018							-	-
	4	2019			4	1			5	20
	3	2020	3						3	9
	2	2021	1			1			2	4
	1	2022	3						3	3
0	2023							-	-	
Total			24	1	6	5	3	2	41	288

Nombre total de compteurs (DN >= 40) 41

Nombre de compteurs (DN >= 40) Âgés de plus de 10 ans
10

% de compteurs (DN >= 40) Âgés de plus de 10 ans
24,39 %

Age moyen (DN >= 40)
7 ans

2.3.10 L'analyse du patrimoine

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eaux usées à travers l'Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau.

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Marie Galante						
PARTIE	N° IDENTIFIANT	DESCRIPTIF	2021	2022	2023	Sur total
A - Plan des réseaux	VP 236	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) (Oui : 10 points ; Non : 0 point)	10	10	10	/ 10
	VP 237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (Oui : 5 points ; Non : 0 point)	5	5	5	/ 5
Sous total partie A - Plan des réseaux			15	15	15	/ 15
B - Inventaire des réseaux	VP 238 à 240	- Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total du réseau. - Procédure de mise à jour du plan des réseaux. (0 à 15 points) 10 points si les deux conditions sont réunies. Des points supplémentaires peuvent être attribués : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 point suppl Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 points suppl Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 points suppl Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 points suppl Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 points suppl	15	15	15	/ 15
	VP 241	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux (0 à 15 points) Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point. Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points. Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points. Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points. Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points. Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points. Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points.	10	10	10	/15

P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Marie Galante						
PARTIE	N° IDENTIFIANT	DESCRIPTIF	2021	2022	2023	Sur total
		Sous total partie B - Inventaire des réseaux	25	25	25	/30
		TOTAL PARTIE A + PARTIE B	40	40	40	/45
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (à compléter si et seulement si la somme des points de la partie A + partie B => 40 points)	VP 242	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux, incendie...) (10 points)	10	10	10	/10
	VP 243	Inventaire mis à jour annuellement des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages de stockage et de distribution (10 points)	10	10	10	/10
	VP 244	Le plan de réseaux mentionne la localisation des branchements (10 points)	0	0	0	/10
	VP 245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10	10	10	/10
	VP 246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués (10 points)	0	0	0	/10
	VP 247	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (10 points)	0	0	0	/10
	VP 248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0	0	0	/10
	VP 249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (5 points)	0	0	0	/5
			Sous total partie C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	30	30	30
TOTAL INDICATEUR P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			70	70	70	/120

- En matière de connaissance des réseaux d'eau potable, le prochain enjeu consistera également à géo-référencer l'intégralité des réseaux selon la norme NF S70-003, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur stipulant que ce géoréférencement devra être réalisé avant fin 2025 pour l'ensemble des réseaux urbains.

Notion d'unité urbaine

Selon définition INSEE, seul Grand-Bourg est concerné pour le 01/01/2026

Les 2 autres communes sont concernées pour le 01/01/2032

- Cette nouvelle norme NF S70-003 aura pour vocation de synthétiser tous les aspects légaux et techniques qui concernent les travaux à proximité des réseaux et ce, quelque soient les parties prenantes : exploitants de réseaux, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, collectivités et particuliers.

- **L'indice de connaissance patrimoniale est toujours à la note de 70/120.**

Les recherches et estimations des dates de pose et matériaux sur les tronçons de canalisations encore non renseignés n'a pas pu se poursuivre en 2023 comme le prévoyait le rétroplanning proposé au contrat. Ces opérations sont reportées en 2024, avec la venue d'un stagiaire ingénieur géomaticien de fin mai à fin août. Tous les travaux de mise à jour du SIG lui seront confiés, ce qui permettra aussi de préparer la migration vers la nouvelle application MySIG, en instance de déploiement.

3 | Le Bilan Hydraulique



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

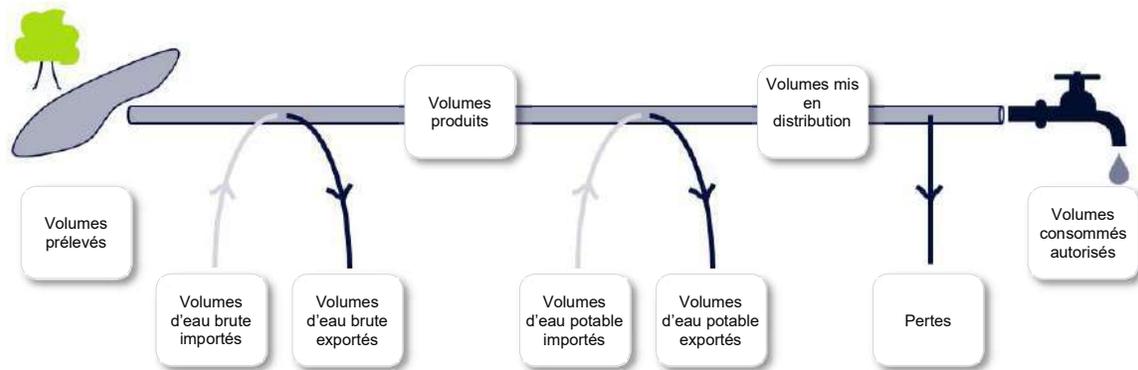


ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

3.1 Le bilan de la Production hydraulique

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

3.1.1 Le schéma d'alimentation en eau potable

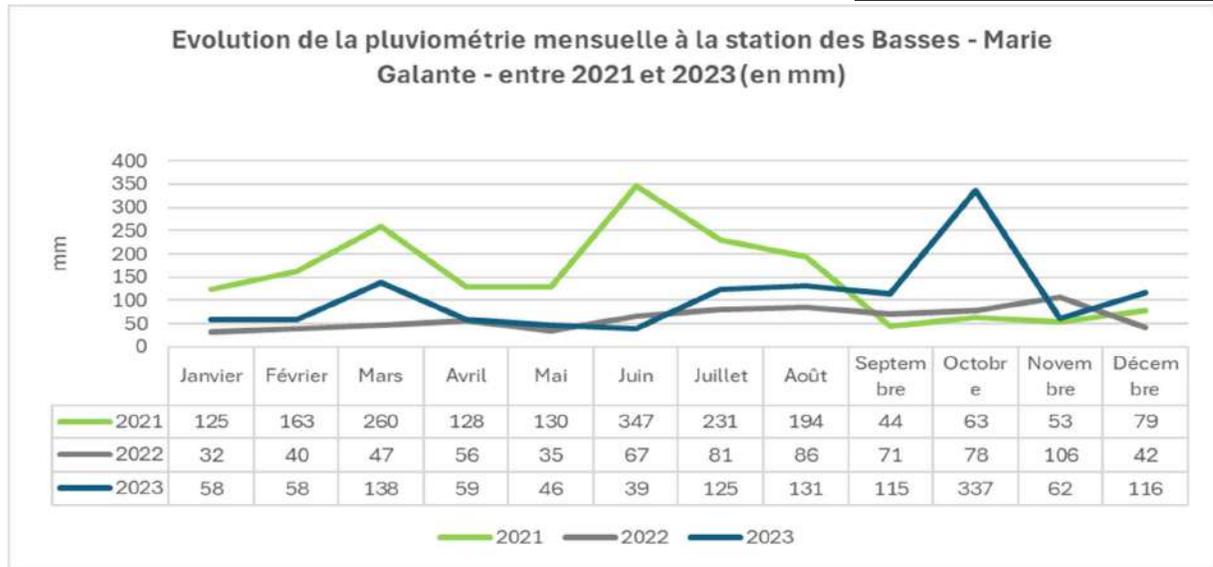


3.1.2 La pluviométrie observée sur 2023

Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur la ressource sur une échelle de temps plus ou moins longue (en général sur la décennie).

Pluviométrie mensuelle (en mm) Station météo France des Basses à Grand Bourg de Marie-Galante			
Mois	2021	2022	2023
Janvier	125	32	58
Février	163	40	58
Mars	260	47	138
Avril	128	56	59
Mai	130	35	46
Juin	347	67	39
Juillet	231	81	125
Août	194	86	131
Septembre	44	71	115
Octobre	63	78	337
Novembre	53	106	62
Décembre	79	42	116
Total	1817	741	1 284

(Sources Météo France)



Depuis 2019, les sécheresses sont importantes en période de Carême.
 En 2022, le manque de pluie s'est fait ressentir durant toute l'année, avec un déficit marqué au second semestre.

En 2023, la situation déficitaire de second semestre fut moins marquée car contrebalancée par les mois de septembre et d'Octobre assez pluvieux.

De manière globale, la pluviométrie de 2023 fut plus importante que celle de 2022 car on observe une variation de + 73 % par rapport à 2022.

Néanmoins, la pluviométrie reste insuffisante pour recharger la nappe phréatique de manière pérenne.

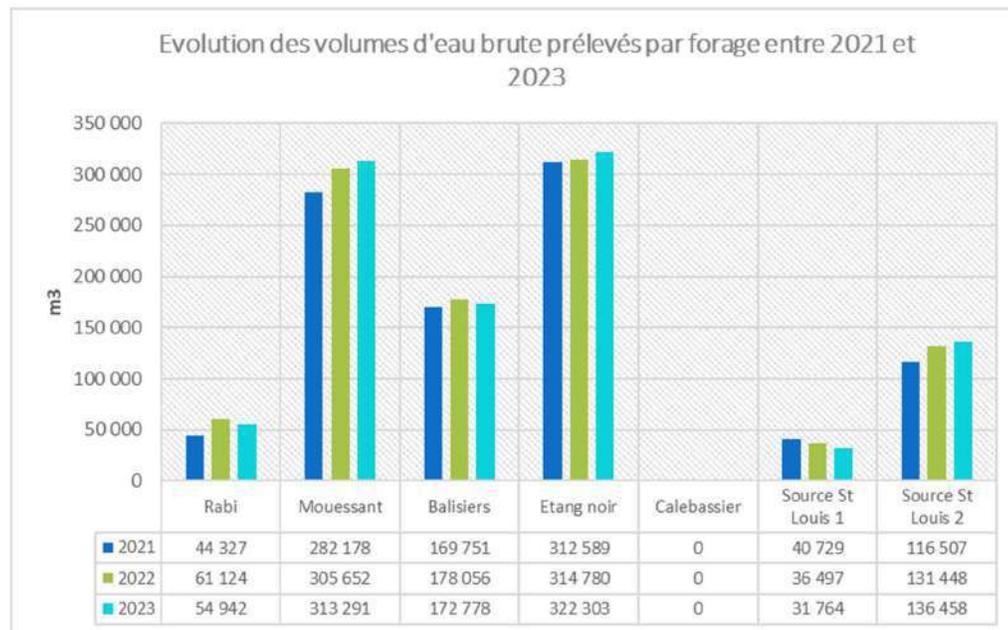
3.1.3 Les volumes prélevés et qualité de la ressource

• LES VOLUMES PRELEVES DE LA RESSOURCE

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau brute prélevés entre 2021 et 2023.

Les volumes d'eau brute prélevés (m3/an)				
Forage	2021	2022	2023	(N/N-1)
Rabi	44 327	61 124	54 942	-10.1%
Mouessant	282 178	305 652	313 291	2.5%
Balisiers	169 751	178 056	172 778	-3.0%
Etang noir	312 589	314 780	322 303	2.4%
Calebassier (*)	0	0	0	-
Source St Louis 1	40 729	36 497	31 764	-13.0%
Source St Louis 2	116 507	131 448	136 458	3.8%
TOTAL (A)	966 081	1 027 557	1 031 536	0.4%

(*) Exploitation de Forage à l'arrêt.



Le volume d'eau brute prélevé en 2023 s'élève à 1 031 536 m³, soit une hausse de 0.4 % par rapport à l'exercice précédent.

> La pression exercée sur la ressource est stable.

- FORAGE DE MOUESSANT** : Volume total pompé : 313 291 m³, soit 7 639 m³ de plus qu'en 2022 (+2.5%). Ce forage assure seul le remplissage du réservoir de ST MARC, dont le réseau de distribution est toujours assez fuyard, notamment avec le bourg de Grand Bourg où les réparations ne tiennent pas la performance très longtemps. Une étude pour la pose d'un réducteur de pression « jour-nuit » à l'entrée du bourg a été réalisée pour un investissement de la CCMG.

- FORAGE DE CALEBASSIER** : L'intervention pour la tentative de repêchage a eu lieu en octobre par la société SONDALP, mais le résultat désiré n'a pas été obtenu (voir rapport en annexe).

La pompe est toujours coincée et le forage n'est toujours pas exploitable. Il reste encore une possibilité de finaliser ce repêchage avec une autre machine et une nouvelle stratégie. Cette option est en discussion avec la CCMG.

- FORAGE D'ETANG NOIR** : L'indisponibilité du forage de Calebassier oblige celui d'Etang Noir à fonctionner seul, à un débit maximum de 40 m³/h. Les temps de fonctionnement et le débit d'exploitation sont donc au-dessus des limites fixées par l'ancien arrêté préfectoral.

Le nouvel arrêté, plus adapté, ne fait ressortir aucun dépassement depuis le 1er septembre 2023. Les volumes pompés en 2023 sont supérieurs à ceux de 2022, avec 322 303 m³ (+7 523 m³ ou 2.4%).

- FORAGE DE RABI** : Le débit d'exploitation moyen en 2022 était de 8.0 m³/h, avec quelques dépassements des 22h00 autorisées par l'ancien arrêté au 1er semestre. Ce forage assure seul le remplissage du réservoir de Morne Lolo, qui distribue le secteur de Ducos. Cette zone très fuyarde en début d'année, a connu un progrès par la suite. Le volume pompé en 2023 est de 54 942 m³, contre 61 124 m³ en 2022 (-6 182 m³ ou -10 %).

• **FORAGE DE BALISIERS** : Le débit d'exploitation en 2023 était de 22.8 m³/h. Le volume pompé est de 172 778 m³, contre 178 056 m³ en 2022 (-5 278 m³ ou -3%). C'est sur ce forage que la nappe est la plus sensible avec la nécessité de réduire le débit d'exploitation en période sèche.

La zone de distribution du réservoir de Balisiers est très étendue et connaît des fuites régulières, notamment sur la côte sud (Les Basses et Murat). Des travaux de bouclage du réseau de distribution section Saint Michel à Grand Bourg sont en cours.

Ils permettront de réduire la pression sur la côte sud, limiter les fuites et diminuer la production. Une étude pour la pose d'un réducteur de pression « jour-nuit » à l'entrée du bourg de Capesterre a été réalisée pour un investissement de la CCMG.

• **FORAGE DES SOURCES 1** : La performance du réseau de distribution du réservoir des Sources a été variable en 2023.

Le débit de fuite dans le bourg de St Louis a été longtemps problématique mais est finalement redescendu à des valeurs plus acceptables au deuxième semestre.

Volume pompé en 2023 : 31 764 m³ contre 36 311 m³ en 2022 (-4 547 m³ ou -12.5 %).

Ce forage étant très sensible, avec une production limitée, le volume pompé en 2023 a été plus faible que l'année passée. C'est le forage de Sources 2 qui était le plus sollicité

• **FORAGE DES SOURCES 2** : Comme pour le forage Sources 1, les volumes pompés sont directement liés au débit de fuite dans le bourg de St Louis. Les besoins ont donc été plus importants au 1er semestre 2023.

Le volume pompé en 2023 est de 136 458 m³, contre 131 448 m³ en 2022 (+5 010 m³ ou +4%) Au total sur les 2 forages de Saint Louis, on constate les mêmes volumes pompés qu'en 2022. Une étude pour la pose d'un réducteur de pression « jour-nuit » à l'entrée du bourg a été réalisée pour un investissement de la CCMG

Bilan de l'année 2023 sur les volumes prélevés.

- 1 031 536 m³ pompés sur l'année (+4 165 m³ soit +0.4%/ année précédente)
- 3 383 m³ pompés la plus grosse journée (3 246 m³ en 2022)
- 2 287 m³ pompés la plus petite journée (1 896 m³ en 2022)
- Moyenne journalière : 2 826 m³/j (+11 m³/j, soit 0.4%)
- Les volumes pompés sont similaires à ceux de 2022.
- Les recherches et réparations de fuites ont permis d'améliorer le rendement du réseau de distribution (+3 points- cf 3.3.2 La performance du rendement de réseau).
- Cette amélioration de la performance n'est pas suffisante pour réduire les volumes prélevés. Les efforts de recherche / réparation de fuites sont à poursuivre pour obtenir une vraie diminution des prélèvements sur la ressource.
- Le volume maximum prélevé sur 30 jours est de 96 388 m³.



• **NOUVEL ARRETE DU 01/09/2023**

Avant le 1^{er} septembre 2023, le temps de pompage maximum autorisé était de 22 heures / jour pour tous les forages.

Depuis cette date, un nouvel arrêté préfectoral régit les règles de pompage journaliers. Il autorise un pompage sur 24 heures mais fixe un volume autorisé journalièrement sur chaque forage, comme le montre l'extrait ci-dessous :

Article 4 – L'article 5 est modifié comme suit :

Le volume prélevé ne pourra excéder :

	Mouessant	Calebassier	Étang Noir Bis	Rabi	Balisiers	Source 1 bis	Source 2 Bis	Volume Total
Débit (m ³ /h)	46	12.5	41	11	26	7	22	165.5
Nombre d'heures par jour	24	24	24	24	24	24	24	
Volume Journalier (m ³ /j)	1104	300	984	264	624	168	528	3972
Volume annuel (m ³ /an)	402960	109500	359160	96360	227760	61320	192720	1449780

Depuis ces nouvelles règles, on ne constate aucun dépassement, excepté au forage Sources 2, qui affiche certains jours un débit d'exploitation de 23 m³/h au lieu de 22 m³/h. C'est un réglage que nous allons revoir en 2024 pour se conformer à la réglementation en vigueur.

• **POINT QUALITE DE LA RESSOURCE (ANALYSES EAUX BRUTES)**

L'eau brute issue des forages a été contrôlée par l'Agence Régionale de Santé aux dates et lieux suivants :

Listes des contrôles de l'ARS sur les eaux de forage			
Référence Echantillon	Type analyse	Date prélèvement	Lieu prélèvement
LSE2302-16521	RP	07/02/2023	Local technique de Mouessant, robinet eau brute
LSE2303-39062	RP	07/03/2023	Local technique de Rabi, robinet eau brute
LSE2304-17212	RP	18/04/2023	Local technique de balisiers, robinet eau brute
LSE2305-33125	RP	11/05/2023	Local tech. Saint-Louis sce-2, local tech. Saint-Louis sce-2
LSE2306-41609	RP	13/06/2023	Local technique de Etang Noir, robinet eau brute
LSE2308-42890	RP	30/08/2023	Local technique source 1 bis, robinet eau brute

Le type d'analyse RP est spécifique aux eaux souterraines.

Ces analyses font état d'une eau issue des forages d'excellente qualité car le taux de **conformité réglementaire est de 100 %**.

Qualité de l'eau Prélevée en 2023 – CCMG

CCMG

Année
 2023

Type de contrôle
 Sélectionner tout
 Auto-Contrôle
 Contrôle réglementaire

Type d'analyse
 Sélectionner tout
 Distribuée
 Prélevée
 Produite



SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Taux Conformité (Limite réglementaire)

100,00 %

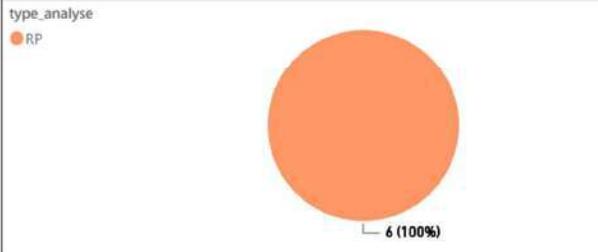
Détails des paramètres...

Taux de Conformité (Limite de référence)

100,00 %

Détails des paramètres...

Nbre échantillons par type_analyse



Taux de conformité par type d'analyse



Distribution des analyses par commune et type d'analyses



Contrat	Type analyse (groupe)	Type Analyse (dénomination labo)	Nbre Echantillons	Taux conformité (par Limite réglementaire)	Nbre Non Conformités Limite	Taux Conformité (Limite de référence)	Nbre Non Conformités Référence
CCMG - Eau Potable	Prélevée	RP	6	100,00 %	0	100,00 %	0
Total			6	100,00 %	0	100,00 %	0

Famille Élément (Global)	Taux conformité - Limite réglementaire	Taux conformité - Limite de Référence
Groupe Pesticides	100,00 %	100,00 %
Paramètres microbiologiques	100,00 %	100,00 %
Paramètres physico-chimiques	100,00 %	100,00 %
Total	100,00 %	100,00 %

3.1.4 Les volumes d'eau brute importés et exportés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau brute importés (reçus ou achetés en gros à d'autres services d'eau, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus en gros à d'autres services d'eau, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) ces deux dernières années. Sur les 3 années 2021, 2022 et 2023 il n'y a pas eu de volumes importés ou exportés. Le volume produit est donc égal au volume prélevé.

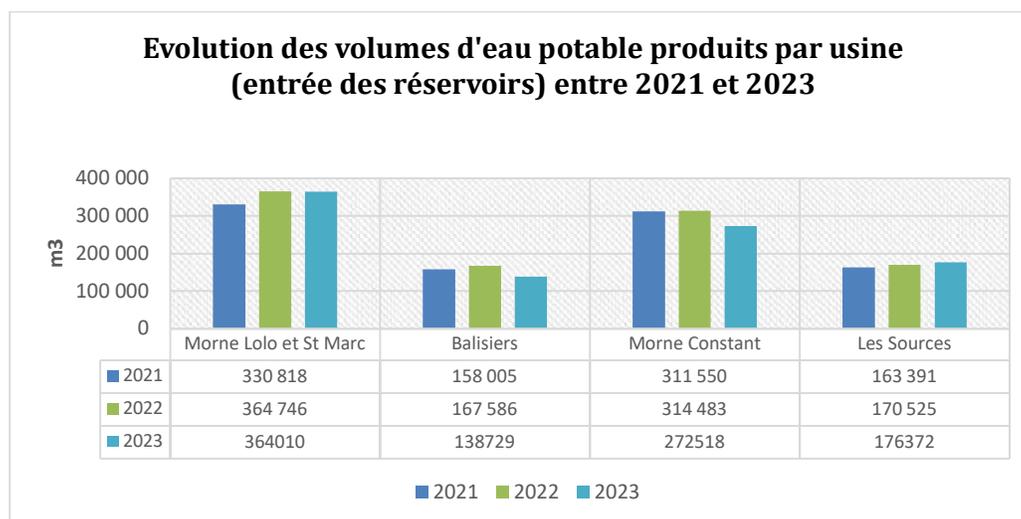
Les volumes d'eau brute produits (m3/an)				
Année	2021	2022	2023	N/N-1
Volumes prélevés (A)	966 081	1 027 557	1 031 536	0.4 %
Volumes importés (B)	-	-	-	
Volumes exportés (C)	-	-	-	-
Volumes produits (D) = (A+B-C)	966 081	1 027 557	1 031 536	0.4 %

3.1.5 Les volumes d'eau potable produits par usine et qualité de l'eau

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de Production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces dernières années.

Les volumes d'eau potable produits par usine (entrée des réservoirs) (m3/an)				
Nom de l'usine	2021	2022	2023	(N/N-1)
Morne Lolo et St Marc	330 818	364 746	364 010	0%
Balisiers	158 005	167 586	138 729	-17%
Morne Constant	311 550	314 483	272 518	-13%
Les Sources	163 391	170 525	176 372	3%
TOTAL (D)	963 764	1 017 340	951 629	-6%

Le volume total d'eau potable produit s'élève à 951 629 m³ en 2023. On constate un sous-comptage à ce niveau. Une campagne de contrôles ou de renouvellements de ces compteurs généraux sera menée en 2024.

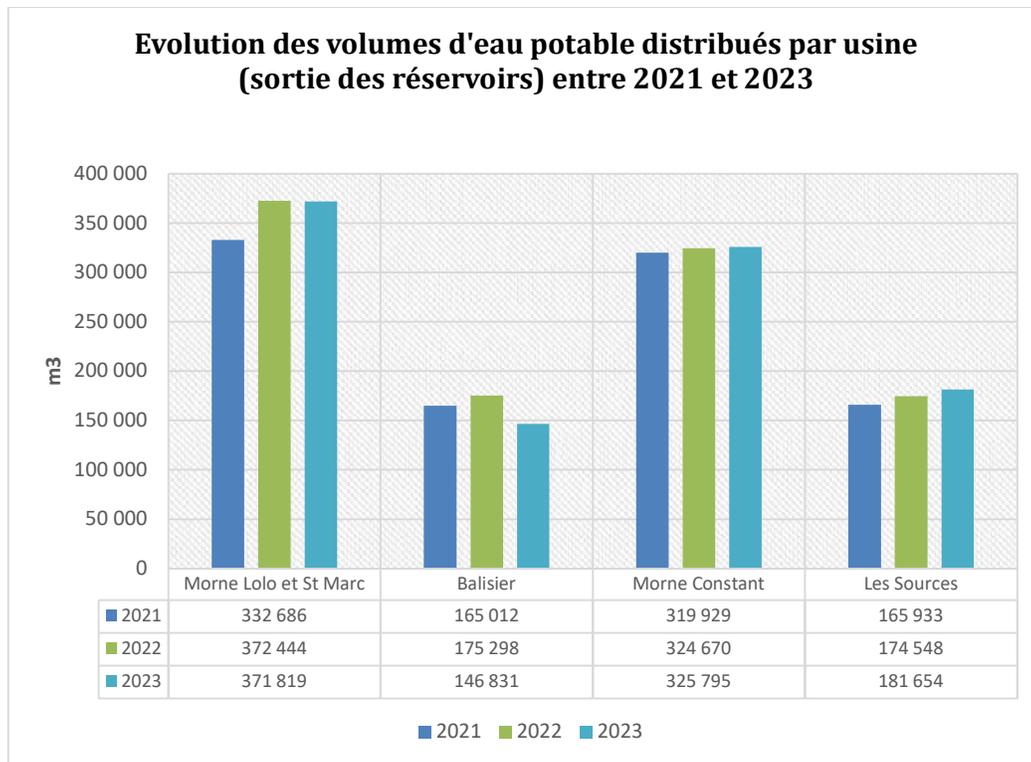


3.1.6 Les volumes mis en distribution

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable mis en distribution entre 2020 et 2023. Le volume mis en distribution correspond au volume d'eau introduit dans le réseau de distribution d'eau potable. Ce n'est pas ce volume total qui sera utilisé pour le calcul du rendement du réseau de distribution, mais le volume mesuré entre 2 relèves annuelles de fin d'année.

Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile. A Marie-Galante, il n'y a pas de volumes importés ou exportés. Ainsi, les volumes d'eau potable mis en distribution sont les suivants :

Volume d'eau Potable mis en distribution (sortie de réservoirs) (m3/an)				
Réservoir	2021	2022	2023	N/N-1
Morne Lolo et St Marc	332 686	372 444	371 819	0%
Balisier	165 012	175 298	146 831	-16%
Morne Constant	319 929	324 670	325 795	0%
Les Sources	165 933	174 548	181 654	4%
Total	983 560	1 046 960	1 026 099	-2%



Remarque : Les volumes distribués depuis le réservoir de Balisiers ont sensiblement diminué, car le bourg de Capesterre a été moins souvent alimenté par ce réservoir. En effet, que ce soit en période sèche ou pendant les 2.5 mois de bypass, c'est le réservoir de Morne Constant qui a assuré l'alimentation en eau du bourg de Capesterre.

Point qualité de l'eau Produite

Cette eau fait l'objet également d'un plan de contrôle de l'ARS.
Il s'agit d'une eau traitée prélevée en sortie immédiate des réservoirs (sortie).
Les types d'analyses réalisées pour l'eau produite sont désignées P1 ou P1+P2 par le laboratoire CARSO.

Ces analyses font état d'une eau produite répondant aux exigences sanitaires avec un taux de **conformité réglementaire de 100 %**

Point qualité de l'eau mise en Distribution

Les eaux mises en distribution (proximité des réservoirs et majoritairement en tous points du réseau usager) sont analysées réglementairement selon des types d'analyses regroupées sous la désignation D1 ou D1+D2.
En 2023, les prélèvements ont été effectués par l'ARS.

De plus, elles ont été complétées par des analyses de Type Bactériologique B3 et B3C pour faire un focus bactériologique. Ces dernières ont été communiquées directement par l'ARS. Elles sont recensées dans notre dénombrement.

Ces analyses font état d'une eau distribuée répondant aux exigences sanitaires avec un taux de **conformité réglementaire de 100 %**.

Analyses d'Autocontrôle

KARUKER'Ô prévoyait la mise en place d'un autocontrôle analytique annuel correspondant à 12 analyses de type P1 ou P1+P2 sur les réservoirs, et 12 analyses D1 ou D1+D2 sur des points stratégiques du réseau.

Malheureusement, cette opération a été reportée en 2024.

Qualité de l'eau produite en 2023 – CCMG

CCMG

Année
 2023 ▼

Type de contrôle

- Sélectionner tout
- Auto-Contrôle
- Contrôle réglementaire

Type d'analyse

- Sélectionner tout
- Distribuée
- Prélevée
- Produite



SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Taux Conformité (Limite réglementaire)

100,00 %

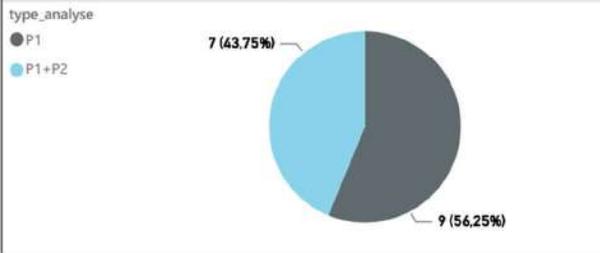
Détails des paramètres...

Taux de Conformité (Limite de référence)

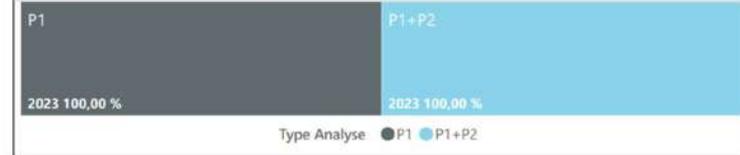
62,50 %

Détails des paramètres...

Nbre échantillons par type_analyse



Taux de conformité par type d'analyse



Distribution des analyses par commune et type d'analyses



Contrat	Type analyse (groupe)	Type Analyse (dénomination labo)	Nbre Echantillons	Taux conformité (par Limite réglementaire)	Nbre Non Conformités Limite	Taux Conformité (Limite de référence)	Nbre Non Conformités Référence	Famille Élément (Global)	Taux conformité - Limite réglementaire	Taux conformité - Limite de Référence
CCMG - Eau Potable	Produite	P1	9	100,00 %	0	44,44 %	5	COV : composés organiques volatils	100,00 %	100,00 %
CCMG - Eau Potable	Produite	P1+P2	7	100,00 %	0	85,71 %	1	Groupe Pesticides	100,00 %	100,00 %
Total			16	100,00 %	0	62,50 %	6	HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques	100,00 %	100,00 %
								Mesures sur le terrain	100,00 %	100,00 %
								Organoleptique	100,00 %	100,00 %
								Paramètres microbiologiques	100,00 %	100,00 %
								Radioactivité	100,00 %	100,00 %
								Paramètres physico-chimiques	100,00 %	62,50 %
								Total	100,00 %	62,50 %

Qualité de l'eau distribuée en 2023 – CCMG

CCMG

Année ▼

2023 ▼

Type de contrôle ▼

- Sélectionner tout
- Auto-Contrôle
- Contrôle réglementaire

Type d'analyse ▼

- Sélectionner tout
- Distribuée
- Prélevée
- Produite



SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Taux Conformité (Limite réglementaire)

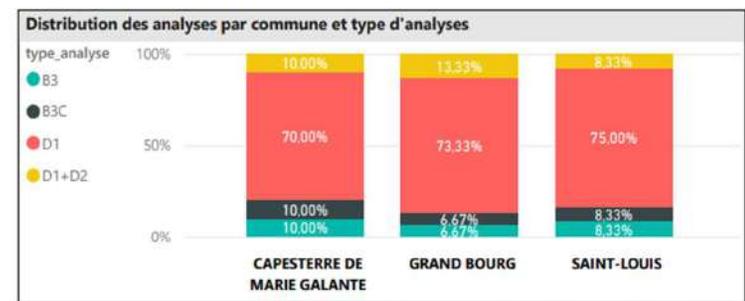
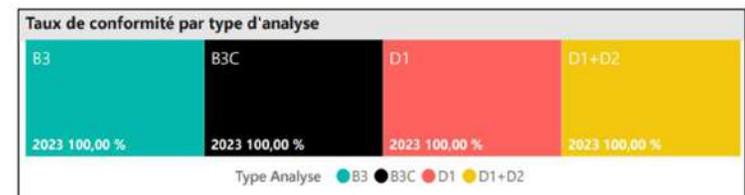
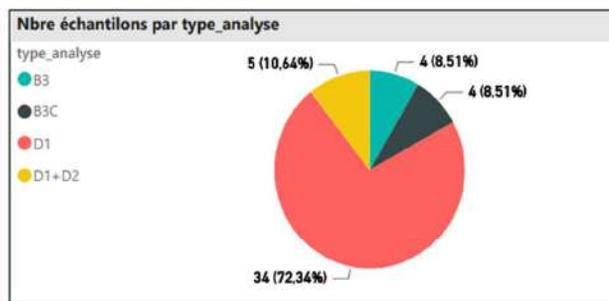
100,00 %

Détails des paramètres...

Taux de Conformité (Limite de référence)

100,00 %

Détails des paramètres...



Contrat	Type analyse (groupe)	Type Analyse (dénomination labo)	Nbre Echantillons	Taux conformité (par Limite réglementaire)	Nbre Non Conformités Limite	Taux Conformité (Limite de référence)	Nbre Non Conformités Référence
CCMG - Eau Potable	Distribuée	B3	4	100,00 %	0	100,00 %	0
CCMG - Eau Potable	Distribuée	B3C	4	100,00 %	0	100,00 %	0
CCMG - Eau Potable	Distribuée	D1	34	100,00 %	0	100,00 %	0
CCMG - Eau Potable	Distribuée	D1+D2	5	100,00 %	0	100,00 %	0
Total			47	100,00 %	0	100,00 %	0

Famille Élément (Global)	Taux conformité - Limite réglementaire	Taux conformité - Limite de Référence
HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques	100,00 %	100,00 %
Mesures sur le terrain	100,00 %	100,00 %
Organoleptique	100,00 %	100,00 %
Paramètres microbiologiques	100,00 %	100,00 %
Paramètres physico-chimiques	100,00 %	100,00 %
Total	100,00 %	100,00 %

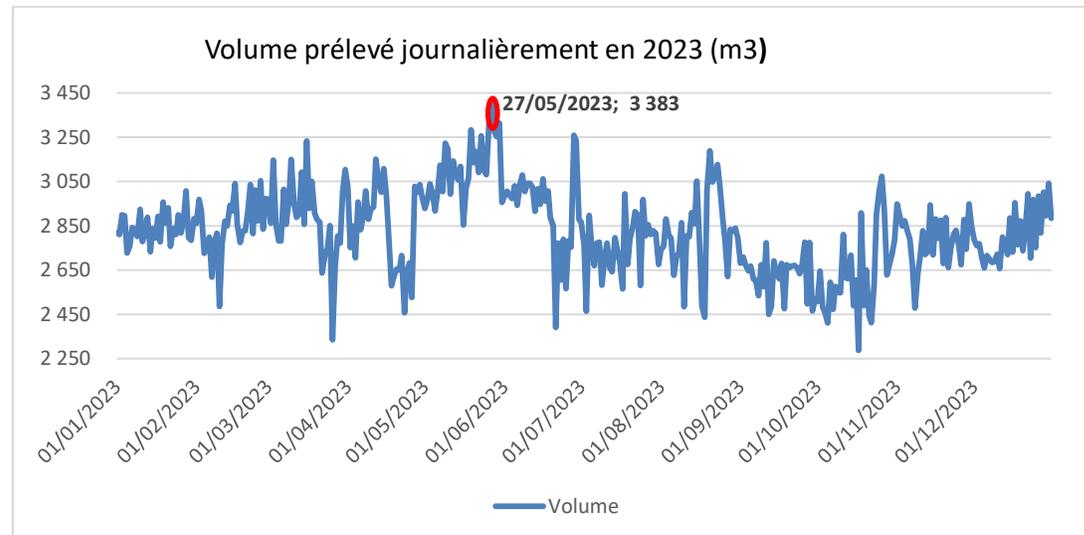
3.1.7 Suivi Pluriannuel d'index des compteurs de production

FORAGES	INDEX COMPTEURS				REMARQUES
	janv-21	janv-22	janv-23	janv-24	
MOUESSANT	982 444	1 267 173	1 571 439	256 445	Renouv CR le 20/03/2023 index dépose : 1628290. index nouveau CR : 5
RABI	579 761	624 506	685 640	43 423	Renouv CR le 20/03/2023 index dépose : 697164. index nouveau CR : 8955
BALISIERS	720 837	892 117	1 069 533	135 274	Renouv CR le 30/03/2023 index dépose : 1114993. index nouveau CR : 5
ETANG NOIR	45 490	359 823	256 570	578 873	Renouv CR le 16/03/2022 index dépose : 422025. index nouveau CR : 0
CALEBASSIER	477 653	477 653	477 653	477 653	Forage HS depuis novembre 2020
LES SOURCES 1	83 542	124 330	160 827	192 591	
LES SOURCES 2	633 492	751 204	882 147	42 839	Renouv CR le 30/03/2023 index dépose : 975773. index nouveau CR : 0
RESERVOIRS	INDEX COMPTEURS				REMARQUES
RESERVOIR MORNE LOLO	janv-21	janv-22	janv-23	janv-24	
Distribution vers LATREILLE	6 305	6 305	6 483	6 483	
Distribution vers DUCOS	29 331	73 355	127 086	165 391	
ADDITION FORAGE MOUESSANT	480 330	480 330	480 662	483 709	
ADDITION FORAGE RABI	560 466	606 423	662 641	22 126	Renouv CR le 30/03/2023 index dépose 676478. index nouveau CR : 1087
RESERVOIR SAINT MARC					
ADDITION FORAGE MOUESSANT	9 283	293 657	597 388	242 841	Renouv CR le 30/03/2023. Index dépose : 665209. index nouveau CR : 3
ADDITION FORAGE RABI	125 806	126 316	134 550	155 270	
Distribution générale vers DUCOS et LATREILLE	54 810	343 872	657 170	987 415	
RESERVOIR DE BALISIERS					
ADDITION FORAGE	536 641	694 466	861 657	71 381	RENOUV CR le 17/05/2023 index dépose 928735. Index nouveau CR : 8
DISTRIBUTION	130 758	295 770	469 889	616 219	
RESERVOIR MORNE CONSTANT					
ADDITION FORAGE	985 341	1 296 891	255 429	574 099	RENOUV CR le 15/03/2022 index dépose 358299. Index nouveau CR : 0
DISTRIBUTION	323 764	643 693	967 505	1 290 413	
RESERVOIR LES SOURCES					
ADDITION FORAGE	113 751	277 142	447 658	623 951	
DISTRIBUTION	136 323	302 256	475 938	656 611	

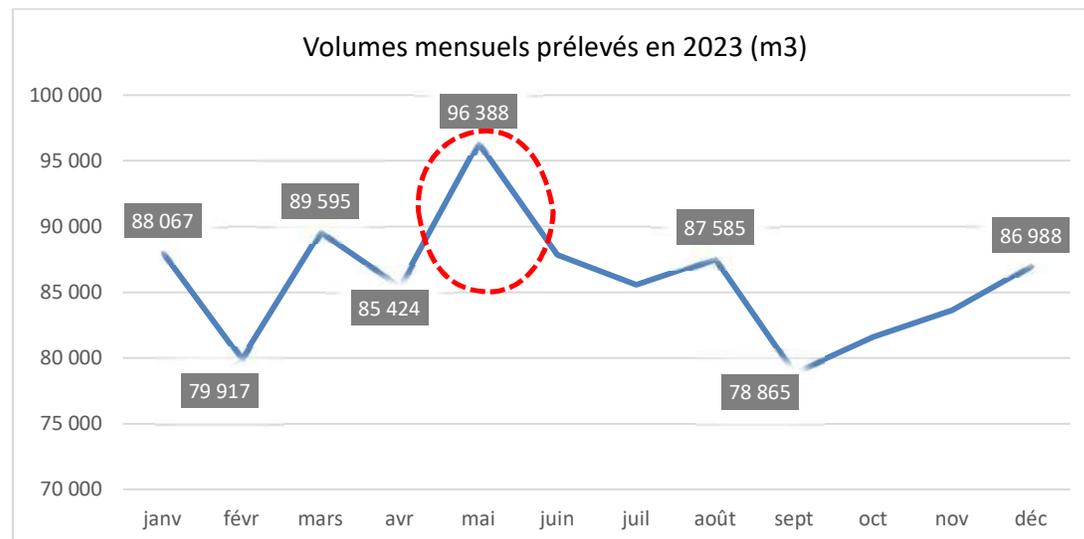
3.1.8 Les pics de Production

Cette partie montre quelques vues des volumes pompés aux forages, ainsi que des volumes distribués, avec un focus sur la fin mai 2023, période du festival Terre de Blues.

- **PIC DE PRODUCTION JOURNALIER VU DES FORAGES**



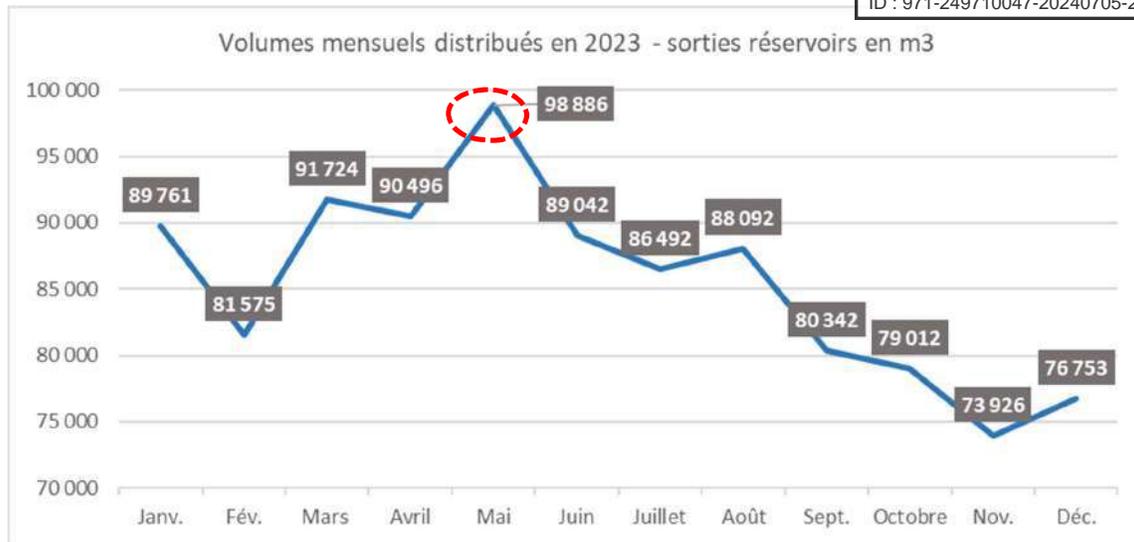
Le pic de prélèvement des forages a été atteint le 27/05/2023 avec un volume de 3 383 m³.



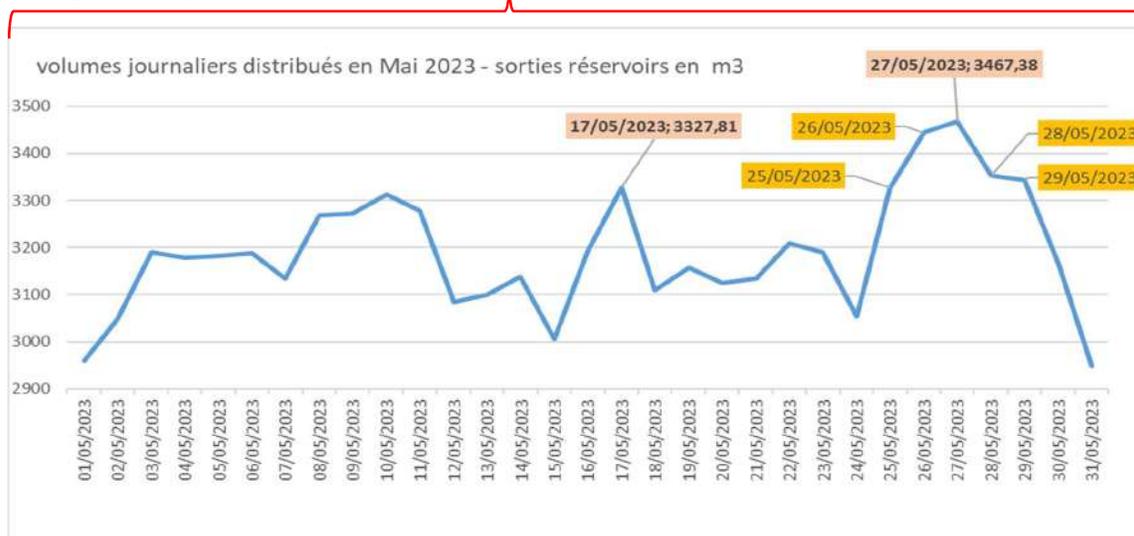
Le pic de prélèvement des forages sur 30 jours consécutifs a eu lieu entre fin avril 2023 et fin mai 2023. Sur cette période on a observé une production de 96 388 m³ prélevés sur 30 jours.

- **PIC DE PRODUCTION VU DES SORTIES DE RESERVOIRS**

Sans surprise, le pic de production journalier en sortie de réservoir est atteint à la même période durant le mois de mai 2023 avec une production mensuelle en sortie des réservoirs qui s'élève 98 886 m³.



Zoom journalier pour le mois de MAI 2023



On constate 2 pics journaliers (sorties de réservoirs) durant le mois de mai 2023 aux dates / explications suivantes :

Le premier pic est atteint le 17/05/2023 (Préparatif pont de l'ascension, tourisme). Le volume distribué s'élève alors à 3 327 m³.

Le pic maximal est atteint le 27/05/2023 (Jour phare du Festival Terre de Blues 2023 – présence massive de festivaliers et touristes). Le volume distribué s'élève alors à une valeur record de 3 467 m³. Le retour à une consommation habituelle en mai est observé à partir du 30/05/2023.

3.2 Le bilan de la consommation hydraulique

3.2.1 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenées à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'Exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Volumes consommés autorisés (m ³)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés sur la période de relève (G) (*)	562 830	580 732	610 387	5%
Volumes comptabilisés sur 365 jours (G1)	559 763	575 998	615 445	7%
Volumes contractuels de service	20 000	20 000	20 000	0%
Volumes contractuels d'eau potable livrés gratuitement	50 000	50 000	49 302	-1%
Volumes d'eau retrouvés	-	-	-	
Volumes non comptabilisés (H)	70 000	70 000	69 302	-1%
Total des volumes consommés autorisés (G1+H) = (I)	629 763	645 998	684 747	6%

(*) Volumes comptabilisés sur la période comprise entre deux relèves (date médiane de départ : **16/11/2022** ; date médiane de fin : **14/11/2023**, soit 362 jours).

On constate une progression de 39 447 m³ de la consommation relevée sur un an (+ 7 %).

Outre les renouvellements réguliers des compteurs des abonnés, on peut expliquer la progression des volumes facturés par une nette augmentation des demandes de dégrèvements. Nous connaissons la fragilité du réseau public et des branchements, mais il faut aussi comprendre que les installations privées vieillissent et subissent de plus en plus de fuites.

Le déploiement progressif de la télérelève, accompagné des « alertes fuites abonnés » permettront de réduire ces volumes perdus en partie privée et devraient diminuer les demandes de dégrèvement.

Les volumes consommés autorisés s'élèvent donc à 684 747 m³ en 2023 pour la période ci-dessus mentionnée.

3.3 Principaux indicateurs de performance hydraulique

3.3.1 Indice linéaire des pertes et indice linéaire des volumes non comptés

L'**indice linéaire de pertes (ILP)** en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui finiront en fuites. Il s'exprime en $m^3/km/jour$ et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution.

Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- De la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- De la politique de renouvellement du réseau
- D'actions pour lutter contre les détournements d'eau.

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'**indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)**, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en $m^3/km/jour$ et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- De la qualité du comptage aux points de livraison des abonnés,
- De l'efficacité de gestion du réseau.

Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion).

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes et Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution sur la période de relève (F1) * <i>Il s'agit des volumes issus des sorties de réservoirs</i>	983 876	1 050 493	1 043 875	-1%
Volumes mis en distribution ramenés à 365 jours (F2)	978 514	1 041 929	1 052 526	1%
Volumes comptabilisés (G1) sur la période de relève*	562 830	580 732	610 387	5%
Volumes comptabilisés (sur 365 jours) (G2)	559 763	575 998	615 445	7%
Volumes consommés autorisés (I)	629 763	645 998	684 747	6%
Pertes en réseau (F2-I) = (J)	348 751	395 931	367 779	-7%
Volumes non comptés (F-G) = (K)	418 751	465 931	437 081	-6%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	239,60	239,60	240,10	0%
Période d'extraction des données (jours) (M)		365,00	365,00	0%
ILP en m³/km/j = (J)/(MxL)	4,00	4,5	4,2	-7%
ILVNC en m³/km/j = (K)/(MxL)	4,80	5,3	5,0	-6%

*Volumes comptabilisés sur la période comprise entre deux relèves (date médiane de départ : 16/11/2022 ; date médiane de fin : 14/11/2023, soit 362 jours)

En synthèse,

ILP - Indice linéaire de pertes est de 4,2 m³/km/jour en 2023.

ILVNC - Indice linéaire des volumes non comptés est de 5,0 m³/km/jour en 2023.

L'objectif prévisionnel pour 2024 est de ramener l'ILVNC (indice linéaire des volumes non comptés) à 4.2.

Pour mémoire, le contrat prévoit qu'il soit ramené à 3.1 à fin 2032 selon une projection décrite ci-dessous :

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	(2023)	(2024)	(2025)	(2026)	(2027)	(2028)	(2029)	(2030)	(2031)	(2032)	(2033)
ILVNC m³/j/km	I _{Vref1}	4,2	4	3,8	3,5	3,5	3,4	3,3	3,3	3,2	3,1

3.3.2 La performance du rendement de réseau

L'objectif de rendement réseau affiché par le contrat est de **75.2 % à l'horizon 2033**.
 Cet objectif est étalé sur 10 ans et vise une croissance progressive.

En ce qui concerne l'année 2023, le calcul du rendement se présente comme suit :

Rendement de réseau Hors Réservoirs (%)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (I)	629 763	645 998	684 747	+6%
Volumes eau brute exportés (C)	0	0	0	-
Dont volumes eau brute distribués (ramené sur 365 jours) (F)	978 514	1 041 929	1 052 526	1%
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0	-
Rendement de réseau hors réservoirs (%) = $100 * (I+C) / (F+B)$	64,4%	62,0%	65,1%	+4,9%

Le rendement de 2023 hors réservoirs est en progression notable de plus de 3 points par rapport à 2022. Cette remontée efface la dégradation observée en 2022.

Le rendement réseau hors réservoirs en 2023 est de 65,1 %.

Cette progression traduit l'effort mis sur les réparations de fuites contribuant à une meilleure utilisation de la ressource produite. L'appui de VON ROLL a aussi permis d'inspecter un linéaire plus important et de former nos agents à la recherche de fuites par gaz traceur.

Le renouvellement des compteurs en masse que prévoit le contrat devrait aussi améliorer la qualité du comptage et limiter les volumes non comptés.

L'objectif pour 2024 est d'atteindre 67.4 % soit une progression attendue de 2,34 points (65.1% en 2023 -> 67,4% en 2024).

Années	1 (2023)	2 (2024)	3 (2025)	4 (2026)	5 (2027)	6 (2028)	7 (2029)	8 (2030)	9 (2031)	10 (2032)	11 (2033)
Rend. (%)	-	67.4%	68.8%	70.3%	71.8%	72.4%	72.9%	73.5%	74.1%	74.6%	75.2%

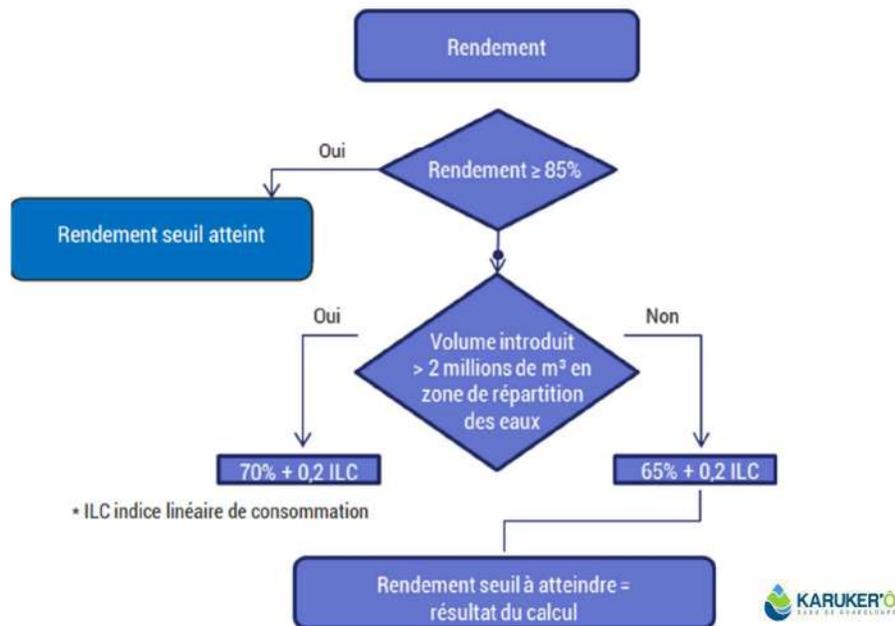
Extrait des engagements contractuels du plan d'actions.

3.3.3 Objectif Réglementaire National

L'objectif réglementaire national :

Pour être en conformité avec la réglementation, le rendement du réseau doit être supérieur à :
65% + (20% x Indice linéaire de consommation).

Quels calculs du rendement seuil à atteindre ?
Graphique CERC d'après le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012



Performance rendement de réseau (m³/km/j)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (I)	629 763	645 998	684 747	+6%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	239,6	239,6	240,14	+0.23%
Indice Linéaire de Consommation (I) / (365xL)	7,20	7,39	7,812	+5,7%
Objectif réglementaire National	$65\% + (0.2 \times 7.20) = 66.4\%$	$65\% + (0.2 \times 7.39) = 66.5\%$	$65\% + (0.2 \times 7.81) = 66.6\%$	+0.1%
Rendement de réseau hors réservoirs (%) = $100 * (I+C) / (F+B)$	64,4%	62,0%	65,1%	+4,9%
Taux d'atteinte de Objectif réglementaire national (Rendement réseau / Objectif réglementaire national)	96 %	93%	97%	+4 %

Pour 2023, l'objectif réglementaire national était donc de $65\% + (20\% \times 7.81) = 66,6\%$ pour un rendement effectif de 65,1 %.

Malgré une progression de 3.06 points sur le rendement réseau en 2023, le rendement seuil réglementaire national n'est pas atteint en 2023.

Les efforts doivent se poursuivre sur l'exploitation du réseau (Recherches, Réparations fuites, Améliorations comptage) dans la continuité du plan d'action mis en œuvre.

3.3.4 Sectorisation

Chaque année, nous effectuons des campagnes de sectorisation et de mesures des débits de nuits. Ces opérations sont menées dans le cadre de nos recherches de fuites.

Pour rappel, la sectorisation de nuit consiste à réaliser des mesures de débits sur les différents tronçons d'une zone de distribution pour définir lesquels sont les plus fuyards, et ainsi orienter les recherches par écoute active.

Ces opérations peuvent être déclenchées lorsqu'une zone de distribution connaît une détérioration globale de son débit de nuit (lecture graphique sur le superviseur TOPKAPI), où pour tenter d'améliorer la performance de la zone.

Toutes les opérations de sectorisation conduites en 2023 sont listées ci-dessous.

A titre d'informations, nous présenterons les derniers relevés de pression pour les zones listées.

Liste des campagnes de sectorisation conduites en interne en 2023		
Secteur	Date de la sectorisation	Linéaire
Bourg de Grand Bourg	2 campagnes 25/04/2023 22/11/2023	Chaque campagne comprend : Linéaire du Bourg : 17,8 km + Linéaire du Circuit d'alimentation du bourg par réservoir de morne Lolo : 11,4 km => Total = 29.2 km
Bourg de Saint Louis	28/04/2023	=> Total = 12.37 km
Balisier HAUT	08/09/2023	=> Total = 29.54 km
Sectorisation de TACY	30/12/2023	=> Total = 21.15 km
Sectorisation Etang Noir	3 campagnes 09/02/2023 16/05/2023 28/09/2023	=> Total = 24.96 km X 3 = 74.88 km
TOTAL : 8 sectorisations KARUKER'Ô		167.14 km

Le linéaire de 91.4 km ausculté par VON ROLL fait partie de ces 167.14 km inspectés.

En synthèse, la répartition du linéaire inspectée est la suivante :

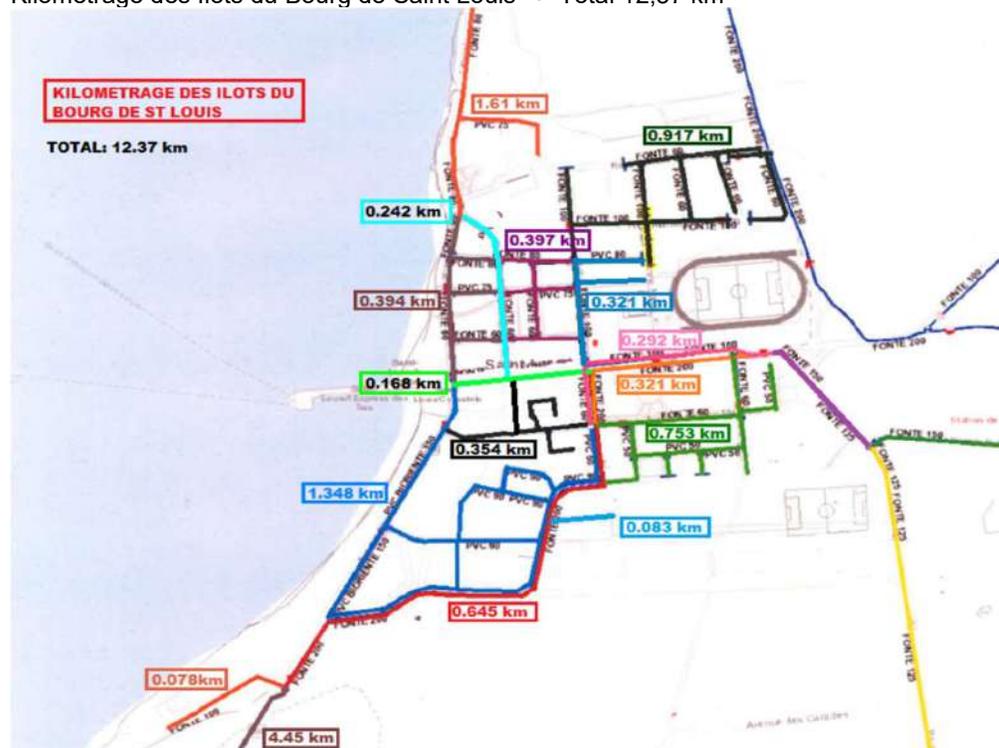
Répartition du linéaire inspecté en Km par acteurs			
Entreprise	Linéaire inspecté (km)	Linéaire total de Marie Galante	% du Linéaire Total inspecté
VON ROLL	91.4	240	38 %
KARUKER'Ô	75.74	240	32 %
Total	167	-	70 %

• **SECTORISATION DU BOURG DE SAINT LOUIS**

Sectorisation Bourg de Saint Louis 28/04/2023

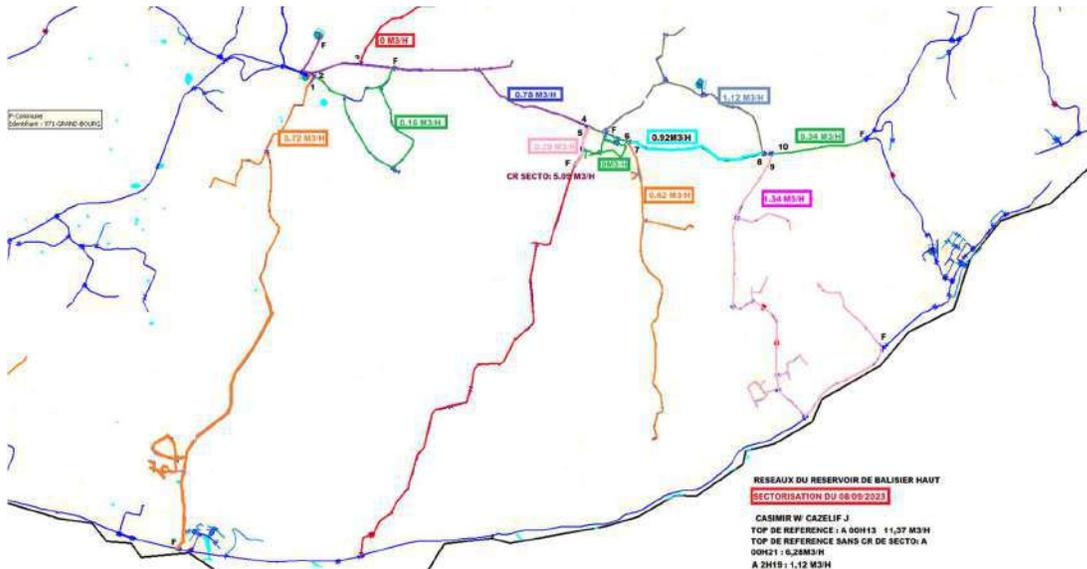


Kilométrage des Ilots du Bourg de Saint Louis => Total 12,37 km



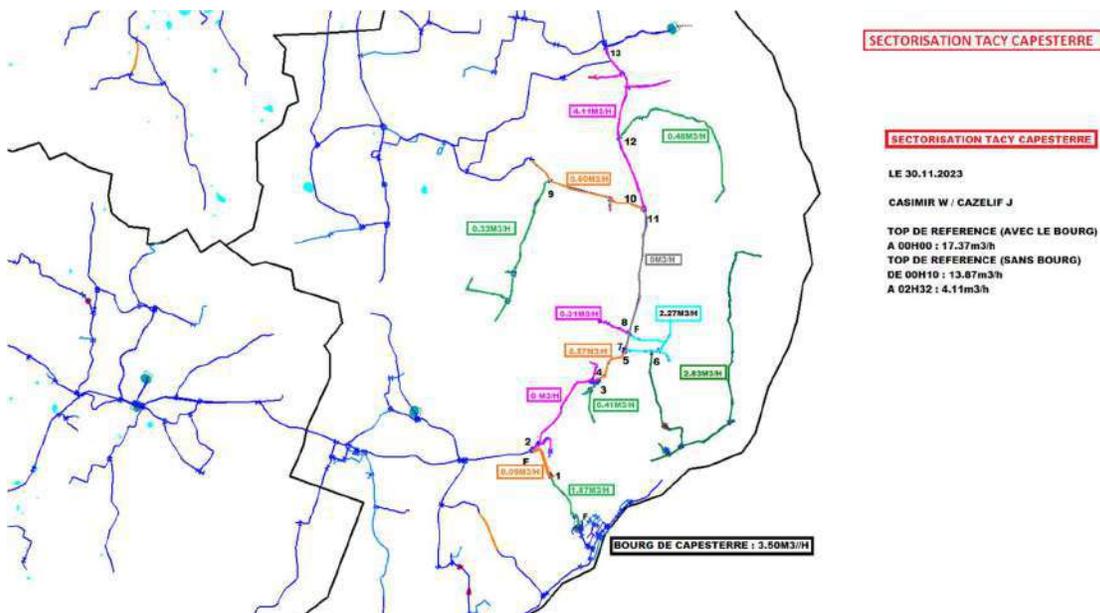
• SECTORISATION DE BALISIER HAUT

Sectorisation Balisier Haut le 08/09/2023. Linéaire total = 29.54 km

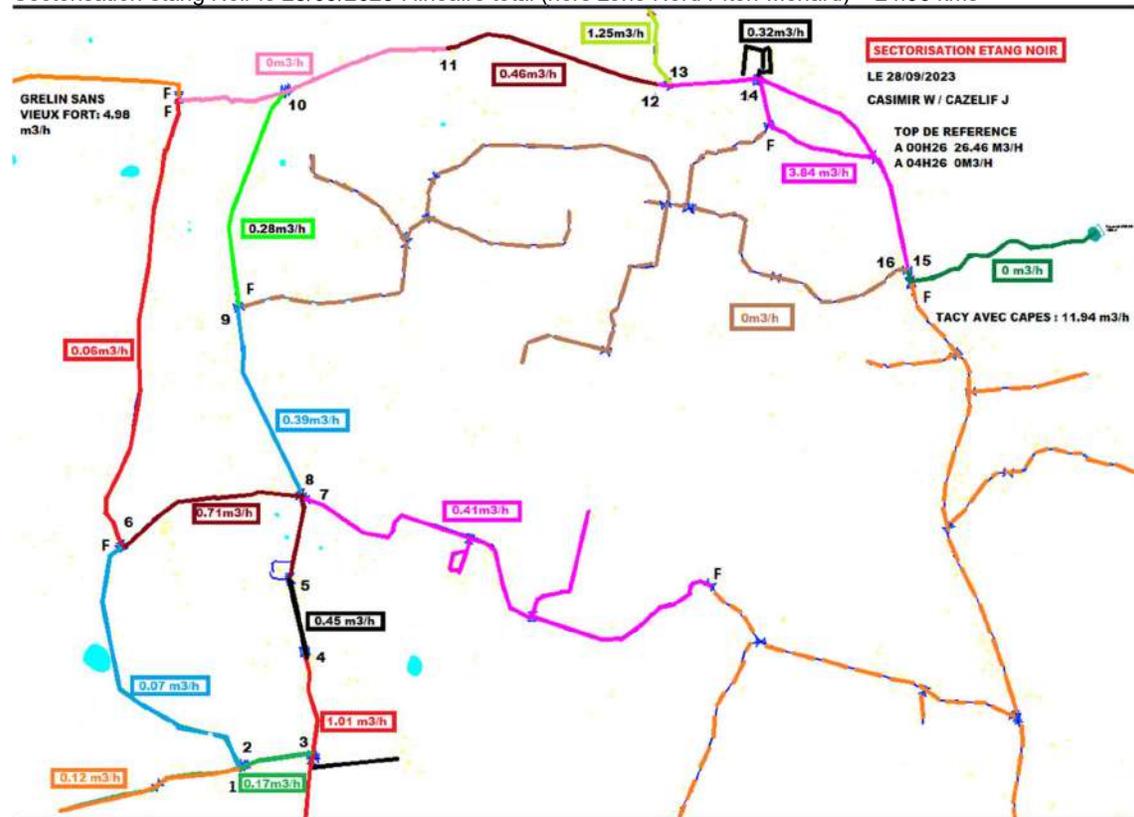


• SECTORISATION DE TACY – CAPESTERRE

Sectorisation de Tacy le 30/12/2023 : Linéaire total = 21.15 km



Sectorisation étang Noir le 28/09/2023 : linéaire total (hors zone Nord Piton-Ménard) = 24.96 kms



Les relevés de sectorisation sont conduits sur le terrain chaque année. Il reste à poursuivre le travail de référencement des tronçons afin de définir des noms à ceux-ci.

3.3.5 Taux de disponibilité des données de sectorisation

Tous les travaux de sectorisation et de campagnes de mesures donnent lieu à des comptes-rendus cartographiques et sont sauvegardés. Ils servent de support aux campagnes suivantes afin de tracer les évolutions.

3.3.6 Linéaire de réseau inspecté et nombre de fuites invisibles détectées

Karuker'Ô a effectué en 2023 une inspection du réseau sous 2 formes :

- Sectorisations de nuit puis écoute active par les agents Karuker'Ô
- Sectorisations de nuit puis écoute active sous-traitée à l'entreprise VON ROLL

La première campagne VON ROLL s'est déroulée du 12/06/2023 au 24/06/2023 et la seconde du 25/09/2023 au 07/10/2023.

Ces 2 missions permettant d'inspecter 91,4 km, ont été mises en œuvre avec les techniques suivantes :

- **Ecoute systématique (TERRALOG) :** L'écoute systématique consiste à écouter avec l'appareil d'écoute (le TERRALOG) un maximum des points de contacts présents sur le réseau. C'est cette étape qui permet de pré localiser avec précision les zones fuyardes avant d'approfondir les recherches sur un secteur.
- **Corrélation (LOG 3000 BT) :** La corrélation consiste à positionner 2 capteurs de notre corrélateur LOG 3000 BT sur des points d'accès du réseau (si possible de part et d'autre de la fuite) et à chercher les similitudes entre les bruits qu'ils enregistrent. Le résultat de la corrélation nous indique le point de fuite.
- **Gaz traceur (GAZENA) :** Certaines fuites ne génèrent pas de bruit. Les raisons sont multiples (fuite noyée ou d'un trop faible débit). La recherche de fuite au gaz est une autre solution pour mettre en évidence ces fuites. Le principe est simple, il consiste à injecter du gaz dans la conduite et ce dernier ressort au niveau de la fuite. Puis grâce au GAZENA, nous venons renifler le gaz en surface. Ce mode opératoire n'a malheureusement pas donné de résultat sur un tronçon en PVC de 2 kms, entre Desruisseaux et Borée.

Le bilan de ces 2 opérations conduites par VON ROLL est le suivant :

Nombre de fuites par type détectées par VON ROLL en 2023						
Période campagne	Canalisation	RPC (Robinet de prise en charge)	Branchement	Organes	Après Compteurs	Nombre Total de fuites détectées
Du 12/06/2023 au 24/06/2023		13	25	8	31	77
Du 25/09/2023 au 07/10/2023	6		4		3	13
Total	6	13	29	8	34	90

Détails des campagnes de recherche VON ROLL en 2023				
Période campagne	Secteurs Hydrauliques	Temps de Travail terrain (Jours)	Linéaire réalisé en fonte ou acier (km)	Linéaire réalisé en en PVC ou PE (Km)
Du 12/06/2023 au 24/06/2023	Grand Bourg / Saint Louis / Borée	12	41	0
Du 25/09/2023 au 07/10/2023	Capesterre Hors Bourg	12	50,4	0
Total		24	91,4	0

Cartographie – Emplacement des fuites détectées par VON ROLL après 2 campagnes (Juin et octobre 2023)



Pour information, la deuxième campagne conduite à Capesterre a permis de détecter des fuites importantes évaluées comme suit :

Type de fuites importantes détectées lors de la deuxième campagne VON ROLL en 2023		
Type de fuites	Quantité	Volume estimé Fuites importantes
Fuite branchements	4	2 m ³ environ
Fuites après compteurs	3	3 m ³ environ
Fuite RPC (Robinet de prise en charge)		
Fuite canalisation	6	Entre 3 et 10 m ³ /Fuite environ
Fuites organes de régulation		

- **Bilan de détection de fuites invisibles.**

L'année 2023 a permis de détecter 272 fuites invisibles.

3.3.7 Suivi quantitatif des fuites réparées par zone hydraulique

Les 767 fuites réparées (détection VON ROLL & détection interne) durant l'année 2023 se répartissent géographiquement comme suit :

Inventaire des Fuites réparées par Commune et Type		
Commune / Type de fuite	Nombre	Distribution / commune
Grand- bourg	342	44,6%
<i>Fuite - Branchement mise en conformité</i>	13	3,8%
<i>Fuite après CR</i>	1	0,3%
<i>Fuite avant CR</i>	158	46,2%
<i>Fuite bouche d'incendie</i>	1	0,3%
<i>Fuite entre compteur-robinet vannette</i>	60	17,5%
<i>Fuite réseau</i>	10	2,9%
<i>Fuite sur PC</i>	24	7,0%
<i>Fuite sur tête robinet</i>	1	0,3%
<i>Fuite traversée de route</i>	14	4,1%
<i>Renouvellement de Branchement</i>	60	17,5%
Capesterre	229	29,9%
<i>Fuite - Branchement mise en conformité</i>	8	3,5%
<i>Fuite avant CR</i>	90	39,3%
<i>Fuite bouche d'incendie</i>	1	0,4%
<i>Fuite entre compteur-robinet vannette</i>	25	10,9%
<i>Fuite réseau</i>	14	6,1%
<i>Fuite sur PC</i>	23	10,1%
<i>Fuite sur tête robinet</i>	1	0,4%
<i>Fuite traversée de route</i>	15	6,6%
<i>Renouvellement Branchement</i>	52	22,7%
St Louis	196	25,6%
<i>Fuite - Branchement mise en conformité</i>	3	1,5%
<i>Fuite avant CR</i>	101	51,5%
<i>Fuite entre compteur-robinet vannette</i>	24	12,2%
<i>Fuite réseau</i>	8	4,1%
<i>Fuite sur PC</i>	17	8,7%
<i>Fuite sur tête robinet</i>	1	0,5%
<i>Fuite traversée de route</i>	8	4,1%
<i>Renouvellement Branchement</i>	34	17,4%
Total Marie Galante	767	100,0%

Il en ressort que les fuites avant compteur et de branchements sont majoritaires sur l'ensemble des communes.

Toutes les fuites n'ont pas fait l'objet d'une géolocalisation et d'une affectation à une zone hydraulique Référencée.

Il conviendra dans le futur de géolocaliser systématiquement les travaux et de procéder à une affectation à une zone hydraulique préalablement inventoriée pour assurer une meilleure restitution géospatiale.

3.4 La qualité de l'eau – Contrôle ARS

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de Production et de distribution de l'eau potable.

3.4.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

"L'Eau consommée doit être propre à la consommation".

(Extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- **Les limites de qualité**, correspondent à la **conformité réglementaire** : pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.

Les références de qualité, correspondent à des **indicateurs établis à des fins de suivi des installations** de Production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes. Ces valeurs du Code de la Santé Publique doivent être respectées en permanence mais concernent des paramètres bactériologiques (coliformes...) ou physico-chimiques (turbidité, fer, goût, température...) sans incidence sanitaire reconnue. L'eau n'est pas considérée comme non-conforme du point de vue sanitaire lors d'un dépassement de ces références. Toutefois des dépassements récurrents doivent conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- **Le contrôle sanitaire, officiel et légal** exercé par le préfet via l'ARS (Office Régionale de Santé). Des prélèvements sont effectués sur tous les sites de Production et en plusieurs points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de Production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010. Quelques ajustements ont eu lieu depuis, comme dans les arrêtés du 24 décembre 2015 (sur le contenu des analyses types) et celui du 4 août 2017 (principalement pour le déclassement du baryum de « limite de qualité » en « référence de qualité »).
- **La surveillance de l'exploitant permet** de s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours d/e l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.



3.4.2 Le programme ARS _ Contrôle de l'eau Brute

L'ARS (Offices Régionales de Santé) impose annuellement son programme de surveillance. Les résultats sont inclus dans les données présentées ci-après.

Les six forages sont issus de nappes phréatiques. Les profondeurs de ces nappes sont détaillées dans le tableau suivant :

Les caractéristiques des forages utilisés	
Forage	Niveau statique _ m NGG
Mouessant	18,7
Rabi	14.5
Etang noir	26.0
Calebassier	37,2
Balisiers	6.0
St Louis 1	2,6
St Louis 2	1,8

Eau brute prélevée - Analyses de conformité de l'eau (%)			
	2021	2022	2023
Nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées	6	6	6
Nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques conformes	6	6	6
Pourcentage d'analyses conformes aux Limites réglementaires (%)	100%	100%	100%

Il convient de rappeler que l'analyse de conformité de l'eau au forage de Calebassier n'a pas été réalisé ces trois dernières années compte-tenu de la panne que ce forage connaît depuis fin 2020.

3.4.3 Le programme ARS _ Contrôle de l'eau potable produite

Eau brute produite - Analyses de conformité de l'eau (%)			
	2021	2022	2023
Nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées	17	18	16
Nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques conformes	16	18	16
Pourcentage d'analyses conformes aux Limites réglementaires (%)	94%	100%	100%

3.4.4 Le programme ARS _ Contrôle de l'eau potable distribuée

• LA REGLEMENTATION SPECIFIQUE SUR LA DISTRIBUTION

Le chlorure de vinyle monomère (CVM), également connu sous le nom de chlorure de vinyle ou de chloroéthène, est un composé chimique industriel, fabriqué à partir de l'éthylène et du chlore. Il est principalement utilisé pour produire son polymère, le polychlorure de vinyle (PVC).

Sa limite de qualité est de 0.5 µg/l.

Suite à la découverte de concentration anormale en CVM sur quelques sites en France, il a été mis en évidence le relargage, en lien avec leur processus de fabrication, de certaines conduites PVC datant des années antérieures à 1980.

Un groupe de travail spécifique a été créé au sein de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), piloté par la Direction Générale de la Santé (DGS), afin de consolider l'état des connaissances sur ce sujet et définir les modalités de gestion des dépassements. SUEZ en est membre depuis l'origine et participe activement aux différentes actions menées.

Une instruction, DGS/EA4/2012/366, a été diffusée par la DGS en date du 18 octobre 2012.

Elle précise les modalités de :

- ⇒ Repérage des canalisations à risque
- ⇒ Adaptation du contrôle sanitaire
- ⇒ Modalités de gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité

Les ARS (Offices Régionales de Santé) ont lancé des démarches sur ce sujet. SUEZ est à votre disposition pour vous accompagner.

• LE CONTROLE SANITAIRE : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en **distribution** sont les suivants :

Eau potable distribuée - Analyses de conformité de l'eau distribuée (%)			
Indicateurs	2021	2022	2023
Nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées	40	41	47
Nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques conformes	40	41	47
Pourcentage d'analyses conformes aux Limites réglementaires (%)	100%	100%	100 %

En 2023, l'eau distribuée affiche pour la troisième année consécutive un taux de conformité de 100 % pour la famille des analyses bactériologiques et physico-chimique.



3.4.5 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en Production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Offices Régionales de Santé.

Indicateurs de performance de la qualité de l'eau - Analyses de conformité (%) portant sur tous les Types d'eau (brute, produite, distribuée)			
	2021	2022	2023
Nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées	63	65	69
Nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques conformes	62	65	69
Pourcentage d'analyses conformes (%)	98,4 %	100 %	100 %

Nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées sur échantillon par type d'eau	
Type d'eau	Nombre
Eau prélevée	6
Eau Produite	16
Eau Distribuée	47
Total	69

L'année 2023 comme l'année précédente démontre d'excellents résultats qualitatifs. En effet, le taux de conformité réglementaire d'analyses bactériologiques et physico-chimiques se maintient à 100% pour l'ensemble des eaux sur toute la chaîne de production (du prélèvement dans la ressource à la distribution au compteur de l'abonné).

4 | Le bilan d'exploitation



4.1 Principales opérations de maintenance courante sur les ouvrages de production et de stockage

Opérations de maintenance sur les ouvrages de production	
Type	Description
Forages	<p>Pour chacun des 7 forages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôles électriques réglementaires par BUREAU VERITAS en décembre 2023. - Contrôle des soupapes antibélier. Renouvellement pour Balisiers et Etang Noir - Contrôle des compteurs de prélèvement dans la ressource : à chaque passage - Contrôle de la mesure du niveau de la nappe, avec enrouleur manuel : une fois par an
Réservoir	<p>Pour les réservoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du comptage de l'eau distribuée : à chaque passage - Nettoyage/Lavage des réservoirs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réservoir de La Treille : Nettoyage en décembre 2023. ➤ Réservoir de Courbaril : Nettoyage en février 2023. ➤ Réservoir de St Marc : Nettoyage reporté ➤ Réservoir de Morne Lolo : travaux en cours ➤ Réservoir de Morne des Pères : travaux en cours. ➤ Réservoir de Balisiers : Mis en bypass en fin d'année pour les visites techniques. Toiture-dôme fragilisé et mis en sécurité par un système d'échafaudage avec panneaux de soutien. Nettoyé et remis en service en décembre 2023. ➤ Réservoir des Sources : Mis en bypass en fin d'année pour les visites techniques. Nettoyé et remis en service en décembre 2023.

4.2 Cas traités dans le cadre des surconsommations liées aux fuites

Durant l'exercice 2023, certains clients ont été confrontés à des surconsommations liées à des fuites. Ces clients ont fait l'objet de dégrèvements dès lors que les faits furent avérés par nos agents après enquête de terrain.

Pour des raisons de confidentialité, nous ne mettons pas le nom des abonnés dans le présent document mais fournissons les éléments quantitatifs de synthèse.

Nombre d'abonnés concernés : 152

Volumes dégrévés : 24 175 m³

Montant cumulé des dégrèvements : 199 123,65 €

4.3 Programme d'autosurveillance de la qualité de l'eau

L'autocontrôle n'a pas été mis en œuvre en 2024 malgré l'achat des Kits nécessaires à ceux-ci.

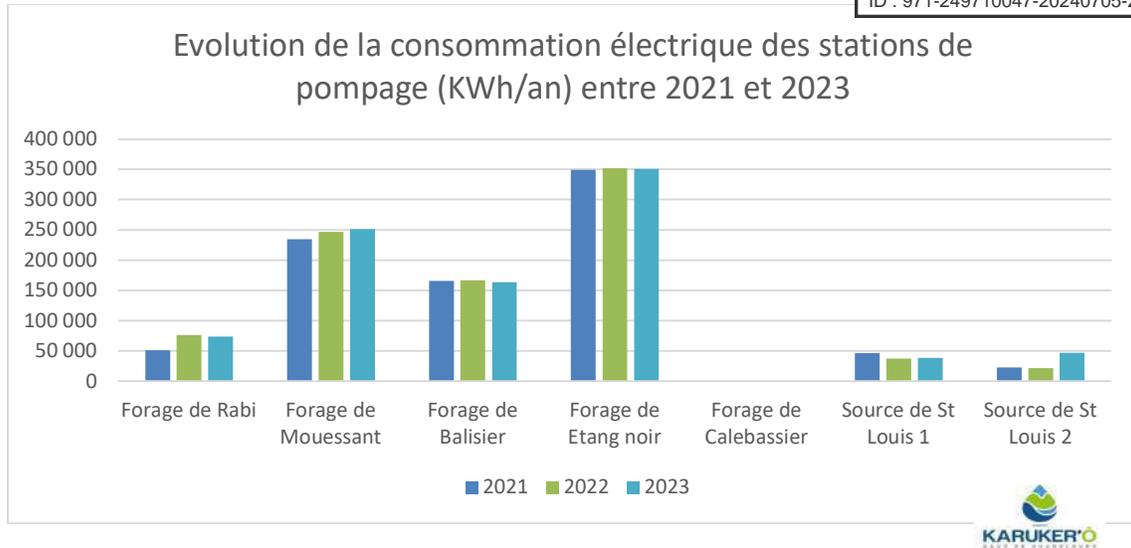
Une étude interne sera menée en 2024 pour déterminer :

- Les points de collecte qui seront retenus sur l'eau Brute et Traitée.
- La fréquence de prélèvement.
- La procédure d'acheminement vers le Laboratoire d'analyse.
- Les procédures de gestion en cas d'anomalies constatées.

4.4 Consommation énergétique des sites

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique des stations de pompage (KWh/an)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Forage de Rabi	51 012	76 171	74040	-3%
Forage de Mouessant	234 413	246 943	251729	2%
Forage de Balisier	165 659	166 671	163963	-2%
Forage de Etang noir	349 283	351 912	351118	0%
Forage de Calebassier	244	0	0	NA
Source de St Louis 1	46 778	37 982	38650	2%
Source de St Louis 2	22 896	21 777	47032	54%
Total	870 285	901 456	926 532	3%



Graphique : Evolution de la consommation électrique des forages entre 2021 et 2023, KARUKER'Ô

La consommation électrique du surpresseur de Desmarais (KWh/an)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Desmarais	2 860	4 931	17 509	72%

Ce surpresseur n'est utilisé qu'en cas de besoin, pour soulager le réservoir de Morne Constant. En 2023, il a été utilisé durant 97 jours au lieu de 34 jours en 2022.



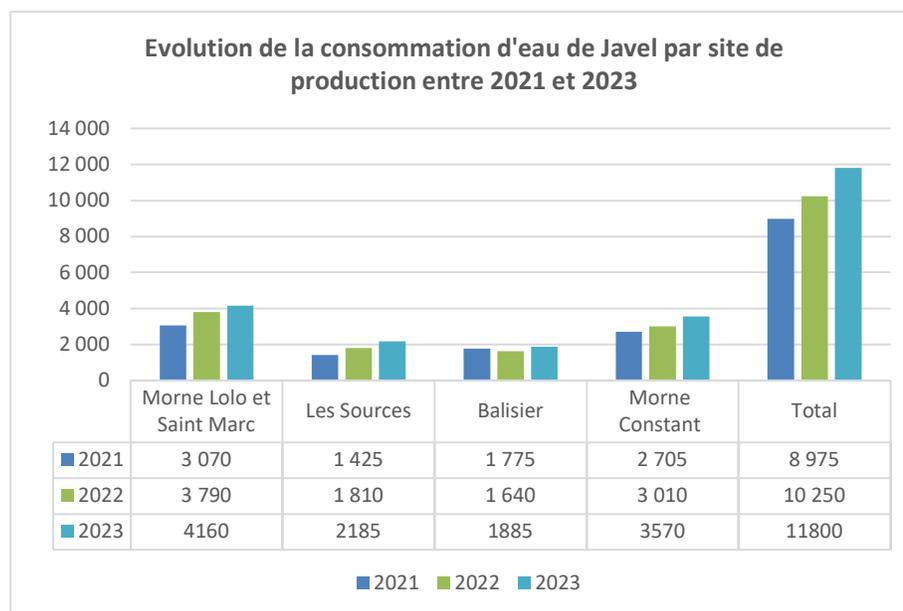
4.5 Consommation de réactifs

La répartition des consommations de Javel pour l'année 2023 est détaillée ci-après :

Consommation de Javel par site de Production (en litres)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Morne Lolo et Saint Marc	3 070	3 790	4 160	9%
Les Sources	1 425	1 810	2 185	17%
Balisier	1 775	1 640	1 885	13%
Morne Constant	2 705	3 010	3 570	16%
Total	8 975	10 250	11 800	13%

La consommation de Javel pour l'ensemble de la Production à Marie-Galante s'élève donc à **11 800 litres de Javel, soit une hausse de 13% par rapport à l'exercice précédent.**

Graphique : Evolution de la consommation d'eau de Javel par site de Production entre 2021 et 2023, KARUKER'Ô



L'augmentation de la consommation de Javel sur l'ensemble du réseau est modérée entre 2022 et 2023. Cette augmentation est de l'ordre de 1,5 m³ par rapport à l'année précédente.

5 | Le bilan des Travaux



5.1 Les principales interventions

5.1.1 Liste des principales interventions sur les ouvrages de production et de stockage

- **Interventions sur les forages :**

- Forage de Calebassier : Travaux de SONDALP pour la tentative de repêchage de la pompe.
- Tous les forages : Travaux CCMG de mise en conformité puis levée de la mise en demeure
- Construction d'une margelle en béton autour de la tête de forage pour l'isoler du ruissèlement
- Construction d'un abri au-dessus de la tête de forage pour la protéger des intempéries
- Construction d'une clôture en panneaux rigides sur tout ou partie du périmètre de protection immédiat.

- **Interventions sur les réservoirs :**

- Réservoir de La Treille : Réhabilitation complète du génie civil, de l'étanchéité, renouvellement des tuyauteries et de la robinetterie, aménagement des accès et garde-corps.
- Remise en service début janvier 2024.
- Réservoir de Morne Lolo : Réhabilitation complète du génie civil, de l'étanchéité, renouvellement des tuyauteries et de la robinetterie, aménagement des accès et garde-corps.
- Chantier toujours en cours début 2024.
- Réservoir de Morne des Pères : Réhabilitation complète du génie civil, de l'étanchéité, renouvellement des tuyauteries et de la robinetterie, aménagement des accès et garde-corps.
- Chantier toujours en cours début 2024
- Réservoir de Balisiers : Installation et mise en service d'un bypass (société MTD). Vidange complète pour inspections techniques. Sécurisation de l'hourdi et du dôme fragilisé par un échafaudage et des panneaux rigides (CCMG). Remise en service en décembre après nettoyage et désinfection.
- **Reconstruction et déviation de la canalisation de vidange, à l'extérieur de l'ouvrage, pour éviter l'inondation de la parcelle voisine (Renouvellement KARUKER'Ô).**
- Réservoir des Sources : Installation et mise en service d'un bypass (société MTD). Vidange complète pour inspections techniques. Remise en service en décembre après nettoyage et désinfection.

5.1.2 Liste détaillées des principales interventions sur le réseau

On trouvera ci-après un relevé détaillé de toutes les interventions effectuées en 2023.

Interventions techniques et administratives clientèle AEP (Population totale)			
		2022	2023
Interventions techniques	Branchement neuf	52	74
	CR à déplacer	10	7
	CR à renouveler	22	23
	Fuite - Branchement mise en conformité	12	24
	Fuite après CR	6	1
	Fuite avant CR	312	351
	Fuite entre compteur-robinet vannette	88	109
	Fuite réseau	17	32
	Fuite sur PC	52	64
	Fuite sur tête robinet	4	3
	Fuite traversée de route	41	37
	Fuite - Renouvellement branchements	66	146
	Manque de pression	33	26
	Manque d'eau réseau	35	40
	Mise en conformité compteur	8	4
	Opération sur vanne ou ventouse	11	10
	Robinet vannette défectueux	12	18
	Total techniques	781	969
Interventions administratives	Anomalie relève	187	148
	Demande ouverture abonnement avec pose CR neuf	44	43
	Demande ouverture abonnement sans pose CR neuf	142	159
	Enquête technique	13	10
	Fraude	3	1
	Mutation d'abonnement	86	82
	Ouverture après fermeture pour impayés	11	1
	Relève index suite demande de dégrèvement	120	118
	Résiliation avec fermeture	158	146
	Résiliation sans fermeture	86	93
		Total administratives	850
	Autres	11	1
	TOTAL	1642	1771

Ces chiffres nous montrent que la réparation des fuites représentent une grande majorité des opérations techniques.

En 2022, il ne restait plus que 35 branchements à renouveler pour atteindre l'objectif de fin de contrat. Nos équipes ont renouvelé un peu plus car cela était nécessaire. En 2023, l'objectif annuel était de 200. Nous en avons fait un peu moins (146) car n'ont été renouvelés que :

- Ceux qui étaient fuyards pour la deuxième fois ou ceux qui présentaient une anomalie technique.

Les autres compteurs en bon état n'ont pas été systématiquement renouvelés.

• **LES INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR TERRASSEMENT**

Les interventions effectuées par terrassement en 2023 sont répertoriées quantitativement ci-après. Elles sont donc un sous ensemble des chiffres globaux déclarés ci-dessus.

Sur un total de 969 interventions techniques de tous types, Karuker'O a eu recours à 525 opérations de terrassement (usage de mini pelleteuse).

Ces interventions de terrassement sont utilisées principalement pour :

- Renouveler des branchements (nombre 132)
- Réparer des fuites sur Branchements (nombre 52).

5.1.3 Intervention en astreinte

En astreinte parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Processus de traitement des Interventions en astreinte	
Niveau	Description
Niveau 1 - Responsable de l'astreinte	Réception des appels téléphoniques
	Réception de toutes autres informations de dysfonctionnement
	Traitement de l'information
	Pilotage des interventions du niveau 2
	Renforcement terrain
	Rédaction du rapport d'astreinte
Niveau 2 - Technicien d'astreinte	Réception des appels téléphoniques du niveau 1
	Diagnostic terrain
	Fin d'intervention et reporting

Les interventions effectuées en astreinte et ayant nécessité l'appui d'un sous-traitant de terrassement sont listés ci-dessous :

Intervention en astreinte nécessitant du terrassement (2023 – avec mise à contribution du sous-traitant RPTP)

Date	Client	Ville	Adresse	Type Intervention
08/01/23	Merinon Victor	Saint Louis	Desmarais	Fuite branchement + astreinte
22/04/23	Dardol Maurice	Grand Bourg	Rue beaurenon	Astreinte : fuite branchement
04/05/23	Reseau Capesterre	Capesterre De Marie Galante	Calebassier	Réseau DN 125 percé par société becl astreinte
19/05/23	Brt Resilie	Grand Bourg	Blancourt	Fuite branchement astreinte
10/06/23	Gervelas Sabrina	Grand Bourg	Route des basses	Astreinte : fuite branchement
10/06/23	Gervelas Sabrina	Grand Bourg	N°14 tivoli paoka	Astreinte : fuite branchement
03/09/23	Reseau Gb	Grand Bourg	Murat	Fuite réseau Dn125. Astreinte dimanche
30/09/23	Rousseau Sylvie	Grand Bourg	17 lots. Faup	Fuite branchement. Astreinte samedi
07/10/23	Reseau Gb	Grand Bourg	Lot. Des basses	Fuite réseau Dn90. Astreinte samedi
18/11/23	Agathine Marous Sylviane	Saint Louis	106 res. Opale	Fuite branchement astreinte samedi

Ces interventions concernent principalement :

- Fuites branchement (Nombre = 6) soit 60 % des interventions effectuée en astreinte.
- Fuites réseau (Nombre= 2) soit 20 %.

L'inventaire complet des astreintes est fourni en annexe à la section 12.7.

5.2 Travaux de renouvellement et grosses réparations

Travaux de renouvellements 2023			
Type de renouvellement / réparation	Exigences contractuelles	Réalisé en 2023	% par rapport aux objectifs contractuels
Renouvellements de compteurs	(*)	708	104% (vs objectifs revus en cours d'année)
Renouvellement de branchements	200	147	73%
Nombres de branchements neufs	A la demande	71	NA
Renouvellements de canalisations (ml)	< 12 m	8 ml (Morne Lolo)	NA

(*) Le contrat prévoit que le parc compteur de diamètre < 40 mm soit de moins de 12 ans et de moins de 10 ans pour les diamètres >=40 mm.

5.2.1 Renouvellement d'équipements

Inventaire des équipements renouvelés en 2023

Au cours de l'exercice 2023, KARUKER'Ô a renouvelé les équipements ci-dessous :

- 147 branchements, dont 59 en traversée de route
- 708 compteurs renouvelés
- 4 compteurs généraux aux forages de Mouessant, Rabi, Balisiers et Sources 2

5.2.2 Renouvellement d'accessoires

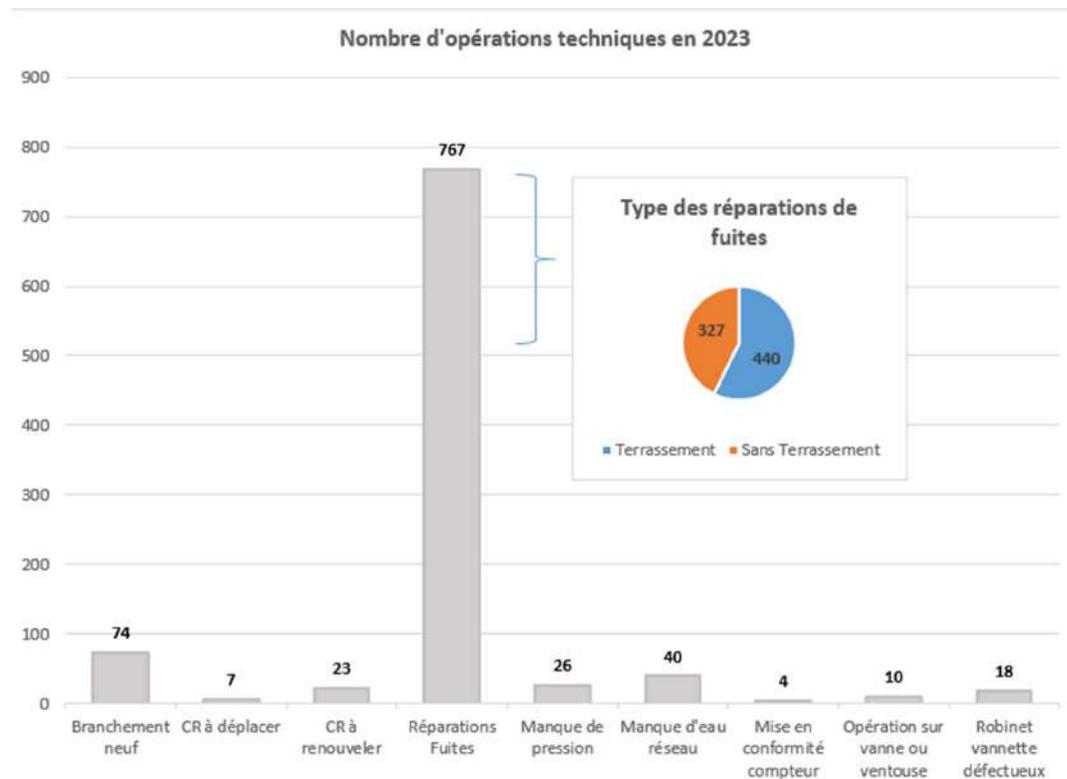
Inventaire des accessoires de réseau renouvelés en 2023

- 4 vannes (2xDN100, 1xDN125, 1xDN150)
- 5 ventouses
- Achat de 4 régulateurs de pression, mis en stock (1 DN80 et 3 DN100)
- Mise en conformité de 7 bouches à clé, sur vannes réseau

5.3 Les travaux de réparations de Fuites

Durant l'exercice de l'année 2023, les travaux de réparations de fuites sont répertoriés comme suit :

767 fuites réparées en 2023 dont  440 avec terrassement.
 327 sans terrassement.



A titre d'informations, l'activité de l'année précédente est détaillée en nombre comme suit :

Evolutions des réparations de Fuites			
Type de renouvellement / réparation	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Variation N/N-1
Réparations de fuites	598	767 Dont 440 avec Terrassement 327 sans Terrassement	+ 28,3%

L'analyse du détail des 440 terrassements effectués nous montre qu'ils sont essentiellement liés à des fuites sur branchements.

En effet, les fuites sur branchement représentent à elles seules 83.8 % des fuites réparés par terrassement.

Le reste étant constitué de fuites sur les canalisations et les accessoires du réseau.

Détails des Interventions effectuées avec du terrassement en 2023 pour la réparation des fuites	
Type	Réalisé en 2023
FUITE BRANCHEMENT	348
FUITE PC	60
FUITE RESEAU OU ACCESSOIRE RESEAU	32
Total général	440

5.4 Nouveaux ouvrages mis en service pendant l'exercice

Aucun nouvel ouvrage n'a été mis en service durant l'année 2023.



5.5 Déploiement de la télérelève

Objectif contrat : Télérelève au 1er janvier 2027 opérationnel à 100 %

Le Parc compteurs actifs de Marie Galante au 31/12/2023 est de 6 716.
 Le déploiement de têtes émettrices de télérelève fait état de 1019 installations sur le parc compteurs au 31/12/2023.

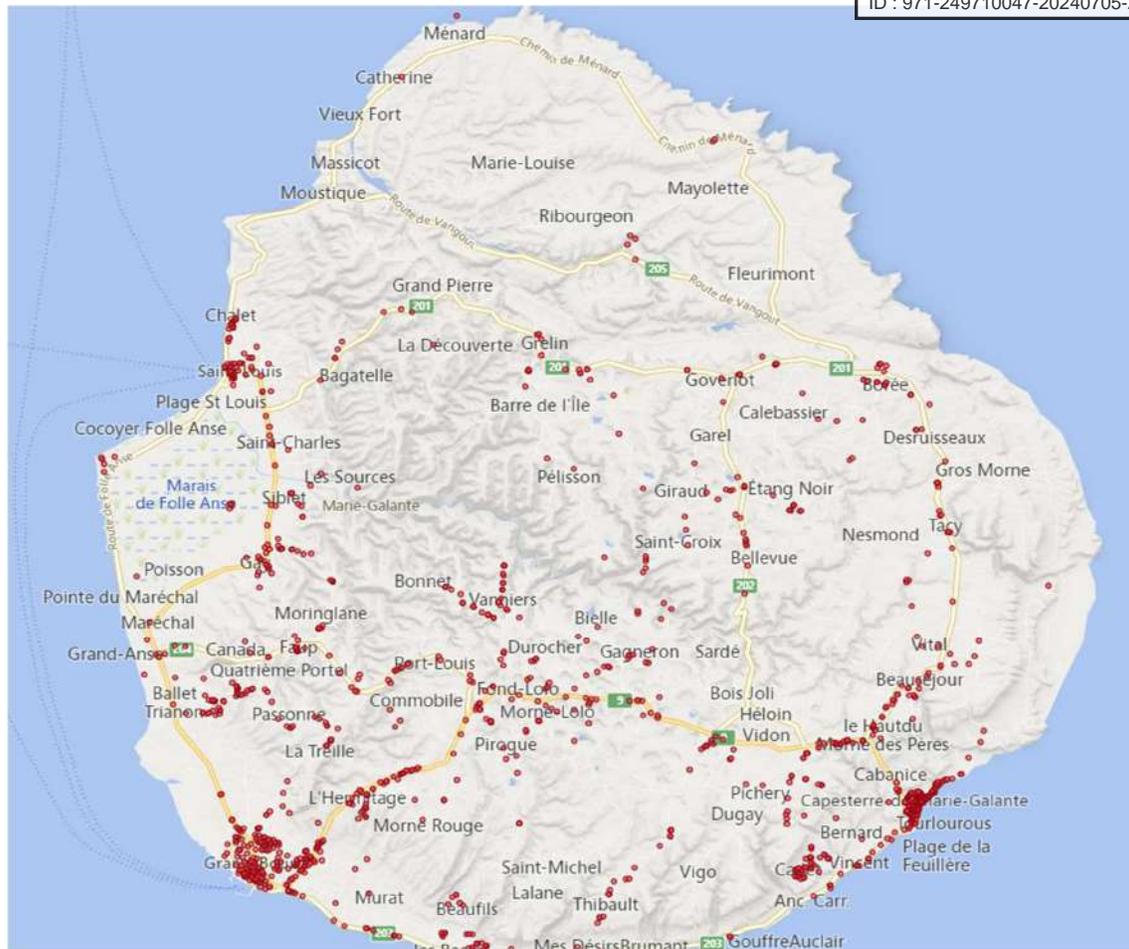
L'opération de déploiement de la télérelève a été mise à profit pour renouveler 595 compteurs.

La distribution géographique du déploiement se présente comme suit :

Déploiement de la télérelève en 2023			
Commune	Parc compteurs actifs au 31/12/2023	Parc compteurs en télérelève au 31/12/2023	Taux de déploiement
CAPESTERRE DE MARIE GALANTE	1 755	362	20.6 %
GRAND BOURG	3 182	555	17,4 %
SAINT-LOUIS	1 779	102	5.7 %
Total MARIE GALANTE	6 716	1 019	15,2%

Le taux de déploiement global est de 15,2 % au 31/12/2023. Le déploiement suit le rythme contractuel (réajusté en cours d'année comme suit) :

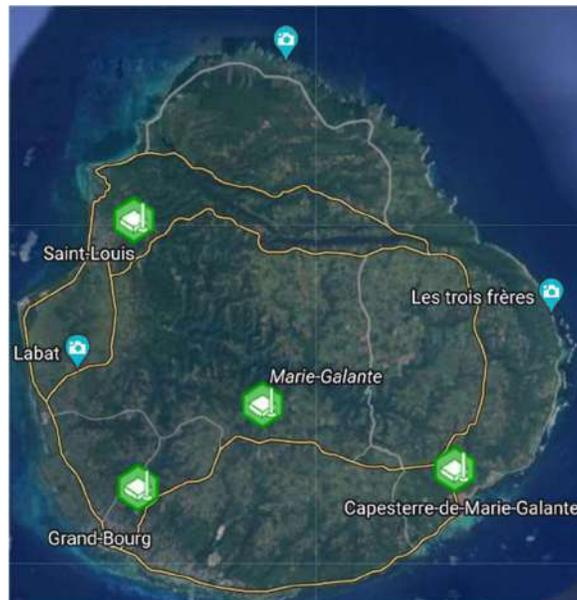
Déploiement de la télérelève		
Année	Pose d'émetteurs (cumul)	Renouvellement de compteurs (cumul)
2023	680	680
2024	2643	1953
2025	4331	3641
2026	6782	5919



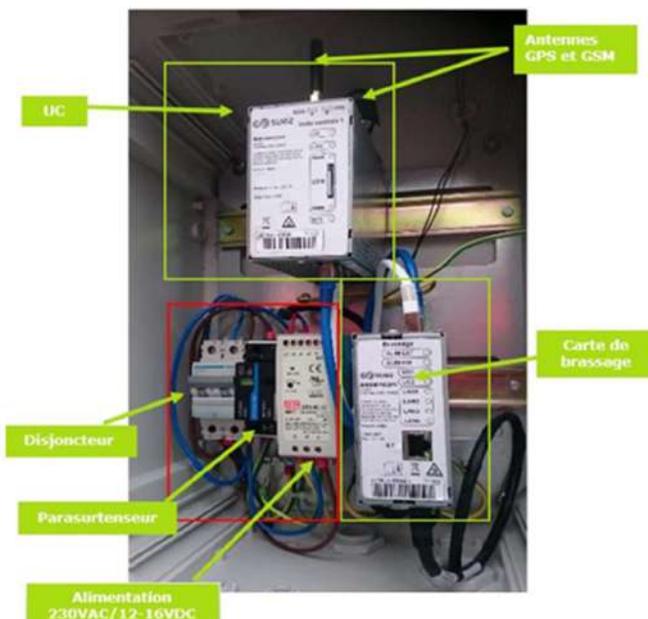
Cartographie des compteurs équipés de télérelève au 31/12/2023

- La pose des 3 nouveaux concentrateurs (antennes) :

La première antenne « pilote » posée en 2020 sur le réservoir de St Marc permet déjà de collecter de nombreuses données et a donc été conservée à cet endroit. Pour sécuriser un maximum de données supplémentaires, nous avons positionné 3 nouveaux concentrateurs à des points stratégiques, en surplomb de chacun des 3 bourgs (à l'hôpital de Grand Bourg, à l'hôtel Soleil Levant de Capesterre et au réservoir de Courbaril à St Louis).



Cartographie des 4 concentrateurs en service



Exemple du concentrateur posé sur le toit de l'hôpital de Grand Bourg

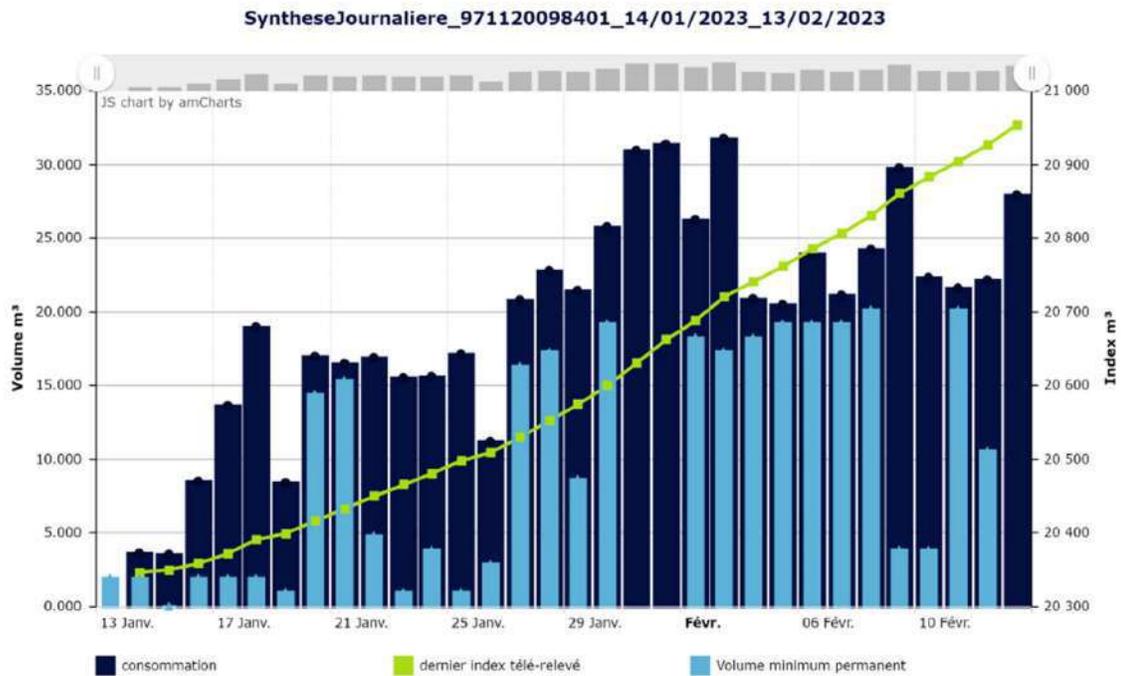


- Le déploiement des émetteurs depuis la supervision :



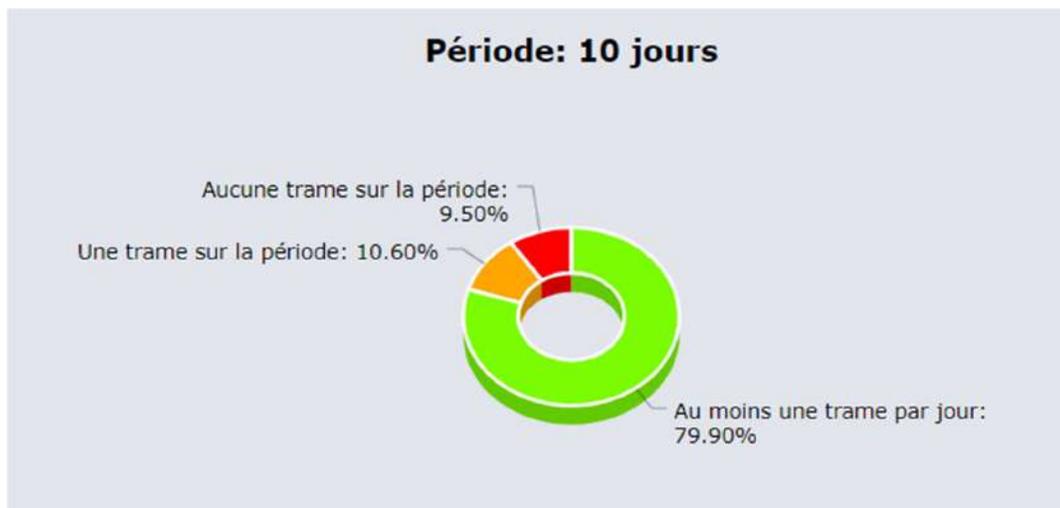
Vue du bourg de St Louis

- Le suivi des consommations et des fuites après compteurs :



Représentation graphique de la consommation journalière d'un gros consommateur, avec fuites.

- Performance réception des données : 90,5 %



5.6 Suivi des demandes de travaux

5.6.1 Rappel de la législation encadrant les demandes de travaux

Construire Sans Détruire

Au vu des dommages déplorés chaque année, et à la faveur du Grenelle II, l'Etat a engagé une réforme de la prévention des dommages aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme concerne les collectivités locales en tant que maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, coordonnateurs des travaux sur la voirie, et responsables de la police de la sécurité sur leur territoire. Elle concerne KARUKER'Ô en tant qu'exploitant et entreprise de travaux.

Elle s'appuie sur deux piliers.

Le premier pilier est l'instauration d'un guichet unique.

Il s'agit d'une plateforme internet qui référence l'ensemble des exploitants de chaque commune. Son financement se fait par deux redevances à acquitter annuellement à l'INERIS depuis le 1^{er} janvier 2012 :

- Une perçue auprès des exploitants au prorata des longueurs de réseaux,
- L'autre auprès des prestataires de services en formalités de déclaration.

Le deuxième pilier est la réforme de la procédure de déclaration des travaux.

Le décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011, appliqué depuis le 1^{er} juillet 2012, instaure une responsabilité renforcée des maîtres d'ouvrage de travaux dans la préparation des projets pour que les entreprises d'exécution disposent de la meilleure connaissance possible de la localisation des réseaux avant d'entreprendre les travaux.

- Il impose aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux de déclarer leurs projets et travaux dans le Guichet Unique pour obtenir les plans des exploitants,
- Il fixe des obligations de compétences pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux obligatoires au 1^{er} janvier 2017 et encadre les techniques de travaux,
- Il impose aux exploitants de communiquer au Guichet Unique, la zone d'implantation des ouvrages exploités pour chaque commune concernée,
- Il impose aux exploitants de transmettre au Guichet Unique, toute modification du périmètre des plans de zonage,
- Il impose aux exploitants une amélioration de la cartographie, avec obligation aux réseaux sensibles au 1^{er} janvier 2019 en unité urbaine et au 1^{er} janvier 2026,
- Il impose des réponses plus rapides et plus précises aux déclarations préalables, et une anticipation des situations de crise,
- Il prévoit des sanctions administratives complémentaires.

Ces mesures sont inscrites dans le code de l'environnement, et par de nombreux arrêtés d'application.





Nos Actions

En amont du traitement des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux, KARUKER'Ô s'engage à référencer sur le Guichet Unique les communes adhérentes au contrat. Nous tenons à jour ce référencement. Les ouvrages d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement sont référencés dans la catégorie réseaux non sensibles, conformément au décret 2010-1600 du 20 décembre 2010.

Nous transmettons au Guichet Unique les plans de zonage exigés par le décret Construire Sans Détruire (CSD), afin de recevoir l'exhaustivité des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux concernées par l'emprise des réseaux. Ces plans de zonage sont réactualisés chaque semaine.

Nous utilisons les informations du SIG pour répondre aux demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux. Dès la réception des plans de recollement des nouveaux travaux (précision à 40 cm exigée par le décret CSD), le service SIG/Cartographie met à jour le SIG. Les modifications du réseau sont directement intégrées dans les plans conformes des récépissés des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux.

Pour générer des plans conformes à la réglementation CSD, nous utilisons un outil cartographique dédié qui intègre dans les plans les informations exigées par le décret comme la localisation et la nature du réseau, le matériau et le diamètre des canalisations, la classe de précision de chaque ouvrage...

Nous répondons dans les temps réglementaires aux demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux via l'outil PROTYS qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux sont archivés, consultables et dématérialisés.

CATEC (Certificat d’Aptitude au Travail en Espace Confiné)

La loi règlemente tous les travaux en espaces confinés (type Poste de Relèvement) depuis novembre 2017. Les intervenants doivent suivre une formation et obtenir le CATEC (Certificat d’Aptitude à Travailler en Espaces Confinés).

4 agents de l’agence KARUKER’Ô de Marie-Galante possèdent leur CATEC et sont en mesure d’effectuer des travaux dans les cuves et les fosses de relevage, conformément à la réglementation.

AIPR (Autorisation d’Intervention à proximité de Réseaux aériens et souterrains)

La loi règlemente tous les travaux à proximité de réseaux divers et impose un repérage par les différents exploitants avant intervention depuis décembre 2016. Les intervenants doivent suivre une formation et obtenir l’AIPR (Autorisation d’Intervention à proximité de Réseaux aériens et souterrains).

Tous les agents de l’agence KARUKER’Ô de Marie-Galante (excepté les chargées de clientèle) possèdent leur AIPR et sont en mesure d’intervenir à proximité des réseaux conformément à la réglementation.

Formation et recyclage habilitation électrique en novembre 2022

2 employés de l’Agence KARUKER’Ô de Marie-Galante ont réalisé une formation de recyclage d’habilitation électrique organisée par un organisme habilité sur le site de Letaye au Moule durant deux jours, du 22 au 23 novembre 2022. Par ce biais, ils ont obtenu le renouvellement de leur habilitation.

5.6.2 Inventaire des DT et DICT KARUKER’O durant l’exercice 2023

Organisation des travaux

Pour chaque intervention nécessitant un terrassement, nous déclarons aussi nos travaux dans PROTYS sous forme de DICT/DT conjointe afin de récupérer les plans de EDF et ORANGE principalement. Dans le cas de travaux d’urgence, c’est une ATU (Attestation de Travaux d’Urgence) qui est rédigée.



Photos : Actes courants d’Exploitation avec terrassement (renouvellement de branchement, branchement neuf, réparation fuite)

Nombre des déclarations de travaux envoyées au Guichet Unique (via PROTYS) en 2023			
Ville	Type ATU	Type DICT	Total général
Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	141	19	160
Grand-Bourg - 97112	176	32	208
Saint-Louis - 97134	104	16	120
Total général	421	67	488

Nombre des déclarations de travaux envoyées au Guichet Unique (via PROTYS) en 2023					
Ville / Type déclaration	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	Total général
Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	43	26	44	47	160
ATU	34	23	38	46	141
DICT	9	3	6	1	19
Grand-Bourg - 97112	62	64	41	41	208
ATU	41	56	39	40	176
DICT	21	8	2	1	32
Saint-Louis - 97134	25	36	28	31	120
ATU	15	35	24	30	104
DICT	10	1	4	1	16
Total général	130	126	113	119	488

Les déclarations de type ATU représentent la grande majorité des déclarations (421/488 soit 86%). Elle dénote le caractère urgent des interventions qui sont effectuées sur le territoire.

On notera que la distribution trimestrielle des déclarations de travaux est quasi homogène d'un trimestre à l'autre.

De manière statistique, on peut dire que les déclarations PROTYS se ventilent trimestriellement comme suit :

- 50 % sur Grand Bourg
- 40 % sur Capesterre de Marie Galante
- 30 % sur Saint Louis.

A l'échelle de tout le territoire de MARIE GALANTE et pris annuellement, on note :

- 488 déclarations de travaux (Réparations ou Travaux neufs) ;

Ces déclarations concernent essentiellement des travaux relatifs aux :

- Fuites (Sur Branchements)
- Branchements (Neufs, Reprises, Renouvellements, Ouvertures)
- Compteurs

Distribution des déclarations au guichet unique par Famille (*)					
Qualification / Raison sur le guichet unique	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	Total général
FUITE	73	91	79	94	337 (***)
BRANCHEMENT	32	24	25	16	97
COMPTEUR	18	5	4	4	31
VANNE	1	5	2	1	9
TETE A CLE	3	1		1	5
REGARD	2		2		4
REFOULEMENT	1			1	2
MANQUE D'EAU			1		1
PRISE EN CHARGE				1	1
PIQUAGE				1	1
Total général	130	126	113	119	488

La liste des 488 déclarations est fournie en annexe du présent document.

(***) Sur 488 déclarations au guichet unique, on notera que 337 d'entre elles sont relatives à des travaux de réparations de fuites dont le détail est fourni ci-dessous.

Détails des déclarations aux guichet unique pour causes de fuites	
Détails de la Fuite	Nombre
Fuite Sur Branchement	188
Fuite Sur PC	56
Fuite traversée de route	33
Fuite Réseau	20
Fuite avant CR	17
Fuite après CR	4
Fuite au CR	10
Robinet Vanette défectueux	3
Fuite entre compteur – robinet vannette	1
Fuite sur vanne ou ventouse	5
Total	337

6 | Ressources humaines affectées au service



6.1 Emploi et postes de travail requis par le service

Le contrat portant sur l'eau potable et l'assainissement, le tableau ci-dessous inventorie en nombre et qualification les agents dédiés à l'ensemble des services proposés par Karuker Ô. Il permet le fonctionnement de l'agence Marie Galantaise au service de la population.

Emplois et poste de travail requis par le service AEP et Assainissement _ 2023		
Poste de Travail	Détails activités	Nombre
Technicien d'exploitation	Recherche de Fuites, renouvellement compteurs, télérelève	1
Electrotechnicien	Electrotechnique, suivi usines eau potable et chloration	1
Technicien clientèle	Relève semestrielle, mutations, clientèle terrain	1
Responsable d'Exploitation	Responsable production Eau Potable	1
Agent administratif / Chargée de clientèle	Back office client	1
Chef de projet	Mise en place et gestion des nouvelles missions (télérelève, enquêtes, ...).	1
Accueil Client	Front office clientèle	1
Agent d'exploitation	Renouvellement de compteurs, Télérelève	1
Technicien eau potable	Réparation casses, suivi du sous-traitant TP	1
Technicien assainissement	Exploitation des postes de relevage, stations d'épuration et réseau eaux usées.	1
Responsable d'agence	Manager	1

6.2 Sécurité des ouvrages, accident de travail

Aucun accident de travail n'est survenu durant l'exercice 2023.

Par ailleurs, la mise en sécurité et conformité des 7 forages a été réalisée par la CCMG. Les réservoirs de La Treille, Morne Lolo et Morne des Pères sont en cours de réhabilitation et de sécurisation (trappes, échelles, garde-corps...)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

7 | Evènements significatifs et recommandations



Cette partie fait référence aux exigences exprimées dans l'article 75.6 du présent contrat, à savoir :

- *un rappel des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice et les dysfonctionnements constatés sur le service et les ouvrages ;*
- *les recommandations motivées et hiérarchisées sur les opérations de renouvellements et d'amélioration à apporter au service ;*
- *la liste et les préconisations pour les biens à renouveler par la Collectivité dans les 18 prochains mois ;*
- *le nombre de demandes formulées dans le cadre des déclarations d'intention de commencement des travaux ou des demandes de travaux, le nombre de réponses apportées dans le délai contractuel et hors délai.*

7.1 Evènements significatifs intervenus et dysfonctionnements constatés sur le service et les ouvrages

- Après une opération de recherche et réparations de fuites, ciblée dans le bourg de Grand Bourg, le débit de fuite de nuit a été réduit de 40% pour atteindre des valeurs acceptables. Cependant, en moins d'un mois, la situation s'est fortement dégradée et les progrès enregistrés ont progressivement disparu. La maîtrise de la pression dans les bourgs devient primordiale pour empêcher la réapparition rapide des fuites.
- L'opération de repêchage de la pompe de Calebassier a échoué. Une deuxième intervention pourrait réussir avec du matériel différent.

7.2 Les recommandations sur les opérations de renouvellements et d'amélioration à apporter au service

Notre recommandation principale :

Au regard du volume de réparations de fuites constatés, nous avons fait procéder à des études de pressions sur le réseau.

Ces dernières études menées par un expert Suez, KARUKER'O préconise l'achat de 10 réducteurs de pressions afin de pérenniser les réparations de fuites.

Caractère urgent : 3 réducteurs de pressions – Localisation entrée de chaque bourg

Caractère moins urgent : 7 réducteurs de pression – Localisation milieu rural.

Caractère urgent :

Il s'agirait d'installer à l'entrée de chaque bourg (Capesterre, Saint Louis, Grand Bourg) un réducteur de pression dit intelligent.

Les plages horaires de ces équipements sont programmables et permettent d'obtenir un fonctionnement différencié jour/nuit ou sur de plages horaires définies.

Ainsi, la pression du réseau de distribution serait régulée en fonction de 2 paramètres :

- Plage(s) horaire,
- Pression / débit entrée de circuit.

Caractère moins urgent :

7 autres réducteurs devront être installés en milieu rural sur des tronçons pour lesquels la pression mesurée est supérieure à 5 bars. Karuker'Ô et son équipe se tiennent à disposition de la CCMG pour fournir les éléments détaillés de ces tronçons et les éléments techniques d'une telle opération.

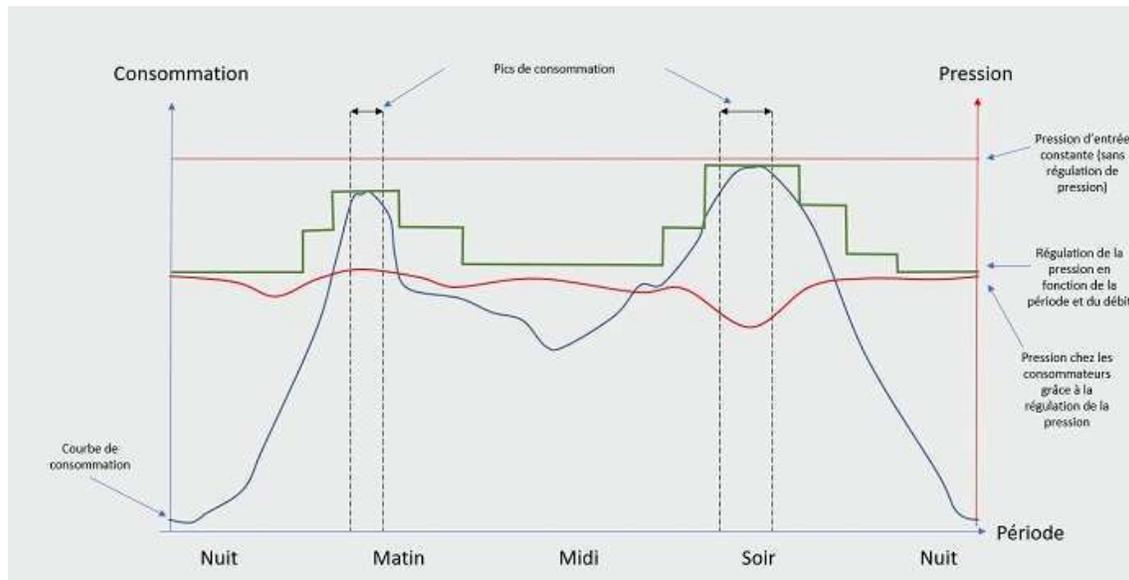
Explication simplifiée du principe de régulation intelligente.

Il s'agit d'opérer un contrôle efficace de la pression en fonction de la période ou du débit

Réduire la pression inutile dans un réseau est logique, et cela peut facilement être fait sans compromettre la qualité de service.

La pression d'alimentation est réduite pendant les périodes de faible consommation et une pression minimale acceptable est maintenue pour les utilisateurs. Cela permet de réduire les ruptures de tuyaux. Tout au long de la journée, la pression doit être régulée de manière équilibrée pour assurer un service régulier aux consommateurs.

Les vannes de régulation sont généralement installées à l'entrée d'un quartier ou de zones peuplées afin de contrôler efficacement la pression sur un maximum de branchements.



Contrôle de la pression en fonction du moment de la journée

La pression est ajustée dans la zone en fonction du point de consigne. De cette façon, la vanne peut diminuer la pression pendant les périodes de faible consommation et la remonter lorsque celle-ci augmente. Ainsi, la pression moyenne peut être considérablement réduite.

7.3 Inventaire et préconisations des biens à renouveler par la Collectivité dans les 18 prochains mois

Un plan annuel de renouvellement des réseaux est déjà en cours. La CCMG et le bureau d'études OTEIS suivent un programme de travaux qui suit les préconisations antérieures de KARUKER'Ô.

Les priorités pouvant changer, nous restons en contact permanent avec la CCMG pour signaler toute dégradation de l'état du patrimoine qui pourrait demander l'anticipation de certaines opérations.

Parmi les opérations sensibles à réaliser à court ou moyen terme, il y a le renouvellement des refoulements des forages de Mouessant et de Balisiers.

Celui de Balisiers présente des fuites récurrentes et des casses quasi annuelles.

Celui de Mouessant casse une à deux fois par an.

A chaque incident, c'est la production qui est stoppée pour plusieurs heures et qui met en péril les réserves et la distribution. Par ailleurs, le refoulement du forage de Balisiers traverse une zone boisée très difficile d'accès, ce qui retarde encore les travaux de réparation.

Les 3 réservoirs non réhabilités en 2023-2024 sont :

- Balisiers
- Les Sources
- Morne Constant

La restauration complète de ces ouvrages demandera la mise en place du bypass.

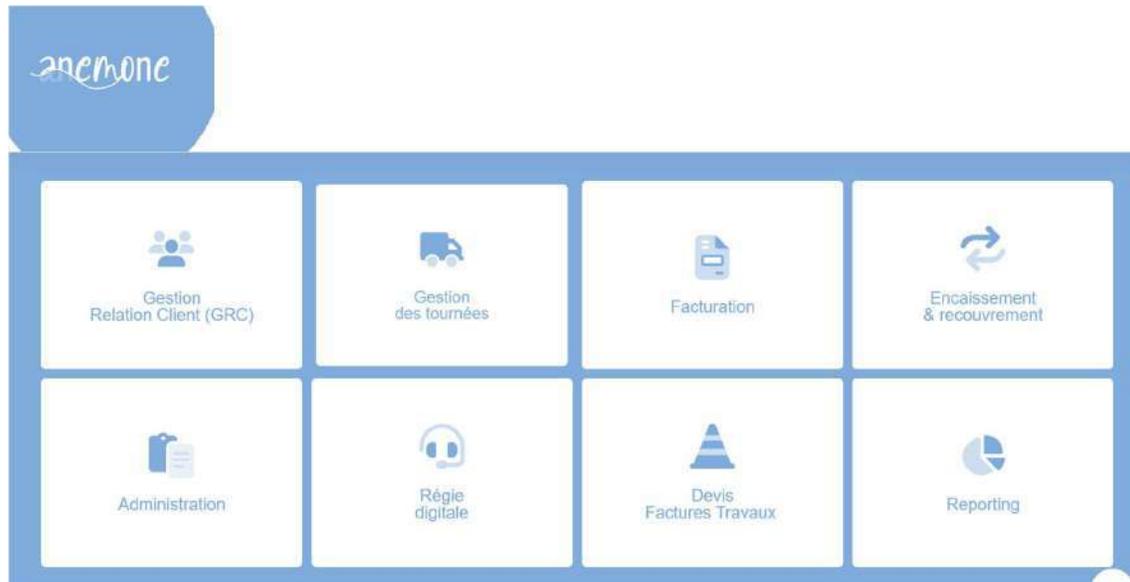
Son installation en secours de Morne Constant n'a pas encore été testée et est programmée en septembre pour réaliser les visites techniques.

De nombreuses incertitudes seront à lever quant à la résistance des canalisations, la capacité de stockage des citernes du bypass, la gestion des éventuels manques d'eau...

Il a déjà été décelé que le toit de Morne Constant était aussi un hourdi complètement vétuste et partiellement écroulé dans la cuve. Une nouvelle sécurisation par échafaudage et panneaux rigides sera à nouveau nécessaire pour réaliser le nettoyage et les visites.

Ces aménagements sur une hauteur de 5 mètres nous mettrons en difficulté pour la réalisation d'une désinfection efficace. Il faudra du temps et certainement de nouveaux équipements pour un nettoyage efficace.

8 | Le bilan Clientèle



Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés et de volumes facturés.

8.1 ANEMONE : notre système d'information Clientèle

Depuis mai 2015, le transfert des données des contrats de nos clients a eu lieu d'AQUA vers ANEMONE, marquant le déploiement du nouvel outil de gestion clientèle de l'activité Irrigation et Vente d'Eau Brute. Cet outil, associé à l'outil de mobilité ACTIVTECH (possédant un module « Relève ») permet :

- de disposer d'un outil performant et moderne, permettant ainsi un meilleur partage de l'information et une meilleure maîtrise des données nécessaires à la satisfaction client,
- de répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des collectivités en termes de services aux clients, notamment sur la proposition de multiples modes de règlement des factures (échancier, mensualisation, prélèvement, télépaiement...)
- de vous faire bénéficier d'un système modulaire et évolutif capable d'intégrer les évolutions futures des services publics d'eau et d'assainissement.



Le passage à notre nouveau Système d'Information Clientèle a permis de faire évoluer la présentation de certains tableaux d'information et/ou d'indicateurs dans ce RAD. Dans le cas où certaines évolutions apporteraient des modifications sensibles des résultats, des explications vous seront fournies.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires relatives à l'évolution de notre Système d'Information Clientèle.

8.2 Le nombre de clients

Le nombre de client est détaillé dans le tableau suivant :

Le nombre de clients par ville				
Ville	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Capesterre	1 681	1 702	1 712	0,6%
Grand Bourg	3 024	3 052	3 071	0,6%
Saint Louis	1 695	1 712	1 729	1,0%
TOTAL	6 400	6 466	6 512	0,7%

Le nombre de client est en très légère hausse (+ 36 clients) soit une variation de + 0,7% par rapport à l'année 2022.

8.3 Le nombre de clients gros consommateurs

Le nombre de clients gros consommateurs				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m3/an	6	6	7	17%
Clients de plus 6 000 m3/an	1	3	5	67%
Total	7	9	12	33%

8.4 Le nombre d'abonnements

Nombre de parts fixes eau potable facturées				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Capesterre	1 670	1 634	1 653	1,1%
Grand Bourg	2 964	2 950	2 965	0,5%
Saint Louis	1 679	1 634	1 658	1,5%
Total	6 313	6 218	6 276	0,9%

Le nombre d'abonnements a évolué sensiblement entre 2022 et 2023. Le nombre de parts fixes facturées contient aussi les abonnements de courtes durées.

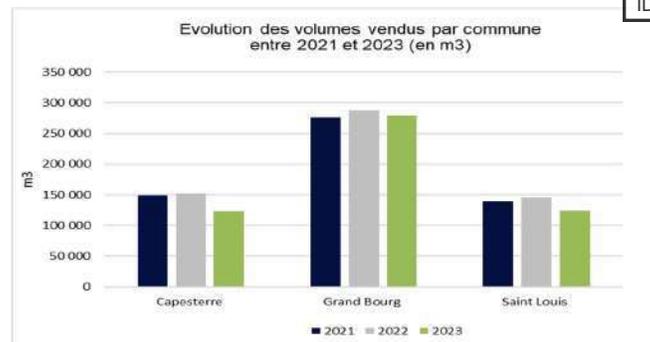
8.5 Les volumes vendus

Les volumes facturés dépendent des périodes de relève des compteurs qui peuvent varier d'une année sur l'autre. En conséquence, les variations des volumes facturés ne sont pas entièrement imputables à une baisse ou une augmentation de la consommation, mais peuvent être en partie liées à des décalages de relève d'une année sur l'autre. Pour pouvoir analyser les volumes facturés retraités de ces effets de variation, reportez-vous au tableau qui présente les rendements de réseaux. Le tableau du rendement de réseau contient des informations sur les volumes facturés ramenés à 365 jours.

N.B. : Les volumes vendus présentés ci-dessous sont les volumes vendus en 2023 au tarif de la nouvelle DSP, débutée en 2023. Ils correspondent donc à une période de consommation qui s'étend de janvier 2023 à mi-novembre 2023, soit une période de 10,5 mois au lieu de 12 mois. Les volumes vendus sont nettement plus faibles que ceux présentés pour le calcul du rendement (volumes consommés) et qui eux, sont reconstitués sur une période de 365 jours.

Par commune

Volumes vendus par commune (en m ³)				
Ville	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Capesterre	149 077	151 770	123 376	-19%
Grand Bourg	275 990	287 235	279 020	-3%
Saint Louis	139 433	145 977	124 551	-15%
Total	564 500	584 982	526 947	-10%



Graphique : Evolution des volumes vendus par commune entre 2021 et 2023 (en m3), KARUKER Ô

Synthèse des Volumes vendus par catégorie de client

Volumes vendus par Catégorie de client _ 2023 (m3)	
Catégorie	Volumes Vendus en 2023 (m3)
ADMINISTRATION	14 748
COMMUNAL	20 001
INDUSTRIEL	23
PROFESSIONNEL	52 095
PARTICULIER	440 080
Total	526 947

Synthèse des Volumes vendus par tranches de consommation

Volumes vendus par Catégorie de client _ 2023 (m3)	
Tranches	Volumes Vendus en 2023 (m3)
de 0 à 80 m3	344 827
de 81 à 100 m3	22 228
de 101 à 200 m3	42 477
de 201 à 500 m3	39 971
au-delà de 500 m3	77 444
Total	526 947

Détails des volumes vendus par tranches et catégories de client (Commune de Capesterre de Marie-Galante)

Volumes vendus par Tranche et catégorie de client _CAPESTERRE			
Commune	Tranches	Catégorie	Volumes (m3)
CAPESTERRE	de 0 à 80 m3	ADMINISTRATION	338
		COMMUNAL	1 269
		INDUSTRIEL	0
		PROFESSIONNEL	2 795
		PARTICULIER	76 441
	de 81 à 100 m3	ADMINISTRATION	50
		COMMUNAL	250
		INDUSTRIEL	0
		PROFESSIONNEL	511
		PARTICULIER	5 005
	de 101 à 200 m3	ADMINISTRATION	96
		COMMUNAL	477
		INDUSTRIEL	0
		PROFESSIONNEL	975
		PARTICULIER	9 553
	de 201 à 500 m3	ADMINISTRATION	25
		COMMUNAL	430
		INDUSTRIEL	0
		PROFESSIONNEL	669
		PARTICULIER	7 585
au-delà de 500 m3	ADMINISTRATION	48	
	COMMUNAL	835	
	INDUSTRIEL	0	
	PROFESSIONNEL	1 299	
	PARTICULIER	14 725	
TOTAL			123 376

Détails des volumes vendus par tranches et catégories (Commune de Grand Bourg de Marie-Galante)

Volumes vendus par Tranches et catégories des clients GRAND BOURG			
Commune	Tranches	Catégorie	Volumes
GRAND BOURG	de 0 à 80 m3	ADMINISTRATION	1 831
		COMMUNAL	4 102
		INDUSTRIEL	23
		PROFESSIONNEL	14 995
		PARTICULIER	153 785
	de 81 à 100 m3	ADMINISTRATION	503
		COMMUNAL	1 194
		INDUSTRIEL	0
		PROFESSIONNEL	2 528
	de 101 à 200 m3	PARTICULIER	7 130
		ADMINISTRATION	961
		COMMUNAL	2 279
		INDUSTRIEL	0
	de 201 à 500 m3	PROFESSIONNEL	4 826
		PARTICULIER	13 608
		ADMINISTRATION	3 352
		COMMUNAL	2 378
	au-delà de 500 m3	INDUSTRIEL	0
		PROFESSIONNEL	5 017
		PARTICULIER	13 480
ADMINISTRATION		6 508	
COMMUNAL		4 615	
TOTAL			279 020

Détails des volumes vendus par tranches et catégories (Commune de Saint-Louis de Marie-Galante)

Volumes vendus par tranches et catégories des clients _ SAINT LOUIS			
Commune	Tranches	Catégorie	Volumes
SAINT LOUIS	de 0 à 80 m3	ADMINISTRATION	440
		COMMUNAL	1 117
		INDUSTRIEL	0
		PROFESSIONNEL	4 798
		PARTICULIER	82 893
	de 81 à 100 m3	ADMINISTRATION	105
		COMMUNAL	183
		INDUSTRIEL	0
		PROFESSIONNEL	859
		PARTICULIER	3 910
	de 101 à 200 m3	ADMINISTRATION	202
		COMMUNAL	351
		INDUSTRIEL	0
		PROFESSIONNEL	1 648
		PARTICULIER	7 501
	de 201 à 500 m3	ADMINISTRATION	99
		COMMUNAL	178
		INDUSTRIEL	0
		PROFESSIONNEL	492
		PARTICULIER	6 266
au-delà de 500 m3	ADMINISTRATION	190	
	COMMUNAL	343	
	INDUSTRIEL	0	
	PROFESSIONNEL	944	
	PARTICULIER	12 032	
TOTAL			124 551

8.6 Les volumes vendus aux gros consommateurs

Volumes vendus aux gros clients (en m ³)				
	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers 3 000 < x < 6000 m ³	26 320	25 390	27 804	9,5%
Volumes vendus aux particuliers > 6 000 m ³	16 023	30 646	31 123	1,6%
Total	42 343	56 036	58 927	5,2%

Tête de classement des Volumes vendus aux plus gros clients (en m ³)				
	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Rhumerie Bellevue _ Etang Noir	16 023	16 238	13 073	-19%
Distillerie Bielle _ Grand Bourg (2 compteurs)	5 499	8 196	4 808	-41%
Polyclinique St Christophe _ Grand Bourg	4 545	7 234	4 039	-44%
Lycée de Grand-Bourg	3 980	7 174	6 024	-16%
EPHAD Saint Louis	4 653	4 967	6 748	36%
AFUL VILLAGE KAWANN UNION	-	4 699	9 879	110%
Centre hospitalier Sainte-Marie _ Grand Bourg	4 424	3 828	4 643	21%
GERVELAS Joel	-	3 378	3 886	15%
BADE Elyne	-	-	3 506	-
Total consommation	39 124	55 714	56 606	2%

Parmi les « gros consommateurs » à plus de 3000 m³ par an, on voit apparaître un nouveau particulier en 2023 (Elyne Bade).

On notera que le Village KAWANN a plus que doublé sa consommation en un an. Il est à noter le cas particulier de Monsieur Joel Gervelas qui apparaît dans la tête du classement pour cause de fuites importantes non réparées depuis deux années consécutives.

Les fortes baisses de consommation des Rhumeries s'explique par le redémarrage de l'Usine Sucrière de Grande Anse.

En conséquence, il y eu moins besoin de recourir aux distilleries pour écouler la canne destinée à la production sucrière.

Les gros consommateurs sont de manière générale dans les secteurs d'activités :

- Distillerie
- Enseignement
- Tourisme
- Hôpitaux et EPHAD
- et quelques particuliers qui apparaissent au gré des consommations franchissant le pallier des 3000 m³ pour des consommations réelles ou pour cause de fuites.

8.7 Les prix du service de l'eau

• EVOLUTION DE LA TARIFICATION

Evolution des révisions de la tarification			
Désignation	01/01/2023	01/01/2024	N/N-1(%)
K - Coefficient d'actualisation	-	1,0475	-

• LE DETAIL DES TARIFS

		2023		2024	
		Part collectivité	Part fermière	Part collectivité	Part fermière
Part fixe eau potable (abonnement semestriel)	Diamètre de 15 mm		53,0400		55,5600
	Diamètre au-delà de 15 mm		125,1000		131,0400
	Tous diamètres	10,6300		10,6300	

Part variable eau potable	De 0 à 80 m3		1,6200		1,6970
Part variable (consommation) - 1er semestre	De 81 à 200 m3		2,1200		2,2210
Part variable (consommation) - 1er semestre	Au-delà de 200 m3		3,1800		3,3310
Part variable (consommation)	De 0 à 100 m3	0,5000		0,5000	
Part variable (consommation) - 1er semestre	Au-delà de 100 m3	0,6600		0,6600	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		Non Connu		Non Connu	
Octroi de mer régional interne		1%		1%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)		0,5000		0,5000	

	2023	2024
	Part fermière	Part fermière
Forfait ouverture/fermeture de compteur avec déplacement	88,0000	92,1800
Jaugeage sur site	238,0000	249,3100
Etalonnage sur banc d'essai	46,6000	48,8100

Tarif unitaire pour une facture de 120 m3 en 2024	3,88 € /m3
Tarif Unitaire pour une facture de 120 m3 en 2023	3,76 € /m3

Pour mémoire, le tarif pour une facture de 120m3 en 2022 était de 3,846 € /m3 ce qui équivaut à une baisse de 2,24 % en 2023.

FACTURE SPECIMEN SUR UNE BASE DE 120 m3

MARIE-GALANTE EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU (Base 120 m ³)			
	Prix HT 2024	Prix HT 2023	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire			
. Abonnement	111,12	106,08	4,75%
. Consommation 120 m3	203,64	194,40	4,75%
Part de la collectivité			
. Abonnement	21,26	21,26	0,00%
. Consommation 120 m3	60,00	60,00	0,00%
Organismes d'Etat			
. Préservation des ressources en eau	-	-	
. Lutte contre la pollution	60,00	60,00	
. Octroi de mer régional interne	-	-	
T.V.A. à 2,1%	9,58	9,28	3,23%
Sous total TTC eau	465,60	451,02	3,23%
m3 TTC	3,88	3,76	3,23%

8.8 L'activité de gestion clients

Trois actions importantes pour l'activité de gestion de la Clientèle sont à noter pour l'année 2023 :

- 1/ La facturation trimestrielle à la suite du nouveau contrat de la CCMG.
- 2/ Le déploiement de compteurs d'eau connectés.
- 3 /Une première séance de travail sur les impayés de facture d'eau pour les abonnés en grande difficultés

8.8.1 La facturation trimestrielle à la suite du nouveau contrat

Pour les abonnés de Marie Galante les habitudes de paiement ont été perturbées en début d'année 2023 avec la mise en place de la nouvelle facturation. Les consommations sont facturées maintenant tous les trois mois et l'abonnement est payé en avance et non plus à terme échu.

Le service Clientèle a dû faire face à une forte augmentation des réclamations par téléphone et en agence les six premiers mois de l'année.

Un courrier d'information « Mieux comprendre votre facture » a été adressé à tous les abonnés avec les spécificités de facturation pour les 4 factures de l'année.



MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURATION

Comme vous l'avez constaté, la facturation a changé en janvier 2023 à la suite du nouveau contrat de la CCMG. Elle était semestrielle jusqu'en 2022 et devient trimestrielle à partir de 2023.

Si vos paiements ne sont pas mensualisés :

- Janvier : Facturation de l'abonnement des 6 mois suivants + la consommation du trimestre écoulé
- Avril : Facturation des consommations estimées du trimestre écoulé
- Juillet : Facturation de l'abonnement des 6 mois suivants + la consommation du trimestre écoulé
- Octobre : Facturation des consommations estimées du trimestre écoulé

Ce qui change :

1. L'abonnement est payé en avance et non plus à terme échu.
2. Les consommations sont facturées tous les 3 mois.

L'année 2023 marque la mise en place de ce rythme. Voici ses spécificités :

DATE de FACTURE	Abonnement facturé	Consommation facturée
5 JUILLET 2022	DU 01/01/2022 AU 30/06/2022	DU 11/11/2021 AU 09/05/2022
24 JANVIER 2023	DU 01/07/2022 AU 31/12/2022	DU 10/05/2022 AU 15/11/2022
14 AVRIL 2023	DU 01/01/2023 AU 30/06/2023	DU 16/11/2022 AU 14/02/2023
14 JUILLET 2023	DU 01/07/2023 AU 31/12/2023	DU 15/02/2023 AU 12/05/2023
OCTOBRE 2023	PAS D'ABONNEMENT	DU 13/05/2023 AU .../09/2023
JANVIER 2024	DU 01/01/2024 AU 30/06/2024	DU .../09/2023 AU .../11/2024

Si vos paiements sont mensualisés :

Les abonnements seront payables par avance et non plus à terme échu.

Vous ne serez pas facturé de "consommations estimées" et vous continuerez de recevoir 2 factures à l'année.

DATE de FACTURE	Abonnement facturé	Consommation facturée
5 JUILLET 2022	DU 01/01/2022 AU 30/06/2022	DU 11/11/2021 AU 09/05/2022
24 JANVIER 2023	DU 01/07/2022 AU 31/12/2022	DU 10/05/2022 AU 17/11/2022
14 AVRIL 2023	PAS DE FACTURE	
14 JUILLET 2023	DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	DU 18/11/2022 AU 16/05/2023
OCTOBRE 2023	PAS DE FACTURE	
JANVIER 2024	DU 01/01/2024 AU 30/06/2024	DU 17/05/2023 AU .../11/2024

La régularisation des soldes dus se fera comme toujours semestriellement.

En conséquence, au mois d'août 2023, vous aurez deux prélèvements :

- 1^{er} prélèvement = solde dû au 11/08/2023 (après déduction des 5 mensualités perçues)
- 2^{ème} prélèvement = le montant prévu au titre du mois d'août 2023.

Que vous soyez mensualisé ou non, la date d'exigibilité de votre facture du 14 juillet 2023 est exceptionnellement repoussée au 11 août 2023.

Une écoute renforcée et adaptée a été nécessaire à la suite des nombreuses demandes d'accompagnement face à ce changement.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique.

1 Votre compteur télérelève reçoit les données.

2 L'émission récepteur transmet les informations.

3 ON'CONNECT™ vous alerte des fuites.

4 Suivez votre consommation en ligne.

TOUT SAVOIR SUR VOTRE NOUVEAU SERVICE ON'CONNECT™

Le déploiement de la télérelève a commencé en 2023. Ce déploiement vous permettra d'accéder à de nombreux services. Avec la relève automatique et à distance de votre compteur, vous pourrez désormais suivre vos consommations et mieux maîtriser votre budget eau.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Grâce à l'émetteur installé sur votre compteur et aux récepteurs positionnés en différents points du territoire, les index de vos consommations sont relevés et transmis à distance. Une fois ces données intégrées, elles vous sont restituées sur l'espace « Mon compte en ligne » du site internet www.serviceclient-karukero.ndes.fr. Depuis cette plateforme, vous pouvez consulter de manière quotidienne vos consommations d'eau et être alerté en cas de fuite sur vos installations privées.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Un relevé automatique du compteur à distance : plus besoin de rendez-vous !
- Des factures établies en fonction de votre consommation réelle : plus d'estimation !
- Un accès à vos consommations à distance
- La possibilité pour vous de paramétrer, depuis votre compte en ligne des alertes par sms ou mail, en cas de surconsommation anormale ou de fuite.

DURÉE DU DÉPLOIEMENT

Les équipes de KARUKER'Ô ont commencé le déploiement en 2023 et se poursuivra pendant quatre (4) ans.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le déploiement, la mise en oeuvre et l'accès aux services associés sont sans aucun frais à votre charge.

UNE TECHNOLOGIE SIMPLE À INSTALLER ET SANS RISQUE

COMMENT SE FAIT L'INSTALLATION ?

Si le compteur n'est pas accessible depuis la voie publique, reportez-vous à l'avis de passage et contactez-nous pour convenir d'un rendez-vous dans les meilleurs délais.

QUI FAIT L'INSTALLATION ?

Notre équipe réalisera les opérations dans le cadre de la délégation de service public confiée par la CCMG.

MON COMPTEUR SERA- T-IL CHANGÉ ?

Le passage à ON'CONNECT™ nécessite généralement le simple ajout d'un module cliqué sur le compteur. Le remplacement ne se fait que pour des compteurs anciens et non adaptés à la nouvelle technologie.

8.8.3 Facture d'eau et les aides accordées

Dans l'objectif d'optimiser l'accompagnement, au cas par cas, des abonnés en difficulté de paiement, une première séance de travail de 2 heures a eu lieu le 14 novembre 2023 en présence du :

- **Du Conseil Départemental**, au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- **Des CCAS** de Capesterre, de Grand-Bourg, de Saint-Louis : au titre de l'aide facultative
- **De la CCMG**, au titre de chargé de mission en inclusion sociale et professionnelle / Coordination CISPD
- **De KARUKER'Ô**, pour la gestion de la Clientèle et du recouvrement de créances.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des nouvelles modalités de paiement et de recouvrement des factures et les aides proposées par nos structures respectives aux usagers en difficulté,
- Discussion et proposition de solutions pour l'apurement des dettes.

Les échanges ont été très riches et différentes propositions ont été formulées.

En 2022, 94 échéanciers ont été accordés pour les clients du réseau d'eau potable et d'assainissement.

En 2023, 52 échéanciers ont été mis en place pour els clients bénéficiaires du dispositif pour un montant total de 257 681,19 €.

8.9 L'encaissement et le recouvrement

Créances et taux d'impayés sur factures émises dans le cadre de l'ancien contrat.

L'encaissement et le recouvrement (ancien contrat)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€) T.T.C.	-36 465,43	-64 374,27	-60 752,07	-5,6 %
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois sur les factures de l'année précédente (€ TTC)	202 863,86	144 959,94	162 496,31	+12,10 %
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	9,30%	6,10%	6.86 %	+12,50%

Note importante :

Afin d'avoir une meilleure analyse du poste client et du recouvrement nous vous faisons apparaître ci-dessus l'ensemble des impayés et irrécouvrables relatif à l'ancien contrat étant donné que les indicateurs ci-dessus font référence à la période N-1.

De fait, il n'y aurait eu aucune valeur concernant les créances hors travaux > 6 mois sur les factures de l'année précédente ainsi que sur le taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente.

Recouvrement



Pour les usagers, le processus de recouvrement se déroule comme suit :

Une politique de recouvrement experte :

- ❖ Le traitement préventif ou la gestion du risque client – Mieux vaut prévenir que guérir
- ❖ La psychologie du recouvrement : Ecouter, Comprendre, convaincre – une bonne négociation amiable
- ❖ Déléguer son recouvrement – Pour un impact psychologique plus fort.

Le facteur humain joue donc un rôle prépondérant dans nos chances de récupérer le paiement.

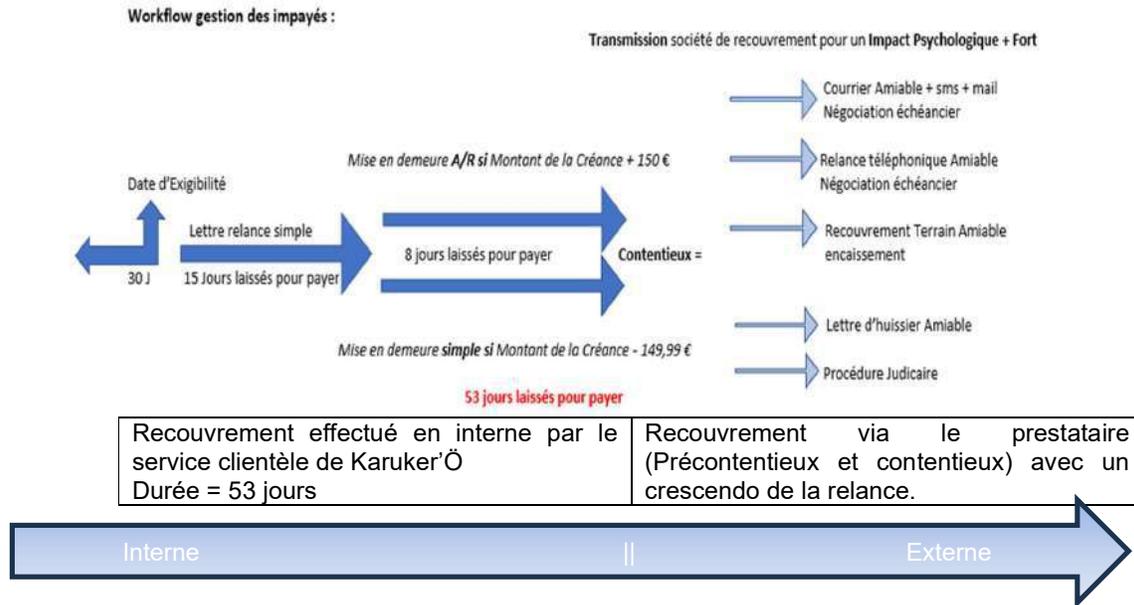
Une bonne gestion de la relance des factures dans les trois premiers mois pour réduire efficacement et inévitablement le taux de factures en irrécouvrable :

- Des **courriers de relance bien étudiés** avec un **crescendo** du temps laissé au Client débiteur pour payer.
- Une bonne gestion des contacts qui consiste avant toute action, **à écouter, à comprendre, et à convaincre nos abonnés de payer** grâce à des solutions adaptées.
- Un **traitement efficace** des réclamations et une **bonne résolution** des litiges.

Dépassé ce délai de trois mois, les chances de se faire payer diminuent considérablement.

C'est la raison pour laquelle le workflow présenté ci-après pour le traitement en interne des impayés est de 53 jours avant la transmission à notre partenaire, un professionnel du métier du recouvrement.

Enfin, nous rappelons que depuis 2020, plusieurs supports permettent aux clients de pouvoir régler leur facture par le biais de l'application ZAPAY, d'une interface web et d'une plateforme téléphonique. Ces supports sont disponibles 24h/24, 7 jours/7.



Passé le délai des 53 jours de traitement en interne, les factures sélectionnées sont envoyées pour traitement à notre société de recouvrement pour un impact psychologique plus fort.

Les résultats de notre prestataire dépendent de l'accompagnement que nous allons lui consacrer : un pilotage quotidien est nécessaire. Nous restons, durant toute la gestion des dossiers confiés, décisionnaires de l'orientation que nous souhaitons donner et échangeons avec un interlocuteur privilégié.

Chaque chargé de Clientèle dispose depuis août 2023 d'un extranet permettant de suivre l'avancement du travail effectué.

Nous avons mis en place une organisation de travail avec notre prestataire de recouvrement décrite comme suit :

- Des reportings chiffrés et détaillés tous les mois (réunions bureaux).
- Des points d'avancement dossier par dossier sont organisés (par téléphone ou Visio)
- Des opérations ponctuelles sont demandées pour l'optimisation des résultats,
- Deux chargés du recouvrement terrain sont mandatés pour rencontrer les abonnés,
- Des enquêtes financières sont proposées,
- Différentes procédures judiciaires peuvent être envisagées.

À tout moment, nos abonnés peuvent **régulariser leur facture en espèce, carte ou chèque.**

Toutes actions confondues, il a été mis en place 52 échéanciers de paiements pour un montant de 257 681.19 €.

8.10 Le suivi des motifs de réclamations

L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA) définit l'indicateur P155.1 – Taux de réclamations en comptabilisant 2 types de réclamations :

Réclamation d'ordre technique :

- Réclamations contractuels de service
 - Réclamations sur la qualité de service (odeur , couleur , goût)
 - Réclamation sur les aspects pression, fuites avant compteur, travaux, mise en service..
- **Réclamations en lien avec la facturation (m3 facturés, mode de paiement...).**

Dans le Rapport Annuel du Délégué de 2022, l'exploitation des données n'avait pas pris en compte la composante **facturation**. Ceci conduisait donc à un taux de réclamations en 2022 de $(25/6466) * 1000 = 3.86$ (‰)

Pour ce qui est de 2023, si on appliquait la même méthode (exclusion du volet facturation) on obtiendrait un taux de réclamation de $(23/6512) * 1000 = 3.53$ (‰), **matérialisant une baisse des réclamations d'ordre technique.**

Les chiffres respectant la norme Sispea présentés ci-dessous (Prise en compte du volet facturation) sont fournis pour les années 2022 (rétrospectivement avec ajustement de la méthode) et 2023.

Calcul de l'indicateur SISPEA Taux de réclamations P155.1		
Item	2022r	2023
Nbre de réclamations d'ordre technique	25	23
Nombre de réclamations en lien avec la facturation	216 (non comptabilisé en 2022)	291
Nombre Total de réclamations (X)	241	314
Nombre de clients (Y)	6466	6512
Taux de réclamation SISPEA P155.1 pour 1000 clients Calcul = $(X)/(Y) * 1000$	37,27 ‰	48.21 ‰

Malgré la baisse de réclamations d'ordre technique en 2023, la mise en place de la facturation trimestrielle a engendré une augmentation du nombre de réclamations en lien avec la facturation en 2023.

Ces dernières constituent la principale composante du taux de réclamations.

9 | Comptes de la délégation

9.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ».

Le rapport de constat du Commissaire aux Comptes est présenté en annexe 12.7.

9.1.1 Le CARE 2023

Le nouveau contrat qui a pris effet le 01/01/2023 englobe l'eau potable et l'assainissement. Il est de ce fait géré en tant que mono contrat. Par ailleurs, le système comptable le gère en tant que tel. Aussi, nous fournissons pour la première fois un CARE qui englobe toutes les prestations (Eau et assainissement) pour la date contractuelle 30 mai 2023.

Si la collectivité le souhaite, notre direction financière se propose de lui fournir un CARE extra comptable par activité après la remise du présent RAD.

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2022	2023
PRODUITS		2 710,77
Exploitation du service		2 159,92
Collectivités et autres organismes publics		460,66
Travaux attribués à titre exclusif		89,48
Produits accessoires		0,72
CHARGES		2 692,52
Personnel		848,61
Energie électrique		184,23
Achats d'eau		0,00
Achats de prestations assainissement		5,76
Produits de traitement		18,73
Analyses		20,78
Sous-traitance, matières et fournitures		387,07
Impôts locaux et taxes		10,50
Autres dépenses d'exploitation, dont :		305,74
• télécommunication, postes et télégestion		24,43
• engins et véhicules		74,29
• informatique		51,28
• assurance		6,53
• locaux		33,76
Frais de contrôle		0,00
Ristournes et redevances contractuelles		0,00
Contribution des services centraux et recherche		74,25
Collectivités et autres organismes publics		460,66
Charges relatives aux renouvellements		
• pour garantie de continuité du service		0,00
• programme contractuel		216,81
• fonds contractuel		0,00
Charges relatives aux investissements		
• programme contractuel		74,19
• fonds contractuel		0,00
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge		0,00
• investissements incorporels		0,00
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		0,00
Charges relatives aux investissements du domaine privé		5,72
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement		60,75
Rémunération du besoin en fonds de roulement		18,72
Résultat avant impôt		18,25
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)		4,56
RESULTAT		13,69

9.1.2 Le détail des recettes

TOTAL EXERCICE 2023				
	Commune	Nombre	Recette Collectivité	Recette Fermière
Abonnement Eau Potable	Capesterre	3 305,43	35 136,69 €	177 914,02 €
	Grand-Bourg	5 971,07	63 483,16 €	323 143,88 €
	Saint-Louis	3 316,28	35 252,07 €	178 201,49 €
Régularisations des années antérieures		-	0,00 €	0,00 €
Total Abonnements		12 592,78	133 871,92 €	679 259,39 €
Consommations Eau Potable	Capesterre	123 376	67 514,25 €	248 383,98 €
	Grand-Bourg	279 020	154 363,34 €	579 684,51 €
	Saint-Louis	124 551	67 109,04 €	240 961,00 €
Régularisations des années antérieures		-	0,00 €	0,00 €
Total Consommations		526 947	288 986,63 €	1 069 029,49 €
TOTAL RECETTES			422 858,55 €	1 748 288,88 €

9.1.3 Zoom sur les impayés

Afin d'avoir une meilleure analyse du poste client et du recouvrement nous vous faisons apparaître ci-dessous l'ensemble des impayés et irrecouvrables (ancien contrat et nouveau contrat).

Les irrecouvrables et les provisions pour impayés ont été dissociées entre l'ancien et le nouveau contrat. Dans le rapport financier ci-joint ne figurent que les provisions pour impayées relatives aux factures émises au titre du nouveau contrat. Nous n'avons pas passés d'irrecouvrables sur les factures émises au titre du nouveau contrat et les provisions statistiques ne prennent en compte que les factures du nouveau contrat (comprises entre 6 & 12 mois). De fait les charges du poste client afférentes au nouveau contrat sont sous estimées en 2023.

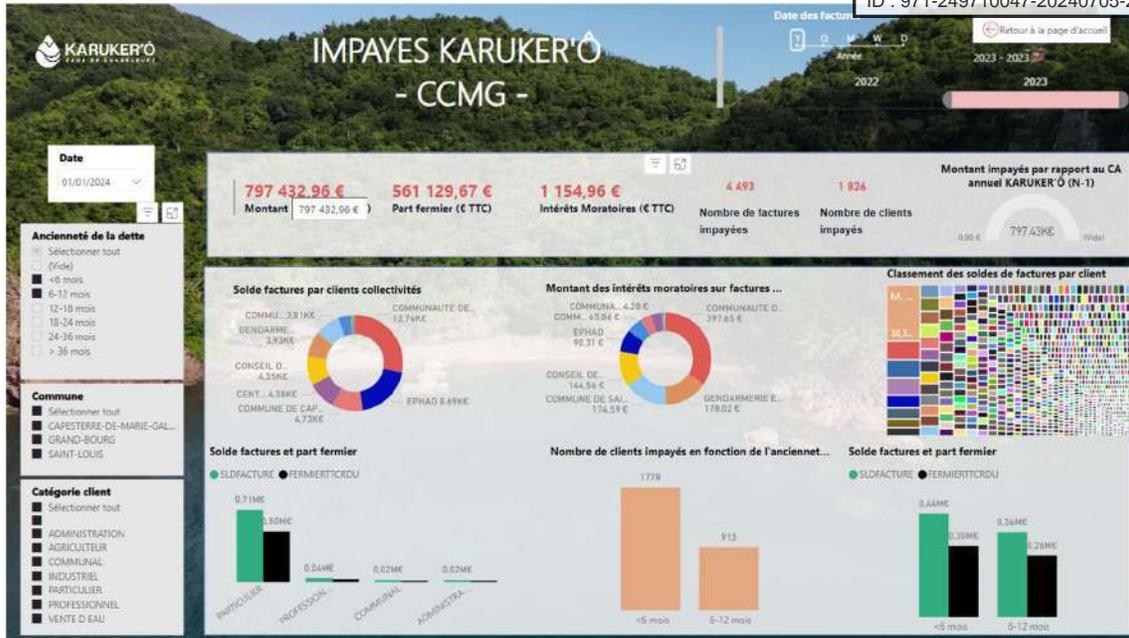
Le montant des impayés TTC sur les factures émises en 2023 est de 797 432 € TTC (factures <12 mois au 31/12/2023), ce montant est en forte augmentation vs celui observé fin 2022. A titre d'information le cumul d'impayés au bilan est de 1,3 millions € TTC au 31 décembre 2023, la situation s'est fortement dégradée par rapport à 2022. Le rythme de facturation ainsi que la facturation de la part fixe d'avance ont affecté le niveau des impayés sur la fin d'année.

Toute l'équipe de KARUKER'Ô et les équipes de BRG restent mobilisés afin de recouvrer ces sommes, au travers de rencontres clients en Agence ou parfois directement au domicile de clients particuliers avec la présence de la responsable Clientèle, chaque semaine, un nombre trop élevé de clients ne régularisent toujours pas leur situation.

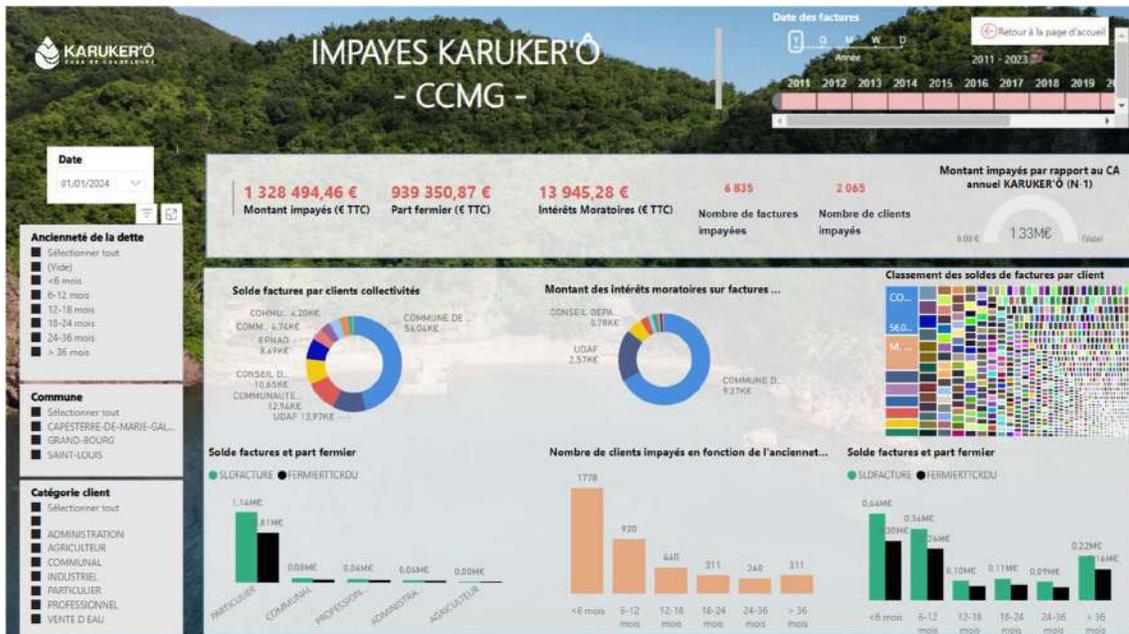
KARUKER'Ô propose régulièrement à ses clients la mise en place d'échéanciers de paiement.

Aussi, le cabinet de recouvrement BRG agit en parallèle pour relancer les clients par téléphone mais également via un agent de recouvrement, sur place.

La synthèse suivante présente un visuel plus précis de la situation des impayés sur le nouveau contrat.



La synthèse suivante présente un visuel plus précis de la situation des impayés sur l'ancien et le nouveau contrat.



9.1.4 La présentation des méthodes d'élaboration

PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2023

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public:
 - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
 - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

Sommaire

- I. ORGANISATION DE LA SOCIETE
- II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
- III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
- IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
- V. IMPÔT SUR LES SOCIETES

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

La Société Karuker'Ô est filiale de SUEZ Eau France.

L'organisation de la Société Karuker'Ô repose sur un ensemble de niveaux de compétences qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement dont Karuker'Ô a la charge. Cette organisation comprend notamment :

- Des agents de terrain, généralement capables d'exercer toute une série d'activités sur un métier donné (eau, assainissement),
- Des agents d'encadrement, capables d'animer les équipes de terrain et de partager avec elles leurs compétences techniques.
- Des spécialistes capables d'intervenir à la demande en renfort sur les points spécifiques, sur la totalité du périmètre de la société, (dessin, cartographie, télégestion, contentieux...)
- Un siège, regroupant des services fonctionnels (Ressources Humaines, Qualité, Sécurité, Performance-achats approvisionnement, Informatique, Comptabilité...) œuvrant au bénéfice de l'ensemble des contrats.

Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat.

La présente annexe a pour objet de préciser les règles de détermination de ces produits et charges

II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la société
L'organisation de la société Karuker'Ô trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

1. Éléments directement imputés par contrats

Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat sur la période donnée, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.

Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment énergie électrique, achats, réactifs, sous-traitance, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

A compter des Care réalisés au titre de 2021, la ligne « pertes sur créances irrécouvrables et risque de recouvrement » intègre l'intégralité des risques de recouvrement liées aux créances ayant une antériorité supérieure à 3 mois et pas seulement ceux liés à l'existence d'un contentieux. Le libellé de la ligne a été modifié pour cette raison.

2.Éléments affectés sur une base technique

Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques.

- La main d'œuvre a été affectée directement au contrat et l'encadrement au poids de la main d'œuvre encadrée sur les différents périmètres.
- Les charges clientèle ont été réparties au poids du nombre de clients équivalents

3.Charges indirectes

a. Les frais généraux locaux

- Les frais généraux locaux de la région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la société. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 5% de leurs Produits (hors compte de tiers).
- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées: achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par Karuker'Ô.

b. La contribution des services centraux et recherche (à adapter si besoin notamment pour les sociétés mono contrat)

La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société Suez et de ses filiales en fonction des Produits hors Prestations Internes.

Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par Karuker'Ô.

4. La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés

Aucun dispositif d'intéressement ou de participation ne concerne la société Karuker'Ô.

La provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité de la société.

1. Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a. garantie pour continuité du service,
- b. programme contractuel,
- c. fonds contractuel,

a. **«Garantie pour continuité du service»**: cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit «fonctionnel») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. La charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. **«Programme contractuel de renouvellement »**: cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit «patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

c. **« Fonds contractuels de renouvellement »**: cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la «dotation» au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

2. Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a. programme contractuel,
- b. fonds contractuel,
- c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d. investissements incorporels.

a. **« Programme contractuel »**: cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.

Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...).

b. **« Fonds contractuels »** : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui

borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

- c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** »: cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.
- d. « **Investissements incorporels** »: sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

3. Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels:

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT10 ans+ spread) défini en annexe A5.

La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs. Celle-ci est définie en annexe A5.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

Ce sont des biens du domaine privé corporel de Karuker'Ô, tels que bureaux, véhicules, mobilier, ...ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée, le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 4.16%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

4. Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à +3,14% (moyenne des taux ESTER de janvier à novembre 2023 soit 3,94% en position emprunteur (BFR positif) et 3,09% en position prêteur (BFR négatif).

IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

V. IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt normatif simplifié est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le taux applicable est de 25%



9.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

9.2.1 Les reversements de surtaxe

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Reversement de surtaxe au cours de l'exercice 2023		
	Date du reversement	Montant (€)
Recettes de la collectivité		422 858,55
Reprise des impayés des années antérieures *		0
Créances en cours d'encaissement		146 805,57
Créances irrécouvrables		0
Acomptes versés	19-juil-23	79 372,76
	29-sept-23	105 442,84
	13-Dec-23	61 805,41
	5-Apr-24	63 782,13
	HT	-34 350,16
	TVA 2,1%	-721,35
	TTC	-35 071,51

9.2.2 Les reversements à l'office de l'eau

Les reversements au profit de l'office de l'eau intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à l'Agence de l'eau – 2023		
Désignation	Volumes déclarés (m ³)	Montant (€)
Lutte contre la pollution	454 131	227 065,50
Préservation de la ressource	467 106	85 925,15
Octroi de Mer régional interne	3 035 477	30 357,98
Total annuel	3 956 714	343 348,63

9.3 Les investissements contractuels

9.3.1 Le renouvellement

- **LA COMPTABILISATION DU RENOUVELLEMENT DANS LE CARE**

Contrairement aux années précédentes, le compte de renouvellement présenté dans le CARE en 2023 est relatif aux deux prestations à savoir Eau potable et Assainissement.

Ceci est dû au fait qu'auparavant il y avait 2 contrats (Un pour chaque prestation). Le nouveau contrat qui a pris effet en 2023 est mono contrat et est géré en tant que tel comptablement.

Pour une meilleure compréhension, nous vous faisons apparaître les dépenses relatives au service de l'Eau dans le tableau ci-dessous.

Les charges totales relatives au renouvellement (Eau potable et Assainissement) sont donc de 216 810 € en 2023 (cf CARE), dont 182 525 € sur l'eau Potable.

Charges relatives au renouvellement				
	2021	2022	2023 (*)	N/N-1 (%)
Charges relatives au renouvellement	82 540,33	168 745	182 525	+8 %
Total (€)	82 540	168 745	182 525	+ 8 %

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE



10 | Votre délégataire



Expert des métiers de l'eau et des déchets depuis 160 ans, présent sur les 5 continents, SUEZ met toute sa capacité d'innovation au service d'une gestion performante et durable des ressources. Le Groupe accompagne ses clients dans le passage d'un modèle linéaire qui surconsomme les ressources à une économie circulaire qui les recycle et les valorise.

SUEZ est pleinement engagé dans la révolution de la ressource, notamment en France, berceau historique du Groupe où 30 000 collaborateurs mettent en œuvre une gestion totalement renouvelée des ressources et accompagnent leurs clients vers l'économie circulaire.

10.1 Notre organisation

10.1.1 La Région Outre-Mer de Suez Eau France

La région Outre-mer s'organise autour de 7 filiales et de nombreuses implantations de proximité qui permettent de développer un ancrage fort pour répondre aux attentes de nos clients collectivités.

Grace à une organisation et des moyens adaptés aux enjeux et besoins des territoires, l'entreprise assure une mission de service public réactive, disponible et efficace en vue d'assurer un service de qualité et ainsi de satisfaire tant ses clients, les collectivités, que les usagers et les professionnels.

La Région Outre-mer	
Contrat	Nombre de clients
Eau	280 874
Irrigation	3 785
Assainissement	114 487

Fort de ses 970 collaborateurs, l'entreprise a la charge de près de 44 contrats de délégation du service public et 218 PS pour un total de 399 000 clients eau, irrigation et assainissement.

10.1.2 Nos implantations

La zone caraïbe est composée à ce jour de trois filiales du groupe Suez environnement.

- KARUKER'Ô, Eaux de Guadeloupe
- Société Martiniquaise des Eaux
- Société Guyanaise des Eaux

La zone pacifique est composée à ce jour d'une antenne et de trois filiales du groupe Suez environnement.

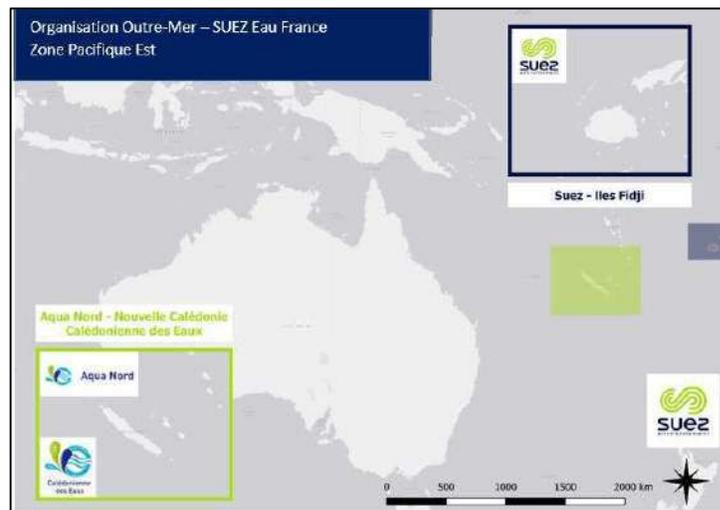
- Suez aux Iles Fidji
- Aqua Nord, sur la partie nord de la Nouvelle Calédonie
- Calédonienne des Eaux pour la partie sud de la Nouvelle Calédonie
- Polynésienne des Eaux à Tahiti et Moorea



Carte 1 - Organisation outre-mer, Zone Caraïbe



Carte 2 - organisation outre-mer, Zone Pacifique Ouest



Carte 3 - Organisation outre-mer, Zone pacifique Est

10.1.3 Nos moyens humains

Le directeur de la région Outre-Mer de SUEZ Eau France est M. Didier VALLON. Il est appuyé par cinq directeurs à l'échelle territoriale.

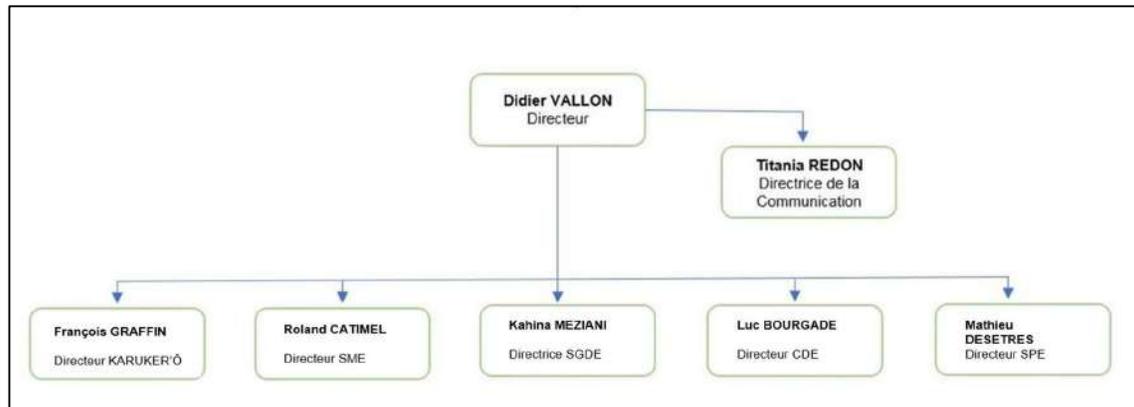


Figure : Organigramme de la Direction de la Région Outre-Mer de Suez Eau France

10.1.4 Nos moyens logistiques

Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générées par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

L'ordonnancement est le noyau du système d'Exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- D'organiser le travail de nos agents,
- De suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- De répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients :

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI) des agents par téléphonie mobile, etc... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en Exploitation grâce à :

- Une optimisation des moyens disponibles,
- Une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- Une communication facilitée avec les collectivités.

10.1.5 SUEZ : notre proposition de valeur pour nos clients

Le service bénéficie directement ou indirectement de l'expertise technique de SUEZ Eau France et plus largement du Groupe SUEZ pour, d'une part, apporter des réponses aux problématiques quotidiennes qui se posent dans l'Exploitation et, d'autre part, nous faire bénéficier des nouvelles avancées de la recherche et de l'innovation dans différents domaines. Cette expertise peut prendre différentes formes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Missions d'expertise sur des problèmes ponctuels,
- Accès à la documentation technique et aux bonnes pratiques métiers,
- Accès à des programmes de formation spécialisés pour nos personnels.

Cette expertise est particulièrement utile afin de pouvoir apporter des réponses adéquates et innovantes aux nombreux défis qui se posent dans les domaines suivants :

- Protection et gestion durable de la ressource en eau,
- Recherche de nouvelles ressources,
- Amélioration des performances des réseaux,
- Maîtrise de la qualité de l'eau distribuée,
- Prévention des risques environnementaux,
- Gestion performante de la relation clientèle.

Partenaire engagé auprès des collectivités, des industriels et des citoyens, SUEZ mobilise l'ensemble de ses parties prenantes pour réussir la transition environnementale, en développant des modèles d'économie circulaire et en innovant pour anticiper les exigences du futur.

Fières de leurs métiers et fortes de leurs valeurs, les équipes de SUEZ implantées sur tous les territoires en France métropolitaine et en Outre-Mer façonnent un environnement durable, dès maintenant.

Lancé en 2019, « Shaping 2030 », le nouveau plan stratégique de SUEZ a pour objectif d'accroître, sur une période de quatre ans, la création de valeur pour toutes les parties prenantes grâce à l'engagement de ses collaborateurs.

SUEZ ambitionne de devenir le leader mondial des services à l'environnement.

Une performance au service de tous, pour préserver les éléments essentiels de notre environnement

SUEZ conçoit des solutions concrètes et résilients à impact positif sur l'eau, l'air et la terre

Le plan stratégique « SUEZ 2030 » vise à positionner le Groupe face aux opportunités et défis de la décennie, et à accélérer sa contribution.

SUEZ interagit avec un monde en pleine mutation qui nécessite d'engager des actions concrètes dès maintenant pour construire ensemble un environnement durable.

SUEZ anticipe notamment le développement de l'économie circulaire, l'émergence de nouveaux modèles, l'augmentation de la réglementation, ainsi qu'une prise de conscience grandissante des citoyens face à la crise climatique et la dégradation de l'environnement.

Une démarche d'innovation sociale en France

La démarche d'innovation sociale de SUEZ en France repose sur un socle de trois convictions :

- Il ne peut y avoir de transition écologique si les populations fragiles ne sont pas prises en compte.
- Le développement de l'économie circulaire passe par la collaboration entre des acteurs différents, et SUEZ joue un rôle de catalyseur en travaillant efficacement avec les entrepreneurs sociaux.
- Les collaborateurs sont un levier formidable pour démultiplier l'impact positif de SUEZ : la formation leur permet de s'engager efficacement.

Cette démarche conduit à des solutions d'économie circulaire inclusives et bas carbone et développe la collaboration avec des acteurs de l'insertion, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

SUEZ certifié Top employeur 2020

SUEZ figure cette année encore dans les 89 entreprises françaises certifiées par le Top Employers Institute.

Cette Certification valorise la qualité des process Ressources Humaines chez SUEZ. En France, SUEZ œuvre en faveur de l'égalité femme-homme, et développe une politique volontariste d'accueil des jeunes générations ainsi que des personnes en situation de handicap.

SUEZ accompagne ses collaborateurs dans leurs carrières à travers des politiques actives de formation et de mobilité interne. SUEZ offre à ses collaborateurs la possibilité de participer à la transformation des métiers du groupe et d'être ainsi à même de mieux accompagner la gestion durable et intelligente des ressources dans un contexte de changement climatique.

10.1.6 Le Département Guadeloupe

KARUKER'Ô, implantée au Moule depuis le 1 juillet 2018, emploie 37 hommes et femmes de notre région au service de l'eau, de l'irrigation est de l'assainissement. Les agences territoriales et de clientèles sont répartis sur les secteurs du Moule en Guadeloupe et de Grand-Bourg pour Marie Galante.





10.2 Notre démarche développement durable

SUEZ Eau France s'appuie sur son expertise reconnue dans l'eau, sa capacité à piloter des projets de territoire, sa culture partenariale, et ses équipes profondément engagées, pour créer de la valeur sociale et économique et faire face à des défis environnementaux majeurs.

Animés par la Raison d'Être de SUEZ, nous mettons la passion et l'engagement de nos équipes au service des collectivités pour leur permettre de :

- Garantir l'accès aux services d'eau par des solutions résilientes et innovantes,
- Créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et services,
- Conduire la transition écologique en associant les usagers et les parties prenantes des territoires.

La Raison d'Être de SUEZ :

Mobilisés chaque jour aux côtés de nos clients et de nos partenaires, nous apportons, depuis plus de 160 ans, des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie partout où nous agissons, face à des défis environnementaux grandissants.

Unis par la passion de nos métiers, nos valeurs d'inclusion et notre sens du collectif, nous innovons pour préserver l'eau et valoriser les déchets, sous forme de matières recyclées et d'énergie. Nous promovons et déployons des pratiques plus sobres, des technologies plus efficaces et des solutions circulaires, pour réutiliser et faire le meilleur usage des ressources limitées de la Terre.

Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun.

Une feuille de route développement durable ambitieuse

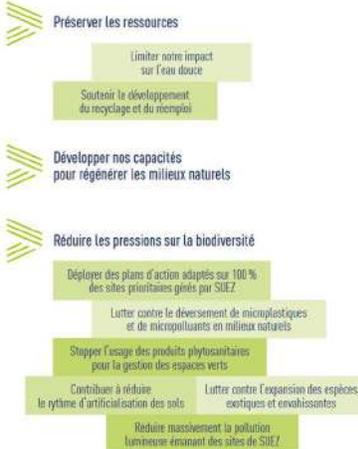
Nos métiers et nos savoir-faire contribuent par nature à préserver l'environnement et apportent des services essentiels. Notre feuille de route développement durable vise à renforcer et amplifier cette contribution en structurant nos actions autour d'une ambition commune forte partout où nous opérons. Elle détaille les nouvelles orientations de développement durable du Groupe autour de 3 piliers :

- Pilier climat : Contribuer à décarboner l'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter nos sites les plus exposés aux effets du changement climatique,
- Pilier nature : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles partout où nous opérons,
- Pilier social : Renforcer l'impact positif de nos activités pour un développement responsable des territoires.

Notre approche "Climat" en 3 leviers



Notre approche "Nature" en 3 leviers



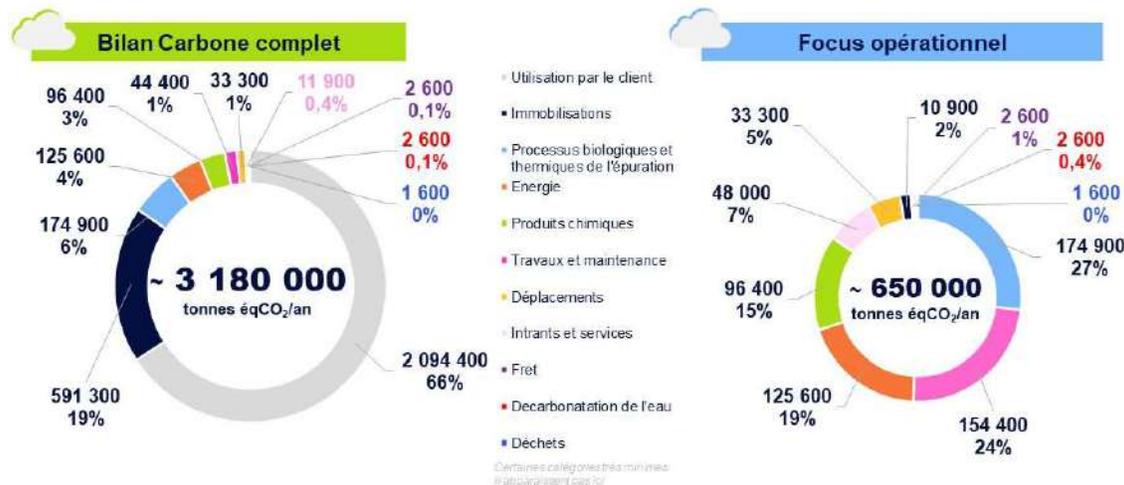
Notre approche "Social" en 3 leviers



Actions dédiées au climat et l'énergie

SUEZ Eau France actualise chaque année le **Bilan Carbone** complet de ses activités selon la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME. Ce Bilan Carbone (publié sur le site de l'Ademe) complet s'élève à 3,1 MtCO₂e, et 650 000 tCO₂e suivant une approche opérationnelle (notamment hors chauffage de l'eau chaude sanitaire).

Résultat du Bilan Carbone selon les deux approches (calcul de 2022 sur l'année 2021)



Les postes principaux d'émissions de l'entreprise, selon le focus opérationnel, sont :

- Les processus biologiques et thermiques de l'épuration : émissions de GES induites par les activités assainissement (process, exutoires des boues, rejets dans le milieu, production de biogaz, etc.),
- Les travaux et maintenance : travaux de renouvellement et neufs de l'année, achats de machines et maintenance etc.,
- L'énergie : consommation d'électricité, de gaz naturel et de fioul,
- Les produits chimiques : produits consommés pour tout le cycle de l'eau.

L'entreprise pilote un plan d'actions pour réduire ses émissions induites, en collaboration avec l'ensemble des filières et métiers concernés, en conduisant notamment des actions phares et de R&D pour identifier des modes opératoires moins émissifs en N₂O et CH₄.

Suez Eau France travaille également sur l'élaboration et le déploiement d'outils de **réduction de la consommation énergétique**. Ce sujet fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années, mais le contexte de l'année 2022 l'a rendu prioritaire. L'entreprise a développé des outils et conclu des partenariats stratégiques afin de pouvoir proposer des solutions digitales sur l'ensemble du petit cycle de l'eau de manière à optimiser la consommation énergétique. Par exemple, Suez Eau France a déployé des outils de contrôle avancé de la régulation de l'aération des bassins biologiques sur certaines stations d'épuration.

Suez Eau France anime et participe activement au Groupe de Travail de l'ASTEE sur les GES, qui a notamment pour mission de mettre à jour le guide sectoriel (2023/24). Ceci permet de bénéficier des derniers apports des connaissances scientifiques, par exemple de l'INRAE pour ce qui concerne les travaux sur les facteurs d'émission.

Par ailleurs, les risques liés au changement climatique sont de plus en plus prégnants et SUEZ Eau France cherche à intégrer les aléas climatiques dans sa politique de gestion des risques. Les aléas climatiques peuvent concerner les crues, les inondations, les fortes pluies, les sécheresses, l'augmentation graduelle des températures moyennes saisonnières, etc.

Afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients et d'anticiper les risques climatiques, SUEZ Eau France mobilise aussi différents outils pour les accompagner dans leurs stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique : identification d'un niveau de risque climatique des installations gérées par l'entreprise basé sur l'évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité (sensibilité et capacité d'adaptation) face aux aléas climatiques.

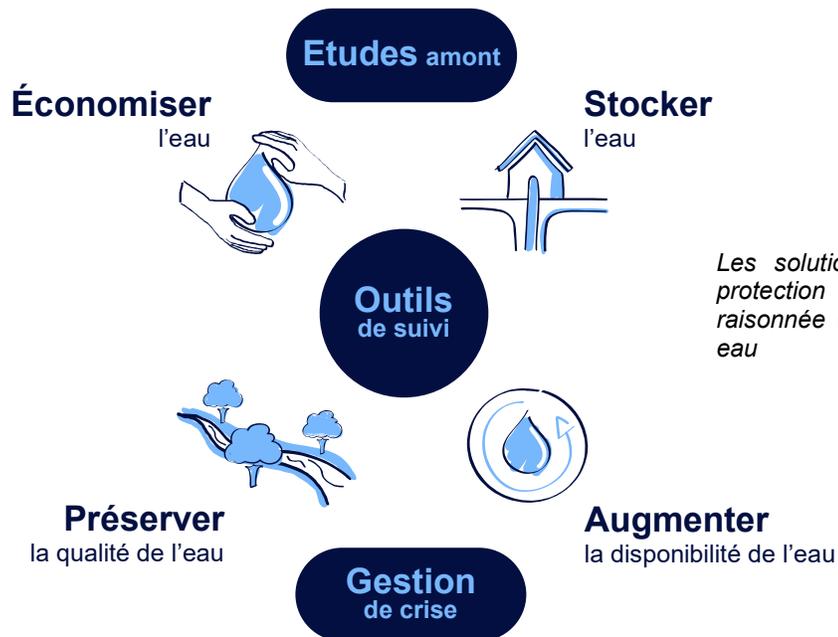
Actions dédiées à la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

La ressource en eau est au cœur de nombreuses pressions : diminution des stocks disponibles en raison du dérèglement climatique, augmentation des conflits d'usage liés au prélèvement croissant dans les zones soumises au stress hydrique, diminution de la qualité de l'eau s'expliquant par les pollutions diffuses (macropolluants, micropolluants, bactériologie, microplastiques, biseau salé, etc.).

Pour répondre à ces enjeux, nous développons différentes démarches pour :

- Économiser l'eau en diminuant les pertes sur les réseaux et en améliorant les rendements,
- Accompagner les usagers et nos clients dans une démarche de maîtrise des consommations,

- Augmenter la disponibilité en eau par l'optimisation des forages et le recours aux eaux alternatives (réutilisation des eaux usées traitées, recharge de nappe, dessalement),
- Préserver la qualité de l'eau en anticipant les pollutions et en les traitant,
- Suivre la qualité des ressources, des milieux et des captages.



A des échelles territoriales et sur les aires d'alimentation de captage prioritaires, SUEZ Eau France engage également des actions concrètes de préservation de la ressource en eau, permettant de réduire les pollutions diffuses « à la source » et d'améliorer la résilience des territoires. Ces démarches sont accompagnées par les **Agences de l'eau**, à travers le 11e programme sur la période 2019-2024, visant à encourager les acteurs à adapter leurs pratiques aux conséquences du changement climatique. Elles prennent notamment la forme de **Contrats de territoires eau et climat (CTEC)** et se traduisent par des actions concertées sur les territoires avec différentes parties prenantes, dont le monde agricole. Dans ce cadre, SUEZ Eau France expérimente la mise en œuvre de paiements pour services environnementaux en Ile-de-France.

Actions dédiées à la biodiversité

En tant qu'entreprise de service à l'environnement, SUEZ Eau France exerce des activités en étroite relation avec **la biodiversité et les services écosystémiques**. La chaîne de valeur de SUEZ est fortement dépendante des trois types de services écosystémiques : services d'approvisionnement, de régulation et culturels. A titre d'exemple, l'activité d'assainissement permettent de garantir la qualité du milieu récepteur, et l'activité de production d'eau potable dépend de la qualité des ressources disponibles dans les écosystèmes.



En 2020, SUEZ a réaffirmé son engagement en faveur de la biodiversité à travers l'adhésion au dispositif **Entreprises Engagées pour la Nature**, porté par l'**Office Français de la biodiversité (OFB)**. SUEZ a ainsi défini un plan d'actions ambitieux et quantifié à l'horizon 2025. Les actions liées à son cœur de métier relèvent de 3 axes : la stratégie de l'entreprise, le management environnemental et la proposition de solutions en faveur de la biodiversité. Dans le cadre de cette démarche, SUEZ Eau France souhaite ainsi devenir un partenaire de référence pour les collectivités engagées dans des initiatives jumelles, telles que « Territoires Engagés pour la Nature », à travers l'ensemble de ses solutions en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité.



Les enjeux de SUEZ Eau France vis-à-vis de la biodiversité en chiffres :

- Environ 5000 ha de foncier en gestion
- Plus de 20 partenariats locaux avec des structures naturalistes et spécialisées
- Plus de 40 initiatives locales
- 72 % de sites prioritaires couverts par un plan d'action en faveur de la biodiversité (les sites prioritaires sont des sites de production inclus dans Natura 2000 ou dont la surface est supérieure à 10 ha.)

Face à l'érosion de la biodiversité, SUEZ accélère par ailleurs la mise en œuvre de **solutions favorisant une amélioration significative de la qualité écologique** des milieux. L'entreprise propose par exemple des **Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)** : des espaces végétalisés construits à l'aval des stations d'épuration (STEP) pour créer un espace tampon entre le rejet des eaux usées traitées et le milieu récepteur. Ces zones occupent une surface allant d'un à plusieurs hectares, en fonction du foncier disponible et de l'ampleur du projet souhaité. Les ZRV se composent d'une succession de



chenaux, méandres et bassins ou lagunes de faible profondeur. Au démarrage de la ZRV, une plantation d'hélophytes est effectuée (roseaux, massettes, joncs, carex, iris, etc.). Elle offre plusieurs opportunités au site sur lequel elle est implantée : un habitat pour une faune et une flore inféodées aux zones humides, une capacité épuratoire complémentaire à la station (élimination de macro et micro-polluants résiduels) et un support pédagogique sur le cycle de l'eau et la place des STEP dans celui-ci (cheminements et panneaux informatifs dédiés). Les Zones libellule® sont des ZRV conçues par SUEZ présentant des garanties épuratoires. SUEZ a lancé en 2022 un audit sur l'état des ZRV gérées par l'entreprise en France.

Une ZRV conçue et gérée par SUEZ (Pompignac, 33)

SUEZ développe également des approches de biosurveillance des milieux aquatiques, en collaboration avec la direction de l'innovation.

Actions dédiées à l'accessibilité et l'usage équitable de la ressource en eau

Différents outils et actions partenariales favorisant la prise en compte de tous les types de **vulnérabilités existantes**, que celles-ci soient physiques, financières ou encore technologiques, sont déployés.

Ces démarches se concrétisent notamment à travers la mise à disposition de services pour que les usagers sourds ou malentendants puissent accéder au service client, selon des dispositifs adaptés à leurs besoins. Ces services sont développés dans le cadre de partenariats avec des structures spécialisées.



Depuis 2014, Acceo, entreprise spécialisée dans l'accessibilité met à disposition des clients sourds ou malentendants, des services de traduction adaptés. SUEZ Eau France a ainsi été la première entreprise du secteur de l'eau et de l'assainissement à

proposer un tel service.

Aujourd'hui, Acceo nous aide à être toujours plus inclusifs grâce au déploiement dans nos accueils d'une application permettant à nos clients non francophones de bénéficier de l'ensemble de nos services.



Depuis 2003, SUEZ Eau France est en partenariat avec HandiCapZéro pour permettre la traduction de la facture en braille ou en caractères agrandis.

Par ailleurs, **l'accompagnement des publics en fragilité financière** et qui peuvent connaître des situations de précarité hydrique est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre à cet enjeu, le LyRE, centre de recherche de SUEZ, a développé une méthodologie de **cartographie de cette précarité hydrique** pour identifier les quartiers nécessitant un meilleur usage de l'eau et à une meilleure maîtrise des budgets. SUEZ propose également un mécanisme de « **plomberie solidaire** » à destination des publics fragiles en faisant appel à des personnes en insertion pour réaliser les opérations de plomberie. En complément, des équipes sont spécialement formées à l'accompagnement des publics fragiles. La **Mission Solidarité Eau**, une équipe de SUEZ Eau France dédiée dans les territoires, a ainsi pour objectif de développer des liens avec les acteurs locaux pour la lutte contre la précarité hydrique. Elle collabore avec les acteurs sociaux locaux, comme les CCAS (Centres communaux d'action sociale) par exemple, et gère les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre comme la contribution aux Fonds de Solidarité Logement.



Par ailleurs, la mise en place de partenariats avec les acteurs nationaux et locaux de médiation sociale contribue fortement à l'accès aux services pour tous. Elle renforce les opportunités d'identifier les clients fragiles et améliore la qualité du service

délivré. Dans ce cadre, SUEZ poursuit son partenariat structurant avec le Réseau National des **PIMMS Médiation (Points Information Médiation Multi-Services)** et soutient le développement de PIMMS en Régions.

Aquassistance : des actions en France pour faciliter l'accès à l'eau pour les usagers non raccordés :

Aquassistance, association de solidarité internationale des collaborateurs actifs et retraités du Groupe SUEZ, vise à mettre à disposition les compétences de ses bénévoles et du matériel pour apporter, partout dans le monde, une aide aux populations vulnérables pour l'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets. En 2020 et 2021, Aquassistance a également mené des actions en France en assistance technique auprès d'autres ONG en réponse à l'urgence COVID. A titre d'exemple, l'association a contribué, avec l'ONG Solidarités International, à l'amélioration de l'accès à l'eau potable des habitants de quartiers informels (bidonvilles) en périphérie de grandes métropoles.

Actions dédiées à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et l'innovation sociale

En tant qu'acteur économique, SUEZ Eau France contribue au développement de ses territoires d'implantation, en collaborant avec son écosystème local, sur les enjeux de l'emploi et de l'insertion socio-économique. En 2019, SUEZ a créé une **Direction de l'Innovation Sociale** au sein de la Direction des Ressources Humaines, dont la mission est de permettre à SUEZ en France de proposer des solutions d'économie circulaire inclusives et bas carbone, en développant la collaboration avec les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire.

La Direction de l'Innovation Sociale intervient sur les missions suivantes :

- Ingénierie d'appel d'offres et collaboration avec l'ESS : Le pôle Ingénierie d'appel d'offres & ESS se concentre sur les contrats clés du Groupe en France pour accompagner la filière commerciale en amont et pendant l'appel d'offres sur des solutions innovantes, alliant structures de l'ESS et métiers de SUEZ.
- Recrutement inclusif et projets emblématiques RH : L'équipe de la Direction Innovation Sociale de SUEZ en France a identifié plusieurs priorités pour favoriser le « recrutement inclusif », à savoir la diversification des recrutements, le recrutement de personnes éloignées de l'emploi et le montage de projets emblématiques pour faire évoluer la culture d'entreprise.
- Accompagner les entrepreneurs pour faire émerger des solutions d'économie circulaire porteuses d'emploi pour les territoires : #LaSaisonCirculaire a par exemple été lancé pour accompagner les entrepreneurs franciliens, en partenariat avec Pulse, association du Groupe SOS qui soutient les entrepreneurs à impact et dont un des incubateurs se trouve à Montreuil (93).
- Engagement solidaire des collaborateurs : SUEZ a été l'une des premières entreprises à rejoindre le mouvement citoyen « Tous confinés, tous engagés » qui a été lancé lors du premier

confinement par la start-up Vendredi afin de répondre au besoin des salariés confinés d'agir à son échelle et à distance pour le bien commun.

Exemples d'associations partenaires de la plateforme lancée par Vendredi



La Fondation SUEZ : un plan d'actions en soutien aux conséquences de la pandémie

La Fondation SUEZ, au-delà de ses actions menées dans les pays émergents et en développement, agit en France pour favoriser l'inclusion par l'emploi, la formation des personnes fragilisées et des jeunes vivant dans des zones fragiles. En 2020, la Fondation a créé un fonds d'urgence COVID-19 pour soutenir les associations et ONG à répondre aux urgences sanitaires, sociales et économiques, notamment en France. Aujourd'hui, la Fondation soutient ceux qui apportent les réponses aux conséquences de la pandémie. A noter qu'en 2022, la Fondation a créé un fonds Urgence Ukraine.

Les épiceries solidaires face à la crise sanitaire et sociale

En 2021, la Fondation a noué un partenariat avec ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires) pour soutenir la création de 4 nouvelles épiceries solidaires d'ici fin 2023, et en 2022, un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) pour la valorisation des invendus.



Des clubs Coup de pouce contre l'échec scolaire précoce

La Fondation SUEZ s'est engagée à soutenir l'ouverture d'une quarantaine de clubs Coup de Pouce qui permettront d'accompagner 200 enfants et leurs parents durant l'année scolaire 2021-2022. À travers différents programmes périscolaires, l'association propose un dispositif complémentaire à la classe qui vise à renforcer la confiance des enfants en leurs capacités et à rassurer leurs parents sur leur rôle essentiel d'accompagnateurs, afin de soutenir la réussite scolaire de l'enfant. La Fondation soutient de nombreuses initiatives en faveur de l'accompagnement des jeunes et de leur orientation, pour lutter contre leur isolement social et fragilité économique.

Actions dédiées à l'inclusion et la diversité, en interne



En interne, SUEZ porte une attention particulière à la diversité des talents dans ses organisations et au respect des singularités visibles invisibles. La diversité des équipes comme une véritable source de richesse, créatrice de valeur, d'innovation et de performance,

essentielles pour la réussite du futur.

L'engagement à construire un environnement inclusif relève de la responsabilité à agir collectivement avec impact. La stratégie de gestion des ressources humaine repose sur trois piliers :

- Développer les fondamentaux d'une culture inclusive
- Respecter toutes les diversités, lutter contre toutes formes de discrimination
- Construire un environnement inclusif, source de performance et d'engagement



L'index égalité professionnelle progresse régulièrement pour atteindre 88,9 /100 au 31/12/2021 avec 25 % de femmes dont 35 % de femmes cadres qui évoluent au sein des organisations de SUEZ.

11 | Glossaire

PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné (ou client)**
Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation).
L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).
- **Abonné domestique ou assimilé**
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'office de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'office de l'eau.
- **Abonnement**
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).
- **Accessoires**
Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.
- **Appareil de fontainerie**
Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.
- **Autorité organisatrice**
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

B

- **Branchement eau**
Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

C

- **Certification ISO 9001**
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.



- **Clapet anti-retour**
Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.
- **Conduite d'adduction**
Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.
- **Conduite principale**
Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).
- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.
- **Commission départementale Solidarité Eau**
Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.
- **Compteur**
Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

D

- **Débitmètre**
Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).
- **Détendeur**
Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.
- **Disconnecteur**
Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

E

- **Échantillon**
Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).
- **Émetteur**
Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

H

- **Habitant**
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Indice linéaire de perte (ILP)**

ILP = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé) /longueur du réseau/365 jours.
L'unité est en m³/km/j)

- **Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)**

ILVNC = (volume MED-volume comptabilisé) /longueur du réseau/365 ou 366
ou (volume MED-volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit")/longueur du réseau/365 ou 366. Il est différent de l'Indice Linéaire de Perte (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats L'unité est en m³/km/j).

L

- **Linéaire de réseau de desserte**

Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

M

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

P

- **Perte apparente**

Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, ...).

- **Perte réelle**

Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

- **Poteau incendie**

Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de bouche incendie.



- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prélocalisation**

Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

- **Purge**

Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

R

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en office.

- **Regard**

Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

- **Régulateur de débit**

Soupape placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

- **Rendement**

Rendement = (volume consommé autorisé+volume vendu en gros)/(volume produit+volume acheté en gros)

Ou = (volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)+volume consommateur sans comptage+volume de service réseau+volume vendu en gros)/(volume MED+volume vendu en gros)
L'unité est en %.

Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

- **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

- **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

S

- **Stabilisateur d'écoulement**

Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

- **Stabilisateur de pression**

Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

V

- **Vanne**
Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).
- **Vidange**
Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.
- **Ventouse**
Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.
- **Volume comptabilisé**
Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, ...), qu'ils soient facturés ou non.
- **Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage)**
Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).
- **Volume consommé autorisé**
Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.
- **Volume exporté**
Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).
- **Volume importé**
Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume livré au réseau (VLAR)**
Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume prélevé**
Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.
- **Volume produit**
Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les besoins usine. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de Production.
- **Volume de service Production**
Le volume de service Production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la Production.
- **Volume de service du réseau**
Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).
- **Volume mis en distribution (VMED)**
Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

- **Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)**

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
- les redevances/taxes
- le montant facture 120 m³

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**

A. Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

- pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques}) \times 100$

B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques}) \times 100$

• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
 - . Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
 - . la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- de 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- de 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

• Rendement du réseau de distribution (code P104.3)

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

• Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

• Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

• Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

• Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif))

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- **Taux de réclamations (code P155.1)**

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000).

12 | Annexes



12.1 Annexe 1 : Synthèse réglementaire

COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Apports généraux : Gestion des conflits d'intérêts d'élus locaux - Démocratisation de la composition des commissions consultatives de service public local

Apports spécifiques aux modalités du transfert obligatoire des compétences d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale prévu pour 2026 : Dérogations à l'interdiction d'usage du budget propre pour favoriser le transfert des compétences - La gestion confiée à un syndicat peut être maintenue malgré le transfert de compétence - Organisation d'un débat et d'une convention sur la tarification -

Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (pris pour l'application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)

Modifications concernant les marchés publics - Modifications concernant les concessions - Modifications communes aux marchés et aux concessions

Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 sur la portée des dispositions du droit de la commande publique relatives aux modifications des contrats en cours, ainsi que sur leur articulation avec les règles dégagées par la jurisprudence en matière d'imprévision

Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2022 (n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2020- la circulaire ci-après), présentant aux préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique et ayant abrogé la circulaire du Premier ministre 30 mars 2022.

Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 2 juillet 2022 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Ordonnance n° 2022-1336 du 19 octobre 2022 relative aux droits sociaux des personnes détenues

Dans le cadre de la réforme du travail pénitentiaire, afin d'accroître l'attractivité du travail en détention, cette ordonnance permet aux entreprises qui offrent du travail d'accéder aux marchés réservés.

Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique

Pris pour application de ces articles L. 2113-13-1 et L. 3113-2-1 du code de la commande publique pour fixer à 50 % la proportion minimale de personnes détenues devant être employées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics

Annexe 15 du code de la commande publique

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et l'ensemble des textes réglementaires ayant pour objet la transposition de la directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans la législation française.

12.2 Annexe 2 : Inventaire du patrimoine AEP 2023

Liste des équipements des usines	Nombre	Année de	Durée de	Année
		Mise en service	Vie (ans)	prévis. De renouv.
Forage Source 1 - St Louis				
Equipements hydrauliques et accessoires	1	2013	25	2038
Huisseries et accessoires (PORTILLON+ TRAPPE COMPTAGE)	1	1997	30	2027
Clôture	1	2023	30	2053
Armoire de commande	1	2014	20	2034
Pompe GRUNDFOS SP30-14 RP3 13 KW	1	2014	10	2024
Pompe GRUNDFOS SP30-14 RP3 13 KW (SECOURS + RABI + SOURCES 2)	1	2021	10	2031
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-30 M	1	2014	8	2022
Compteur général DN80	1	2019	7	2026
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Forage Source 2 - St Louis				
Equipements hydrauliques et accessoires	1	2013	25	2038
Huisseries et accessoires (Portillon + 2 trappes de visites)	1	1997	30	2027
Clôture	1	2017	30	2047
Armoire de commande	1	2014	20	2034
Pompe GRUNDFOS SP30-14 RP3 13 KW	1	2014	10	2024
Pompe immergée 14 m3/h à 85 m de hmt (secours)	0	2021	10	2031
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-30 M	1	2014	8	2022
Compteur général DN80	1	2023	7	2030
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Forage RABI - Grand-Bourg				
Equipements hydrauliques et accessoires chambre de vanne	1	2011	25	2036
Hydraulique forage	1	2013	25	2038
Huisseries et accessoires	1	1997	30	2027
Clôture	1	2023	30	2053
Armoire de commande	1	2000	20	2020
Démarrateur électronique	1	2005	15	2020
Câble alimentation installation	1	2014	25	2039
Pompe immergée 25 m3/h à 188 m hmt (secours)	0	2021	10	2031
Pompe Grundfos SP30-14 13kW pour 12 m3/h à 149 m	1	2015	10	2025
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-30 M	1	2019	8	2027
Compteur général DN80	1	2023	7	2030
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Forage MOUessant - Grand-Bourg				
Equipements hydrauliques et accessoires	1	2013	25	2038
Clôture tête de forage	1	2023	30	2053
Clôture local technique	1	2016	30	2046

Huisseries et accessoires	1	2011	30	2041
Armoire de commande	1	2014	20	2034
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-50 M	1	2022	8	2030
Coffret électrique de raccordement du câble de pompe	1	2018	12	2030
Pompe PLEUGER 45 KW PN81-12+M8-450-2 (secours)	1	2015	10	2025
Pompe immergée 33 m3/h à 204 m hmt, ref NB 85-12 + M8-330, PLEUGER,	1	2013	10	2023
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Compteur général DN100	1	2023	7	2030
GROUPE ELECTROGENE 150KVA SUR REMORQUE	1	2016	20	2036
Forage BALISIERS - Capesterre				
Equipements hydrauliques et accessoires	1	2013	25	2038
SOUPAPE ANTIBELIER	1	2022	15	2037
Huisseries et accessoires	1	1997	30	2027
Armoire de commande	1	2014	20	2034
VARIATEUR DE VITESSE 37 KW	1	2014	15	2029
Pompe GRUNDFOS SP46-121 RP3 37 KW	1	2014	10	2024
Pompe GRUNDFOS SP46-121 RP3 37 KW (secours)	0	2021	10	2031
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-30 M	1	2019	8	2027
Compteur général DN80	1	2023	7	2030
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Forage CALBASSIER - Capesterre				
Equipements hydrauliques et accessoires	1	2013	25	2038
Huisseries et accessoires	1	1997	30	2027
Armoire de commande	1	2000	20	2020
Démarrateur électronique	1	2003	15	2018
Groupe électrogène 80 KVA (mobile)	1	2011	20	2031
Pompe secours GRUNDFOS SP 30-18 RP3 18,5 KW	1	2019	10	2029
Pompe immergée 20 m3/h (en place),	0	2013	10	2023
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-30 M	1	2019	8	2027
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Forage ETANG NOIR - Capesterre				
Equipements hydrauliques et accessoires (raccords, joncs et joints en 2022)	1	2013	25	2038
Huisseries et accessoires	1	1997	30	2027
SOUPAPE ANTIBELIER	1	2022	15	2037
Armoire de commande (ligne puissance + variateur vitesse en 2022)	1	2016	20	2036
GRUNDFOS SP46-24 37 KW	1	2022	10	2032
GRUNDFOS SP46-24 37 KW (SECOURS + BALISIERS + MOUessant)	1	2022	10	2032
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-30 M	1	2014	8	2022
Compteur général DN100	1	2022	7	2029
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Station de reprise DESMARAIS 50 m3/h a 73 m				
Equipements hydrauliques et accessoires	1	1997	25	2022
Hydrochoc Charlatte 200 L - PS10 bars	1	2022	15	2037
Huisseries et accessoires	1	2008	30	2038
Adduction-compteur DN100	1	2018	15	2032
Armoire de commande (variateur vitesse en 2022)	1	2000	20	2020

Pompe immergée 50 m3/h à 73 m hmt - n°1	1	2012	10	2022
Pompe immergée 50 m3/h à 73 m hmt - n°2	1	2012	10	2022
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-3 M	1	2019	8	2027
REDUCTEUR DE PRESSION AVAL	1	2019	15	2034
Compteur général DN80	1	2018	7	2025
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Réservoir MORNE CONSTANT 1000 m3				
Equipements hydrauliques et accessoires	1	1997	25	2022
Dispositif incendie (2011)	1	2011	15	2026
Canalisations et accessoires	1	1997	30	2027
Débitmètre distribution	1	2020	12	2032
Huisseries	1	1997	30	2027
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-10 M	1	2022	8	2030
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Compteur général DN100	1	2018	7	2025
JAVEL PACK + POMPE DOSEUSE CIR	2	2022	12	2034
Réservoir MORNE des PERES 200 m3				
Canalisations et accessoires	1	1997	30	2027
Equipements hydraulique (REDUC PRESSION)	1	2012	25	2037
Débitmètre distribution	1	2020	12	2032
Robinet à flotteur	1	2019	15	2034
Huisseries (TRAPPE + CHAPEAU DE VENTILATION)	1	2020	30	2050
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-10 M	1	2019	8	2027
Compteur général bypass DN80	1	2016	7	2023
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Réservoir BALISIER - 500 m3				
Canalisations et accessoires	1	1997	30	2027
Equipements hydrauliques	1	1997	25	2022
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-6 M	1	2022	8	2030
Débitmètre distribution	1	2020	12	2032
Huisseries (caillebotis chambre de vannes)	1	2020	15	2035
Télégestion SOFREL S550	1	2022	12	2034
Compteur général DN80	1	2023	7	2030
JAVEL PACK + POMPE DOSEUSE CIR	1	2011	12	2023
Réservoir MORNE LOLO - 400 m3				
Canalisations et accessoires	1	1997	30	2027
Equipements hydraulique	1	1997	25	2022
Adduction Rabi - compteur DN 80	1	2012	7	2019
Adduction Moussant-compteur DN100	1	2012	7	2019
Débitmètre distribution vers Ducos	1	2020	12	2032
Débitmètre distribution vers La Treille	1	2020	12	2032
Robinet à flotteur DN100	1	2019	15	2034
SOFREL S550	1	2022	8	2030
Huisseries	1	1997	30	2027
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-6 M	1	2011	8	2019
JAVEL PACK + POMPE DOSEUSE CIR	2	2011	12	2023
Réservoir LA TREILLE - 200 m3				
Canalisations et accessoires	1	2023	30	2053
Equipements hydrauliques	1	2023	25	2048
Robinet à flotteur DN100	1	2023	15	2038

SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-6 M	1	2023	8	2031
Adduction-compteur DN 100	1	2023	7	2030
Débitmètre distribution	1	2020	12	2032
Régulateur de pression	1	2023	12	2035
Huisseries (trappes, échelles et garde-corps)	1	2023	30	2053
Télégestion SOFREL S550	1	2019	12	2031
Réservoir des SOURCES - 200 m3				
Canalisations et accessoires	1	1997	30	2027
Equipements hydrauliques	1	1997	25	2022
Adduction-compteur DN100	1	2015	7	2022
Débitmètre distribution	1	2020	12	2032
Huisseries	1	1997	30	2027
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-10 M	1	2022	8	2030
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
JAVEL PACK + POMPE DOSEUSE CIR	1	2011	12	2023
Réservoir COURBARIL - 700 m3				
Canalisations et accessoires	1	2016	30	2046
Equipements hydrauliques	1	1997	25	2022
Adduction-compteur DN100	1	2013	7	2020
Débitmètre distribution		2020	12	2032
Huisseries (Trappes + échelles)	1	2016	30	2046
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-6 M	1	2016	8	2024
Télégestion SOFREL S550	1	2011	12	2023
Réservoir de SAINT MARC - 2000 m3				
Canalisations et accessoires	1	2001	30	2031
Débitmètre distribution	1	2020	12	2032
Adduction Rabi - compteur DN 80	1	2015	7	2022
Adduction Moussant-compteur DN100	1	2015	7	2022
Robinet à flotteur DN125	1	2001	25	2026
Dispositif incendie type STARTER DN200	1	2001	20	2021
SONDE DE NIVEAU PIEZO 0-10 M	1	2016	8	2024
Télégestion SOFREL S550	1	2018	12	2030
JAVEL PACK + POMPE DOSEUSE CIR	1	2022	12	2034

12.3 Liste des déclarations de travaux

Durant l'année 2023, l'agence de MARIE Galante a procédé à des déclarations de travaux sur le guichet Unique.

L'ensemble de ces déclarations sont listés ci-après.

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
02- janv	225202918 3	2022123000228 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOTREAU	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER (QUELLERY SILDILLIA PAULE)	3- janv	3- janv	30/12/202 2	Clos
02- janv	225202629 9	2022122900452 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LOTISSEMENT DESMARAIS	UNITÉ NON URBAINE	COMPTEUR A SOULEVER (FABULAS MAX)	3- janv	3- janv	29/12/202 2	Clos
02- janv	225202628 7	2022122900449 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE FELIX EBOUE	UNITÉ NON URBAINE	REGARD FONTE A POSER (DONDA M/ANGE) + COMPTEUR A DEPLACER A (POMPES FUNEBRES)	3- janv	3- janv	29/12/202 2	Clos
02- janv	225202625 7	2022122900446 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RTE DE BOISVIN	UNITÉ NON URBAINE	COMPTEUR A SOULEVER (CHEROD GERMAIN - CEVA CHRISTOPHE)	3- janv	3- janv	29/12/202 2	Clos
03- janv	230102700 9	2023010301256 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BEAUSEJOUR	UNITÉ NON URBAINE	2 FUITES PC (poteau d'incendie et BRT résilié)	4- janv	6- janv	03/01/202 3	Clos
03- janv	230102570 9	2023010301183 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	BOULOGNE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT DRAGIN MAX	4- janv	6- janv	03/01/202 3	Clos
03- janv	230102540 5	2023010301162 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT GIRARD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RESEAU OU PC FACE ONESTAS ARY	4- janv	5- janv	03/01/202 3	Clos
03- janv	230102529 2	2023010301149 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LOTISSEMENT DESMARAIS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RESEAU PRES DE PELAGE BLAISE	4- janv	5- janv	03/01/202 3	Clos
03- janv	225202911 5	2022123000222 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE MULATRESSE SOLITUDE	UNITÉ URBAINE	COMPTEUR A SOULEVER (LACOT EMILE)	4- janv	4- janv	30/12/202 2	Clos
03- janv	225202910 7	2022123000220 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION TIVOLI	UNITÉ URBAINE	DEPLACEMENT DE COMPTEUR (TOUSSAINT PATRICIA)	4- janv	4- janv	30/12/202 2	Clos
03- janv	225202634 6	2022122900457 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	COMPTEUR A SOULEVER + CONFORMITE A FAIRE (CELESTE FRANCK)	4- janv	4- janv	29/12/202 2	Clos
03- janv	225202630 7	2022122900454 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	MURAT	UNITÉ URBAINE	COMPTEUR A SOULEVER (LANCELOT ALEX)	4- janv	4- janv	29/12/202 2	Clos
04- janv	230102702 3	2023010301257 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	ROUTE DE SAINT- CHARLES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE branchement dans le fossé BELENY Achille	5- janv	6- janv	03/01/202 3	Clos
04- janv	230102584 2	2023010301194 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT GIRARD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT LAMARE JEANINE	5- janv	7- janv	03/01/202 3	Clos
04- janv	230102580 6	2023010301189 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT GIRARD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT TAYAU ROSAN	5- janv	6- janv	03/01/202 3	Clos
04- janv	230102497 9	2023010301130 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT VIEUX FORT	UNITÉ NON URBAINE	MISE EN CONFORMITE CR + OUVERTURE M. GODARD	5- janv	6- janv	03/01/202 3	Clos
04- janv	225202924 2	2022123000236 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DES BASSES	UNITÉ URBAINE	DEPLACEMENT DE COMPTEUR + REGARD FONTE A POSER (MANICORD ETIENNE GEORGETTE)	5- janv	5- janv	30/12/202 2	Clos
04- janv	225202921 9	2022123000234 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DES BASSES	UNITÉ URBAINE	DEPLACEMENT DE COMPTEUR (URCEL PATRICK)	5- janv	5- janv	30/12/202 2	Clos
04- janv	225202919 4	2022123000230 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	MISE EN CONFORMITE COMPTEUR (TURLEPIN ELISABETH)	5- janv	5- janv	30/12/202 2	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
04- janv	225202913 4	2022123000226 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	CHEMIN DE LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	MISE EN CONFORMITE COMPTEUR (GETELEC TP)	5- janv	5- janv	30/12/202 2	Clos
05- janv	230106323 1	2023010501405 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT LES SOURCES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE CR RESILIE (VOISIN : MOUESON BENJAMIN)	6- janv	7- janv	05/01/202 3	Clos
05- janv	230104456 3	2023010401417 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	NESMOND	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT NOEL MARIE- CLAIRE	6- janv	7- janv	04/01/202 3	Clos
05- janv	230104453 4	2023010401415 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	NESMOND	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT CAILLON KETTY	6- janv	7- janv	04/01/202 3	Clos
05- janv	230104450 2	2023010401413 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	NESMOND	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT CAILLON KETTY	6- janv	7- janv	04/01/202 3	Clos
08- janv	230106382 3	2023010501430 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE TOUSSAINT- LOUVREURE	UNITÉ URBAINE	FUITE EN TRAVERSEE DE ROUTE M. RAMANE JACQUES	9- janv	10- janv	05/01/202 3	Clos
11- janv	230205988 0	2023011101276 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT SAINT MARC	UNITÉ URBAINE	FUITE RESEAU	12- janv	13- janv	11/01/202 3	Clos
11- janv	230202169 5	2023010901816 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION TIVOLI	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT ASSAINISSEME NT IBALOT	12- janv	13- janv	09/01/202 3	Clos
-	230209648 2	2023011301150 P	ATU	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	CALEBASSIER	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE + PC A CHANGER +REPRISE BRANCHEMENT	13- janv	13- janv	13/01/202 3	Clos
12- janv	230207976 4	2023011201222 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VIDON	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / GAYDU YVETTE	13- janv	13- janv	12/01/202 3	Clos
12- janv	230206296 2	2023011101536 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BEAUSEJOUR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC (ROMAIN SERAPHINE)	13- janv	13- janv	11/01/202 3	Clos
13- janv	230209240 0	2023011300774 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VIDON	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT (GAYDU)	13- janv	13- janv	13/01/202 3	Clos
13- janv	225202932 4	2022123000247 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	PETITE ANSE	UNITÉ NON URBAINE	DEPLACEMENT DE COMPTEUR + CONFORMITE BRANCHEMENT (NERE BERNARD)	11- janv	11- janv	30/12/202 2	Clos
13- janv	225202929 7	2022123000244 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	BOIS JOLI	UNITÉ NON URBAINE	CONFORMITE BRANCHEMENT (MONHTOUT FRANTZ)	9- janv	9- janv	30/12/202 2	Clos
13- janv	225202927 9	2022123000241 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT JACQUELOT	UNITÉ NON URBAINE	DEPLACEMENT DE COMPTEUR (LANCELOT MICHEL)	9- janv	9- janv	30/12/202 2	Clos
-	230301062 0	2023011601025 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	FUITE FRANCHEMENT + TRAVERSEE DE ROUTE / TOTAIN CELINE	16- janv	16- janv	16/01/202 3	Clos
-	230301062 0	2023011601025 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	FUITE FRANCHEMENT + TRAVERSEE DE ROUTE / TOTAIN CELINE	16- janv	16- janv	16/01/202 3	Clos
18- janv	230306148 7	2023011801737 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	HELOUIN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / OSSEUX NATHALIE	19- janv	19- janv	18/01/202 3	Clos
18- janv	230305333 8	2023011800924 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / CREANTOR FAROT MYRIAM	19- janv	19- janv	18/01/202 3	Clos
-	230403396 1	2023012401042 P	ATU	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT COURBARIL	UNITÉ NON URBAINE	POSE DE COMPTEUR + COFFRET	24- janv	24- janv	24/01/202 3	Clos
24- janv	230404140 7	2023012401548 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BELLEVUE	UNITÉ NON URBAINE	MISE EN CONFORMITE TETE A CLE / RECHERCHE DE FUITE	25- janv	25- janv	24/01/202 3	<a_ clôturer >
25- janv	230406108 8	2023012501471 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BERNARD	UNITÉ NON URBAINE	REPRISE BRANCHEMENT / FUITE AVANT COMPTEUR - MANDIL SERGE	26- janv	26- janv	25/01/202 3	<a_ clôturer >
25- janv	230205740 7	2023011101092 P	DC	Saint-Louis - 97134	AVENUE DES CARAIBES	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT AEP A REALISER (DUBOIS MONA)	17- janv	17- janv	11/01/202 3	Clos
25- janv	230205721 1	2023011101071 P	DC	Grand-Bourg - 97112	FOND LOLO	UNITÉ URBAINE	CONFORMITE BRANCHEMENT (FUMONT ROGER)	18- janv	18- janv	11/01/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
25- janv	230205641 0	2023011100996 P	DC	Grand-Bourg - 97112	BEAURENOM	UNITÉ URBAINE	CONFORMITE BRANCHEMENT (LEONIDAS MARIE BERNARD / POURCELLE MARIE CHRISTINE	18- janv	18- janv	11/01/202 3	Clos
27- janv	230209905 7	2023011301350 P	DC	Grand-Bourg - 97112	PIROGUE	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER (JOBAB JEREMY)	24- janv	24- janv	13/01/202 3	Clos
27- janv	230209879 1	2023011301331 P	DC	Grand-Bourg - 97112	BEAUFILS	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER (lanfranchi delphine)	19- janv	19- janv	13/01/202 3	Clos
27- janv	230209611 6	2023011301142 P	DC	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT PORT LOUIS	UNITÉ URBAINE	DEPLACEMENT DE COMPTEUR (DUBOIS Mona)	24- janv	24- janv	13/01/202 3	Clos
30- janv	230501526 7	2023013001221 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RESIDENCE OPALE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT EN TRAVERSEE DE ROUTE / DUFLO RUDY	30- janv	30- janv	30/01/202 3	Clos
30- janv	230500827 5	2023013000821 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DE GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / RODOMOND ANITA	30- janv	30- janv	30/01/202 3	Clos
-	230500818 6	2023013000811 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	PASSAGE DES BRAVES	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / COLLEGE DE GRAND-BOURG	30- janv	30- janv	30/01/202 3	Clos
30- janv	230409078 8	2023012700846 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	MENARD	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENTS A REALISER (3) / MINBIELLE BENOIT	31- janv	31- janv	27/01/202 3	Clos
31- janv	230409087 1	2023012700860 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	DEPLACEMENT DE COMPTEUR / TOTO MICHEL	1- févr.	1- févr.	27/01/202 3	<a_ clôturer >
01- févr	230505220 6	2023020100903 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BEAURENOM	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT - GERVELAS REMY	1- févr.	1- févr.	01/02/202 3	Clos
-	230505204 6	2023020100886 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	RUE DE LA LIBERTE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT - ETZOL SAMYDE JOELLE	1- févr.	1- févr.	01/02/202 3	Clos
-	230902243 8	2023022701599 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	MURAT EST	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT (PAQUET BLAISE)	2- févr.	2- févr.	27/02/202 3	Clos
01- févr	230505979 2	2023020101447 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT FLEURIMONT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / OUIKEDÉ MEDERIC	2- févr.	2- févr.	01/02/202 3	Clos
01- févr	230504002 9	2023013101476 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / DIDON JEAN PIERRE	2- févr.	2- févr.	31/01/202 3	Clos
01- févr	230305962 5	2023011801583 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	ETANG NOIR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT - CONFORMITE / BRELLE RODRIGUE	25- janv	25- janv	18/01/202 3	Clos
01- févr	230305845 1	2023011801488 P	DC	Grand-Bourg - 97112	RUE DE LA SAVANE	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / ACCIPÉ CELUTTA	30- janv	30- janv	18/01/202 3	Clos
01- févr	230305719 2	2023011801465 P	DC	Grand-Bourg - 97112	CHEMIN DE BUCKINGHAM	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / GALLU JOEL	30- janv	30- janv	18/01/202 3	Clos
01- févr	230305472 3	2023011801090 P	DC	Saint-Louis - 97134	RESIDENCE OPALE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / MESINELE VALENTINE - NOEL ESTELLE	23- janv	23- janv	18/01/202 3	Clos
01- févr	230305449 5	2023011801067 P	DC	Saint-Louis - 97134	DESMARAIS NORD	UNITÉ NON URBAINE	RENOUVELLEME NT - TRANSFERT DE BRANCHEMENT	26- janv	26- janv	18/01/202 3	Clos
01- févr	230305419 4	2023011801017 P	DC	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / PECONTAL BRIGITTE	25- janv	25- janv	18/01/202 3	Clos
02- févr	230508042 3	2023020201657 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE - DAGHER MAX	3- févr.	3- févr.	02/02/202 3	Clos
02- févr	230505973 7	2023020101441 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / LE GRAND PALM	3- févr.	3- févr.	01/02/202 3	Clos
07- févr	230603560 7	2023020700965 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	TIVOLI	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT - JERPAN MIRANDE	8- févr.	8- févr.	07/02/202 3	Clos
07- févr	230603543 4	2023020700957 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BEAURENOM	UNITÉ URBAINE	FUITE AU COMPTEUR - PIERRE-LOUIS REINETTE	8- févr.	8- févr.	07/02/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
07- févr	230603462 2	2023020700903 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE PC - GOSNAVE PIERRE	8- févr.	8- févr.	07/02/202 3	Clos
08- févr	230603574 0	2023020700973 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC - BLANC PATRICIA	9- févr.	9- févr.	07/02/202 3	Clos
10- févr	230409815 3	2023012701369 P	DC	Grand-Bourg - 97112	AVENUE DU DOCTEUR MARCEL ETZOL	UNITÉ URBAINE	REPLACEMENT DE VANNES DN 60F	15- févr.	15- févr.	27/01/202 3	Clos
10- févr	230409118 0	2023012700890 P	DC	Saint-Louis - 97134	RUE FELIX EBOUE	UNITÉ NON URBAINE	REPRISE BRANCHEMENT (VIDOCIN MARIE CHRISTINE)	8- févr.	8- févr.	27/01/202 3	Clos
13- févr	230500840 5	2023013000856 P	DC	Grand-Bourg - 97112	PASSONNE	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / ARDENOY ALBERTA	8- févr.	8- févr.	30/01/202 3	Clos
13- févr	230500834 1	2023013000834 P	DC	Grand-Bourg - 97112	BAGATELLE	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / MAVOUNZI MYRTHA	7- févr.	7- févr.	30/01/202 3	Clos
15- févr	230705660 0	2023021501229 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	NESMOND	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / CAILLON KETTY	15- févr.	15- févr.	15/02/202 3	Clos
15- févr	230705707 6	2023021501259 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT JACQUELOT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / MANLIUS LOUISETTE	16- févr.	16- févr.	15/02/202 3	Clos
-	230708995 2	2023021700722 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT FAUP	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT SERAC JOSIANE	17- févr.	18- févr.	17/02/202 3	Clos
16- févr	230707883 4	2023021601122 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT LE HAUT DU MORNE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT SURPIN MARYSE	17- févr.	18- févr.	16/02/202 3	Clos
16- févr	230704051 0	2023021401345 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VITAL	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT	17- févr.	17- févr.	14/02/202 3	<a_clôturer >
23- févr	230807261 2	2023022301049 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT THIBAUT	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT DAGNET ANNAH	23- févr.	25- févr.	23/02/202 3	Clos
23- févr	230807270 9	2023022301059 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	SECTION VALENTIN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT MONTOUT GERTRUDE	24- févr.	25- févr.	23/02/202 3	Clos
24- févr	230609550 8	2023021000954 P	DC	Grand-Bourg - 97112	PIROGUE	UNITÉ URBAINE	DECONNEXION BRANCHEMENTS	28- févr.	28- févr.	10/02/202 3	Clos
24- févr	230609533 6	2023021000937 P	DC	Saint-Louis - 97134	RUE HEGESSYPE LEGITIMUS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE + REPRISE BRANCHEMENT / TURIAF NANETTE	23- févr.	23- févr.	10/02/202 3	Clos
24- févr	230609517 2	2023021000920 P	DC	Grand-Bourg - 97112	BAMBARA	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / FIATA HOTIN CHRISTIANE	14- févr.	14- févr.	10/02/202 3	Clos
24- févr	230609469 7	2023021000878 P	DC	Grand-Bourg - 97112	GAY	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / VERIN YOLANDE	16- févr.	16- févr.	10/02/202 3	Clos
24- févr	230609421 2	2023021000813 P	DC	Grand-Bourg - 97112	SECTION TIVOLI	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT + CONFORMITE / MAVOUNZI EMMANUEL	14- févr.	14- févr.	10/02/202 3	Clos
24- févr	230609403 1	2023021000808 P	DC	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / PETITPAS PAULINE	14- févr.	14- févr.	10/02/202 3	Clos
27- févr	230902232 7	2023022701597 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE DE LA LIBERTE	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER (samson carole)	28- févr.	28- févr.	27/02/202 3	Clos
27- févr	230901493 3	2023022701131 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LES BALISIERS	UNITÉ NON URBAINE	REPARATION FUITE SUR VANNE RESEAU BALISIERS	28- févr.	28- févr.	27/02/202 3	<a_clôturer >
05- mar s	230909814 1	2023030301173 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE MICHEL SANCTUSSY	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / CALME APPOLINAIRE	6- mar s	6- mar s	03/03/202 3	Clos
05- mar s	230909352 9	2023030300827 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT MORNE LOLO	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / BAIT CHRISTIAN	6- mar s	6- mar s	03/03/202 3	Clos
05- mar s	230907728 9	2023030201041 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	L'ETANG LONG	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC LEDRECK VALERE	6- mar s	7- mar s	02/03/202 3	Clos
06- mar s	231001595 5	2023030601181 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BEAUSEJOUR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / FELIX CHRISTINE	7- mar s	7- mar s	06/03/202 3	<a_clôturer >
07- mar s	231004278 1	2023030701313 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	GRELIN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT AVANT	8- mar s	8- mar s	07/03/202 3	<a_clôturer >

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
							COMPTEUR / FABULAS ANDRE				
08- mar s	231001443 4	2023030601065 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE DE LA LIBERTE	UNITÉ URBAINE	DEPLACEMENT DE COMPTEUR + BANCHEMENT A REALISER / SAMSON CAROLE	9- mar s	9- mar s	06/03/202 3	Clos
09- mar s	231007241 5	2023030900696 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE SAINTE ANNE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RESEAU DERRIERE LE COLLEGE	9- mar s	10- mar s	09/03/202 3	Clos
09- mar s	231006189 3	2023030801417 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	FUITE + REPRISE DE BRANCHEMENT / TEMPLIER NICAISE	10- mar s	10- mar s	08/03/202 3	Clos
12- mar s	231006193 6	2023030801420 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT	13- mar s	14- mar s	08/03/202 3	Clos
12- mar s	231006179 9	2023030801413 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	MURAT	UNITÉ URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / PAQUET BLAISE	13- mar s	15- mar s	08/03/202 3	Clos
13- mar s	231101972 9	2023031401266 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT (face maison catalan)	14- mar s	14- mar s	14/03/202 3	Clos
13- mar s	231008196 2	2023031000034 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	AVENUE DES CARAIBES	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT EAU USEE A REALISER / DUBOIS MONA	14- mar s	15- mar s	10/03/202 3	Clos
13- mar s	231008126 0	2023030901543 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	AVENUE DES CARAIBES	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT EU A REALISER / DUBOIS MONA	14- mar s	14- mar s	10/03/202 3	Clos
14- mar s	230904315 0	2023022801497 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LES CAPS	UNITÉ NON URBAINE	POSE D'UN REFOULEMENT	6- mar s	15- mar s	28/02/202 3	<a_clôturer >
16- mar s	231106966 6	2023031601076 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT M. JEAN-FRANCOIS	17- mar s	18- mar s	16/03/202 3	Clos
16- mar s	231105042 8	2023031501113 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT JACQUIN CLEMENT JOEL	17- mar s	18- mar s	15/03/202 3	Clos
16- mar s	230907370 8	2023030200773 P	DC	Saint-Louis - 97134	L'ETANG LONG	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / LEDRECK VALERE	3- mar s	3- mar s	02/03/202 3	Clos
17- mar s	231109740 6	2023031701516 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / MOYSAIN DIDIER	17- mar s	18- mar s	17/03/202 3	<a_clôturer >
17- mar s	230909336 6	2023030300813 P	DC	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT GAGNERON	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / KLOCK MURIELLE	9- mar s	9- mar s	03/03/202 3	Clos
17- mar s	230909298 7	2023030300764 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VITAL	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / BERDIER GILBERT	8- mar s	8- mar s	03/03/202 3	<a_clôturer >
17- mar s	230909289 0	2023030300756 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / DAMBLADE OLGA	7- mar s	7- mar s	03/03/202 3	<a_clôturer >
20- mar s	231201073 9	2023032000848 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	PIROGUE	UNITÉ URBAINE	FUITE EN TRAVERSEE DE ROUTE / CHOISI TOUSSAINT JOSEPH	20- mar s	20- mar s	20/03/202 3	Clos
20- mar s	231001459 9	2023030601085 P	DC	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / JERNIVAL ANGELE CLEBERT	14- mar s	14- mar s	06/03/202 3	Clos
22- mar s	231006075 3	2023030801355 P	DC	Grand-Bourg - 97112	PASSONNE	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / GARCIA CHRISTOPHE	15- mar s	15- mar s	08/03/202 3	Clos
22- mar s	231005437 3	2023030800886 P	DC	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT SAINT CHARLES	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / LADREZEAU ALINE	15- mar s	15- mar s	08/03/202 3	Clos
28- mar s	231303532 4	2023032801117 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VIDON	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / BEAUMONT YVONNETTE	28- mar s	28- mar s	28/03/202 3	Clos
28- mar s	231301737 4	2023032701343 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	CALEBASSIER	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC	28- mar s	28- mar s	27/03/202 3	Clos
29- mar s	231302078 3	2023032701519 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	TIVOLI	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / JERPAN FRED	29- mar s	29- mar s	27/03/202 3	Clos
29- mar s	231302076 1	2023032701515 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE MULATRESSE SOLITUDE	UNITÉ URBAINE	TETE A CLE A FOUILLER POUR MISE EN EAU / GUEMBE VICTOIRE	29- mar s	29- mar s	27/03/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
29- mar s	231104794 3	2023031500882 P	DC	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT MAYOLETTE	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / MORVANY BERNADETTE	21- mar s	21- mar s	15/03/202 3	Clos
30- mar s	231307471 0	2023033000964 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT TACY	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT ESAT JERICHO	30- mar s	31- mar s	30/03/202 3	<a_clôturer >
30- mar s	231307231 6	2023033000796 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT EN TRAVERSEE DE ROUTE / CATALAN GISELENE	30- mar s	30- mar s	30/03/202 3	Clos
30- mar s	231302081 6	2023032701520 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT GAGNERON	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / CELESTIN JEANNE	30- mar s	30- mar s	27/03/202 3	Clos
31- mar s	231302074 5	2023032701513 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE	UNITÉ NON URBAINE	DEPLACEMENT DE COMPTEUR / SCI DEOMAINE DE MENARD / JERMIDI FREDERIC	31- mar s	31- mar s	27/03/202 3	Clos
31- mar s	231109012 9	2023031700909 P	DC	Grand-Bourg - 97112	MORINGLANE	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT AEP A REALISER / OTZ MARIE CLAIRE	22- mar s	22- mar s	17/03/202 3	Clos
31- mar s	231109003 2	2023031700902 P	DC	Grand-Bourg - 97112	RUE BEAURENON	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / SIROY ROSBIF SYLVIE	22- mar s	22- mar s	17/03/202 3	Clos
31- mar s	231108981 1	2023031700887 P	DC	Saint-Louis - 97134	CHEMIN DE GAREL	UNITÉ NON URBAINE	RECHERCHE TETE A CLE POUR MISE EN SERVICE BRANCHEMENT / TRANCHOT	21- mar s	21- mar s	17/03/202 3	Clos
31- mar s	231108956 3	2023031700879 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	BOIS JOLI	UNITÉ NON URBAINE	FUITE SUR VANNE	21- mar s	21- mar s	17/03/202 3	<a_clôturer >
03- avr	231307936 6	2023033001279 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE GILBERT DE CHAMBERTRA ND	UNITÉ NON URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / GUIOLET FRANCOIS	3- avr.	3- avr.	30/03/202 3	Clos
03- avr	231305503 1	2023032900968 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE FELIX EBOUE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT	3- avr.	3- avr.	29/03/202 3	Clos
-	231405257 1	2023040500823 P	ATU	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT FLEURIMONT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT	5- avr.	5- avr.	05/04/202 3	Clos
05- avr	231307937 3	2023033001281 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	HELOUIN	UNITÉ NON URBAINE	PC BOUCHE / BAIT CELESTIN	5- avr.	5- avr.	30/03/202 3	Clos
05- avr	231305521 9	2023032900978 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	AVENUE DU DOCTEUR MARCEL ETZOL	UNITÉ URBAINE	RENOUVELLEME NT DE VANNE DN 60	5- avr.	5- avr.	29/03/202 3	Clos
06- avr	231309265 9	2023033100942 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT DESRUISSEAU X	UNITÉ NON URBAINE	FUITE SUR RESEAU REFOULEMENT	6- avr.	7- avr.	31/03/202 3	Clos
-	231503187 4	2023041200908 P	ATU	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT TACY	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / BORDIN HARRY	12- avr.	12- avr.	12/04/202 3	Clos
13- avr	231505129 4	2023041300929 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BONNEVAL	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / MAISON GANE - CEROL MARIE FRANCE	13- avr.	13- avr.	13/04/202 3	Clos
-	231505091 1	2023041300896 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	RABI	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / GALETTE ROSAN	13- avr.	13- avr.	13/04/202 3	Clos
-	231601159 7	2023041701003 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT CLAIRANGE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / TRAVERSEE DE ROUTE (LEPICA AGNES)	17- avr.	17- avr.	17/04/202 3	Clos
-	231603449 0	2023041801091 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT TRIANON	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / BAJOT CHRISTOPHE	18- avr.	18- avr.	18/04/202 3	Clos
18- avr	231601912 2	2023041701469 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT CANADA	UNITÉ URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / TARION FERLANDE	18- avr.	18- avr.	17/04/202 3	Clos
18- avr	231507612 3	2023041401177 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BEAURENOM	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENTS A REALISER / MOUGET DENIS	18- avr.	18- avr.	14/04/202 3	Clos
19- avr	231507613 1	2023041401178 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BAMBARA	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / PETER JEANNE	19- avr.	19- avr.	14/04/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
20- avr	231605578 1	2023041901699 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	POSE COMPTEUR / DUCADOS JEAN CLAUDE	20- avr.	20- avr.	19/04/202 3	Clos
24- avr	231609097 5	2023042101191 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	AVENUE SABLIERS JOINVILLE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT DARDOL MAURICE	24- avr.	26- avr.	21/04/202 3	Clos
24- avr	231608973 5	2023042101105 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT FAUP	UNITÉ URBAINE	FUITE PC BIOCHE ERIC	24- avr.	25- avr.	21/04/202 3	Clos
24- avr	231608965 5	2023042101099 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE MULATRESSE SOLITUDE	UNITÉ URBAINE	Fuite salle polyvalente	24- avr.	25- avr.	21/04/202 3	Clos
24- avr	231607492 5	2023042001092 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	DESMARAIS NORD	UNITÉ NON URBAINE	RECHERCHE TETE A CLE / DONINEAUX HELENE	24- avr.	24- avr.	20/04/202 3	Clos
24- avr	231607491 5	2023042001089 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE RAPHAEL JERPAN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT	24- avr.	24- avr.	20/04/202 3	Clos
26- avr	231701000 5	2023042400724 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT ROUSSEL	UNITÉ URBAINE	MISE EN CONFORMITE VANNE	26- avr.	27- avr.	24/04/202 3	Clos
26- avr	231700979 2	2023042400712 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	QUATRIEME PORTEL	UNITÉ URBAINE	DEPLACEMENT CR FAROT GENEAU	26- avr.	27- avr.	24/04/202 3	Clos
26- avr	231700975 3	2023042400710 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT CANADA	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT TARION	26- avr.	27- avr.	24/04/202 3	Clos
27- avr	231705346 0	2023042601084 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT PELISSON	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT EN TRAVERSEE DE ROUTE / BROUSSILLON FELIX	27- avr.	27- avr.	26/04/202 3	Clos
27- avr	231607496 0	2023042001096 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	ETANG NOIR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / PRES DE PLUMAIN	27- avr.	27- avr.	20/04/202 3	<a_clôturer >
27- avr	231607494 0	2023042001094 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT FLEURIMONT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / GITRAS YOLLANDE	27- avr.	27- avr.	20/04/202 3	Clos
02- mai	231707827 3	2023042800674 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT EN TRAVERSEE DE ROUTE / MAVOUNVI EUGENE	2- mai	2- mai	28/04/202 3	Clos
03- mai	231708152 4	2023042800919 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BEAURENON EST	UNITÉ URBAINE	REALISATION D'UN BRANCHEMENT ASSAINISSEME NT POUR MME SIROY SYLVIE	3- mai	4- mai	28/04/202 3	Clos
03- mai	231707872 5	2023042800718 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / COQUIN SYLVERT	3- mai	3- mai	28/04/202 3	Clos
04- mai	231707900 7	2023042800741 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION TIVOLI	UNITÉ URBAINE	INTERVENTION SUR VANNES	4- mai	5- mai	28/04/202 3	Clos
04- mai	231707884 1	2023042800730 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT LES SOURCES	UNITÉ NON URBAINE	RENOUVELLEME NT DE BRANCHEMENT / FRESAC SUZANNE	4- mai	4- mai	28/04/202 3	Clos
05- mai	231803760 4	2023050301400 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BEAURENON EST	UNITÉ URBAINE	FUITE PC	5- mai	6- mai	03/05/202 3	Clos
05- mai	231803720 5	2023050301354 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE HIBISCUS	UNITÉ URBAINE	POSE DE COMPTEUR / GIRAUD GIRARD DENISE	5- mai	5- mai	03/05/202 3	Clos
11- mai	231903809 4	2023051001084 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT HAUT DU MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RESEAU / PRES DE ABATAN	11- mai	11- mai	10/05/202 3	<a_clôturer >
11- mai	231802862 7	2023050300733 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	AGRANDISSEME NT FOUILLE EXISTANTE ET REPARATION RESEAU AEP AU LOTISSEMENT L'HERMITAGE.	11- mai	12- mai	03/05/202 3	Clos
12- mai	231906008 8	2023051101484 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT PELISSON	UNITÉ NON URBAINE	FUITE EN TRAVERSEE DE ROUTE / BROUSSILLON RENAULT	12- mai	12- mai	11/05/202 3	Clos
12- mai	231903798 4	2023051001073 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	GOUVERLOT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / BRANCHEMENT RESILIE	12- mai	12- mai	10/05/202 3	Clos
14- mai	231708105 4	2023042800914 P	DC	Grand-Bourg - 97112	ROUTE DE BEAUFILS	UNITÉ URBAINE	RENOUVELLEME NT DE 3 BRANCHEMENTS	11- mai	11- mai	28/04/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
							D'EAU POTABLE + CREATION D'UN 4EME				
14- mai	231708105 4	2023042800914 P	DC	Grand-Bourg - 97112	ROUTE DE BEAUFILS	UNITÉ URBAINE	RENOUVELLEME NT DE 3 BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE + CREATION D'UN 4EME	11- mai	11- mai	28/04/202 3	Clos
14- mai	231707915 0	2023042800756 P	DC	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	INTERVENTION SUR VANNES	9- mai	9- mai	28/04/202 3	Clos
14- mai	231707906 0	2023042800747 P	DC	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	RENOUVELLEME NT DE VANNES	9- mai	9- mai	28/04/202 3	Clos
15- mai	231907809 5	2023051201464 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT CANADA	UNITÉ URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / LOGNOS CHRISTIAN	15- mai	18- mai	12/05/202 3	Clos
15- mai	231907797 9	2023051201460 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DE GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / LARNEY MARTHE	15- mai	18- mai	12/05/202 3	Clos
15- mai	231907789 3	2023051201454 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE PABLO NERUDA	UNITÉ URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR	15- mai	18- mai	12/05/202 3	Clos
-	232003356 1	2023051601098 P	ATU	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BONTEMPS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / HAMOUSIN RODRIGUE	16- mai	16- mai	16/05/202 3	Clos
-	232003345 0	2023051601084 P	ATU	Saint-Louis - 97134	GRELIN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / GUEMISE ANGELIQUE	16- mai	16- mai	16/05/202 3	Clos
17- mai	232003460 0	2023051601229 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VIDON	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT + CONFORMITE / NOEL LEONARD	17- mai	17- mai	16/05/202 3	<a_clôturer >
17- mai	232003411 7	2023051601177 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE CERAN ROSMADÉ	UNITÉ NON URBAINE	RENOUVELLEME NT BRANCHEMENT - PC BOUCHE / BALERZI MARTHE	17- mai	17- mai	16/05/202 3	<a_clôturer >
19- mai	231803727 1	2023050301363 P	DC	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	FUITE ROBINET / FRENET PHILIBERT	11- mai	11- mai	03/05/202 3	Clos
-	232101451 9	2023052201015 P	ATU	Saint-Louis - 97134	LITTORAL	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / VAL JEAN GARRY - VAGAO JEAN	22- mai	22- mai	22/05/202 3	Clos
-	232101152 8	2023052200815 P	ATU	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BEAUSEJOUR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / ONESTAS BENOIT	22- mai	22- mai	22/05/202 3	Clos
23- mai	232102018 4	2023052201333 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / MONTERNOT GUILLOT	23- mai	23- mai	22/05/202 3	Clos
23- mai	232102012 6	2023052201330 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT GRAND PIERRE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT TRAVERSEE DE ROUTE / GIRONDIN	23- mai	23- mai	22/05/202 3	Clos
23- mai	232101473 9	2023052201040 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / LMAISTRE ERIC - HOOL DOMINIQUE	23- mai	23- mai	22/05/202 3	Clos
-	232105871 4	2023052401350 P	ATU	Saint-Louis - 97134	RUE DU CIMETIERE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE URGENTE BRT FALLA SIMEON	24- mai	25- mai	24/05/202 3	Clos
24- mai	232104160 0	2023052301966 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION TIVOLI	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT GUIRIABOYE GEORGETTE	24- mai	27- mai	23/05/202 3	Clos
24- mai	232104115 0	2023052301922 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DE GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT LABUTHIE MARIE RENEE	24- mai	25- mai	23/05/202 3	Clos
25- mai	232101560 2	2023052201080 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT COURBARIL	UNITÉ NON URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / QUIKO BAPTISIA	25- mai	25- mai	22/05/202 3	Clos
25- mai	231904095 5	2023051001249 P	DC	Grand-Bourg - 97112	GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / ACCASSIN PATRICK	24- mai	24- mai	10/05/202 3	Clos
25- mai	231904090 5	2023051001245 P	DC	Saint-Louis - 97134	MENARD	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / NUPERT JOCELYNE	23- mai	23- mai	10/05/202 3	Clos
25- mai	231904084 7	2023051001242 P	DC	Grand-Bourg - 97112	PORT LOUIS EST	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER /	16- mai	16- mai	10/05/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
							MOUEZA LOIAL LENA				
25- mai	231904073 2	2023051001237 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT CADET	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / BOECASSE MANUELLA	15- mai	15- mai	10/05/202 3	<a_clôturer >
25- mai	231904071 6	2023051001236 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT PICHERY	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / TELBOIS DESIRE	15- mai	15- mai	10/05/202 3	<a_clôturer >
26- mai	232107755 3	2023052501251 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT AUBERTHIE J- MARIE N°7 LOT. LES HAUTS DE MURAT	26- mai	27- mai	25/05/202 3	Clos
26- mai	232107049 9	2023052500747 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT BAGATELLE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC CAZACO DIANIQUE	26- mai	27- mai	25/05/202 3	Clos
26- mai	232107025 7	2023052500733 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	CAPHARNAUM	UNITÉ NON URBAINE	FUITE AVANT CR PRES DE MAILLOLS ALEXANDRINE	26- mai	27- mai	25/05/202 3	Clos
26- mai	232102017 2	2023052201332 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT ROUSSEL	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT TRAVERSEE DE ROUTE	26- mai	26- mai	22/05/202 3	Clos
-	232202171 1	2023053001262 P	ATU	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT SAINT CHARLES	UNITÉ NON URBAINE	FUITES BRANCHEMENTS SELBONNE EVELYNE ET CANNEVAL LAMBERT, ROUTE DES SOURCES	30- mai	31- mai	30/05/202 3	Clos
-	232202160 7	2023053001255 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	GAY	UNITÉ URBAINE	FUITE PC FEDOR FRANCE-LISE	30- mai	1- juin	30/05/202 3	Clos
-	232201593 7	2023053000899 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT BAVARDAY	30- mai	31- mai	30/05/202 3	Clos
31- mai	232202337 8	2023053001355 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VIDON	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT FAROT JOSE	31- mai	1- juin	30/05/202 3	Clos
-	232206023 7	2023060101355 P	ATU	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT MAES LEANDRE	1- juin	2- juin	01/06/202 3	Clos
-	232206002 4	2023060101337 P	ATU	Saint-Louis - 97134	LOTISSEMENT DESMARAIS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC MME BACLET ANTOINETTE	1- juin	3- juin	01/06/202 3	Clos
01- juin	232204319 0	2023060100060 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	GROS MORNE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT SOUS ENROBE MME NOEL BERNADETTE	1- juin	2- juin	01/06/202 3	Clos
02- juin	232206274 7	2023060101508 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT GRAND PIERRE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC M. COTILLON PASCAL	2- juin	3- juin	01/06/202 3	Clos
02- juin	232205976 3	2023060101316 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT TURLEPIN MARIELLE	2- juin	4- juin	01/06/202 3	Clos
06- juin	232302097 6	2023060501566 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT SCI DOMAINE DE MENARD (JERMIDI FREDERIC)	6- juin	7- juin	05/06/202 3	Clos
06- juin	232301781 5	2023060501398 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT FAUP	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / ROUSSEAU SYLVIE	6- juin	6- juin	05/06/202 3	Clos
07- juin	232301649 8	2023060501282 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BEAUFILS	UNITÉ URBAINE	RENOUVELLEME NT DE BRANCHEMENT / LANFRANCHI FELIX - SCI DOM THOM REY - SARL TAM TAM	7- juin	7- juin	05/06/202 3	Clos
08- juin	232306198 7	2023060701371 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT SAINT CHARLES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / LAMBOURDIERE RENE	8- juin	8- juin	07/06/202 3	Clos
08- juin	232301913 7	2023060501481 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT TACY	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / OSSEUX HERESON JOSELLE	8- juin	8- juin	05/06/202 3	<a_clôturer >
09- juin	232308188 3	2023060801421 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	GAY	UNITÉ URBAINE	FUITE SUR 2 BRANCHEMENT DONT BOLIVARD ROSELYNE	9- juin	11- juin	08/06/202 3	Clos
09- juin	232303282 9	2023060600925 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT GAGNERON	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / CELESTIN PAULINE	9- juin	9- juin	06/06/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
09-juin	232301924 4	2023060501493 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT RIBOURGEON	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / VERDON NINIA	9-juin	9-juin	05/06/202 3	Clos
12-juin	232310203 9	2023061100058 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE ALONZO	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT	12-juin	13-juin	11/06/202 3	Clos
12-juin	232308187 9	2023060801419 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	CHALET	UNITÉ NON URBAINE	FUITE SUR 2 BRANCHEMENTS	12-juin	13-juin	08/06/202 3	Clos
13-juin	232403222 3	2023061300983 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT ROUSSEL	UNITÉ URBAINE	fuite brt	13-juin	14-juin	13/06/202 3	Clos
13-juin	232401432 0	2023061201170 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT FAUP	UNITÉ URBAINE	FUITE PC BELTAI GWENAELE	13-juin	14-juin	12/06/202 3	Clos
13-juin	232401416 0	2023061201155 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT CANADA	UNITÉ URBAINE	FUITE PC ROUSSEL BRUNO	13-juin	14-juin	12/06/202 3	Clos
13-juin	232401354 9	2023061201114 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT CANADA	UNITÉ URBAINE	FUITE PC DUCADOS BRIGITTE	13-juin	14-juin	12/06/202 3	Clos
13-juin	232309733 6	2023060901158 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / GERVELA SABRINA	13-juin	13-juin	09/06/202 3	Clos
13-juin	232309595 6	2023060901067 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / BADE ERIC	13-juin	13-juin	09/06/202 3	Clos
14-juin	232401288 6	2023061201078 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LOT LES JARDINS DE BEZARD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT GOUALA SUZELLE	14-juin	15-juin	12/06/202 3	Clos
15-juin	232406139 2	2023061401725 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE TOUSSAINT- LOUVERTURE	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / LEROUX LUCIEN	15-juin	15-juin	14/06/202 3	Clos
15-juin	232401282 6	2023061201072 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT FLEURIMONT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT MARESCHAL JACQUELINE (REPRISE TRAVERSEE DE RTE)	15-juin	16-juin	12/06/202 3	Clos
15-juin	232309781 5	2023060901193 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT SAINT CHARLES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE AU COMPTEUR / SELBONNE VICTORIUS	15-juin	15-juin	09/06/202 3	Clos
15-juin	232309771 3	2023060901183 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	TIVOLI	UNITÉ URBAINE	FUITE ENTRE CPT ET PC / VERIN MONETTE	15-juin	15-juin	09/06/202 3	Clos
15-juin	232309761 0	2023060901176 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SIBLET EST	UNITÉ URBAINE	FUITE PC - A FOUILLER A FERMER / DARIUS JOCELYNE	15-juin	15-juin	09/06/202 3	Clos
-	232409135 3	2023061600928 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT TRIANON	UNITÉ URBAINE	FUITE RI / VAN DEN BUSSCHE THOMAS	16-juin	16-juin	16/06/202 3	Clos
16-juin	232408113 9	2023061501483 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT MAYOLETTE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / MARESCHAL JACQUELINE	16-juin	16-juin	15/06/202 3	Clos
16-juin	232406139 5	2023061401726 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT FAUP	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / SERAC ANNIE	16-juin	16-juin	14/06/202 3	<a_clôturer >
19-juin	232409233 7	2023061601016 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	HELOUIN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / LEROY ROMAIN	19-juin	19-juin	16/06/202 3	<a_clôturer >
19-juin	232409220 4	2023061601008 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BRUMANT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT ET PC / SOBHAN MICHEL	19-juin	19-juin	16/06/202 3	Clos
19-juin	232409201 2	2023061600995 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DE GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / JERPAN PIERRE PAUL	19-juin	19-juin	16/06/202 3	Clos
19-juin	232409193 4	2023061600987 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DE GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / VILSON GUI	19-juin	19-juin	16/06/202 3	Clos
19-juin	232409154 9	2023061600943 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	FUITE SOUS SOCLE COMPTEUR / JERNIVAL YVES	19-juin	19-juin	16/06/202 3	Clos
19-juin	232301985 6	2023060501522 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE	UNITÉ NON URBAINE	RENOUVELLEME NT BRANCHEMENT / MORVANY JACK	14-juin	14-juin	05/06/202 3	<a_clôturer >
-	232503192 1	2023062001020 P	ATU	Saint-Louis - 97134	RUE ANATOLE LEGER	UNITÉ NON URBAINE	MISE EN SERVICE BRANCHEMENT / BIBLIOTHEQUE	20-juin	20-juin	20/06/202 3	Clos
20-juin	232502061 2	2023061901927 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE ANATOLE LEGER	UNITÉ NON URBAINE	MISE A NIVEAU PC +	20-juin	21-juin	19/06/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
							OUVERTURE BRT BIBLIOTHEQUE				
20- juin	232502034 5	2023061901908 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE	20- juin	20- juin	19/06/202 3	Clos
20- juin	232502032 4	2023061901904 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BEAURENON EST	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT + MISE EN CONFORMITE / LARNEY GEORGES	20- juin	20- juin	19/06/202 3	Clos
20- juin	232409646 4	2023061601436 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	AVENUE DES CARAIBES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE CANALISATION DN150	20- juin	22- juin	16/06/202 3	Clos
21- juin	232409178 5	2023061600976 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE MARTIN LUTHER KING	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / LARNEY MADDLY	21- juin	21- juin	16/06/202 3	Clos
22- juin	232409172 0	2023061600967 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	MORNE ROUGE	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / HERITIERS LANCELOT	22- juin	22- juin	16/06/202 3	Clos
22- juin	232409161 6	2023061600949 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BEZARD	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / RAMOTHE MARC JULES	22- juin	22- juin	16/06/202 3	Clos
23- juin	232503249 6	2023062001122 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE ALONZO	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT - RECHERCHE TETE A CLE / LUCCY AUGUSTE	23- juin	23- juin	20/06/202 3	Clos
23- juin	232503236 1	2023062001104 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	BOULEVARD DU LITTORAL	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / PATER JACQUES	23- juin	23- juin	20/06/202 3	Clos
23- juin	232503219 8	2023062001078 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE RAPHAEL JERPAN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / SELBONNE GUY	23- juin	23- juin	20/06/202 3	Clos
23- juin	232503211 7	2023062001061 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LITTORAL	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / JABOL ARMANDE	23- juin	23- juin	20/06/202 3	Clos
23- juin	232503202 3	2023062001040 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE MICHEL SANCTUSSY	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / CALME MANISE	23- juin	23- juin	20/06/202 3	Clos
27- juin	232509354 8	2023062301131 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE FELIX EBOUE	UNITÉ NON URBAINE	RENOUVELLEME NT BRT KAZAKINE COTE RUE F. EBOUE	27- juin	28- juin	23/06/202 3	Clos
27- juin	232509347 6	2023062301126 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE FELIX EBOUE	UNITÉ NON URBAINE	RENOUVELLEME NT BRT VIDOCIN MARIE CHRISTINE	27- juin	28- juin	23/06/202 3	Clos
28- juin	232509346 5	2023062301125 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	DESMARAIS SUD	UNITÉ NON URBAINE	DEPLACEMENT DE CR CHELZA RAPHAELLEA	28- juin	29- juin	23/06/202 3	Clos
29- juin	232509345 2	2023062301124 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DES BASSES	UNITÉ URBAINE	DEPLACEMENT DE CR URCEL	29- juin	30- juin	23/06/202 3	Clos
30- juin	232601616 2	2023062601179 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RESEAU DN 200	30- juin	30- juin	26/06/202 3	<a_ clôturer >
30- juin	232601562 9	2023062601135 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC	30- juin	30- juin	26/06/202 3	<a_ clôturer >
03- juil	232605585 1	2023062801189 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE ERNEST PHILIBERT BASTARAUD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC MORVANY STEPHANE	3- juil.	5- juil.	28/06/202 3	Clos
03- juil	232605581 6	2023062801188 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE DU CIMETIERE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT FALLA SIMEON	3- juil.	5- juil.	28/06/202 3	Clos
03- juil	232603647 6	2023062701325 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT COURBARIL	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE	3- juil.	3- juil.	27/06/202 3	Clos
03- juil	232603620 3	2023062701307 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	VANNIERS	UNITÉ URBAINE	FUITE ENTRE CPT ET PC	3- juil.	3- juil.	27/06/202 3	Clos
04- juil	232701572 2	2023070301261 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LE BOURG	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT GALITA AIME	4- juil.	5- juil.	03/07/202 3	Clos
04- juil	232503261 5	2023062001248 P	DC	Grand-Bourg - 97112	ROUTE DE BEAUFILS	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / SCI BOUTIN	29- juin	29- juin	20/06/202 3	Clos
05- juil	232603676 0	2023062701336 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE PROLONGEE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE VANNE	5- juil.	5- juil.	27/06/202 3	Clos
06- juil	232603735 7	2023062701381 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	RENOUVELLEME NT DE VANNE	6- juil.	6- juil.	27/06/202 3	<a_ clôturer >
07- juil	232703379 7	2023070401304 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT PORT LOUIS	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / JERMIDI PAULETTE	7- juil.	7- juil.	04/07/202 3	Clos
07- juil	232606743 7	2023062900853 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	AVENUE DELGRES	UNITÉ URBAINE	DEPLACEMENT+ POSE CPT / MISE A NIVEAU PC +	7- juil.	7- juil.	29/06/202 3	Clos



Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
							OUVERTURE - PETRO FANA				
11-juil	232709279 0	2023070701240 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	DESMARAIS NORD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / PELAGE JEAN MARIE	11-juil.	11-juil.	07/07/202 3	Clos
11-juil	232709278 4	2023070701239 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	CALEBASSIER	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / LAPILUS JULES	11-juil.	11-juil.	07/07/202 3	Clos
11-juil	232709277 3	2023070701237 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	GRELIN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / NAGAU ERMANE	11-juil.	11-juil.	07/07/202 3	Clos
11-juil	232709275 8	2023070701236 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT GRAND PIERRE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / GIRONDIN LUC	11-juil.	11-juil.	07/07/202 3	Clos
12-juil	232709176 6	2023070701188 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DU MARECHAL LECLERC	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RESEAU PVC BIOR RUE MARECHAL LECLERC	12-juil.	13-juil.	07/07/202 3	Clos
13-juil	232709280 5	2023070701242 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / MARESTER JOSETTE	13-juil.	13-juil.	07/07/202 3	Clos
14-juil	232607463 3	2023062901374 P	DC	Saint-Louis - 97134	DESMARAIS	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / NUIRO DORY	25-juil.	25-juil.	29/06/202 3	Clos
14-juil	232607438 4	2023062901362 P	DC	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT VIEUX FORT	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / HERESON HUGUES	25-juil.	25-juil.	29/06/202 3	Clos
14-juil	232607430 0	2023062901354 P	DC	Grand-Bourg - 97112	BEAURENOM	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / SCI LES MALVALES	12-juil.	12-juil.	29/06/202 3	Clos
14-juil	232607420 6	2023062901347 P	DC	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT PELISSON	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / MELISSE JOSE	10-juil.	10-juil.	29/06/202 3	Clos
14-juil	232607105 4	2023062901138 P	DC	Grand-Bourg - 97112	RUE HUBERT ROUSSEAU	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / SAMSON CAROL	11-juil.	11-juil.	29/06/202 3	Clos
14-juil	232606789 4	2023062900913 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT GIRARD	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / TURIAF NATHALIE	10-juil.	10-juil.	29/06/202 3	<a_clôturer >
21-juil	232707362 5	2023070601259 P	DC	Saint-Louis - 97134	AVENUE NELSON MANDELA	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / BEAUMONT JEAN MARC	26-juil.	26-juil.	06/07/202 3	Clos
24-juil	232906724 6	2023072001147 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE GABRIEL BADE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT	24-juil.	24-juil.	20/07/202 3	Clos
24-juil	232906702 0	2023072001134 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DU DOCTEUR CLEDE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / FUMONT MARIE CLAUDE	24-juil.	24-juil.	20/07/202 3	Clos
25-juil	233001294 2	2023072401124 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT GRANDE ANSE	UNITÉ URBAINE	MANQUE D'EAU / JOVIAL RAYMONDE	25-juil.	25-juil.	24/07/202 3	Clos
25-juil	233001278 2	2023072401112 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	GRAND ETANG	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / TOTO BERNARD	25-juil.	25-juil.	24/07/202 3	Clos
25-juil	232906750 7	2023072001164 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BEAURENON EST	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / BASE NAUTIQUE	25-juil.	25-juil.	20/07/202 3	Clos
25-juil	232801335 5	2023071001125 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT CADET	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / LECONTE IMBERDIS	19-juil.	19-juil.	10/07/202 3	<a_clôturer >
26-juil	233003549 5	2023072501349 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT HAUT DU MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / ABATAN LAURENT	26-juil.	26-juil.	25/07/202 3	<a_clôturer >
26-juil	233003548 5	2023072501348 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	ROBERT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / UGUEN CELIE	26-juil.	26-juil.	25/07/202 3	<a_clôturer >
26-juil	233003547 9	2023072501347 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT MORNE LOLO	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / MARIE GALANTE MATERIAUX	26-juil.	26-juil.	25/07/202 3	Clos
26-juil	232906873 0	2023072001258 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT CLAIRANGE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / COQUIN FELIX	26-juil.	26-juil.	20/07/202 3	Clos
27-juil	233005198 4	2023072601255 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT + CONFORMITE / MARNE GUY	27-juil.	27-juil.	26/07/202 3	Clos
27-juil	233003550 2	2023072501350 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT LES GALETS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT + MISE EN CONFORMITE / GOURLOT JOEL	27-juil.	27-juil.	25/07/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
27-juil	233003547 1	2023072501346 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE EMILE BAMBUCK	UNITÉ URBAINE	FUITE PC	27-juil.	27-juil.	25/07/202 3	Clos
28-juil	233006866 3	2023072701332 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT THIBAUT	UNITÉ URBAINE	FUITE RESEAU	28-juil.	28-juil.	27/07/202 3	Clos
28-juil	233006513 2	2023072701066 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT RAVINE DES CAYES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / STATION EP	28-juil.	28-juil.	27/07/202 3	Clos
28-juil	233005152 7	2023072601223 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	ETANG NOIR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE + REPRISE BRT / SILDILLIA	28-juil.	28-juil.	26/07/202 3	<a_clôturer >
28-juil	233005152 7	2023072601223 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	ETANG NOIR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE + REPRISE BRT / SILDILLIA	28-juil.	28-juil.	26/07/202 3	<a_clôturer >
31-juil	233101477 4	2023073101213 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RES OPALE COURBARIL DESMARAIS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT AGATHINE MAROUS Sylviane	31-juil.	1-août	31/07/202 3	Clos
31-juil	233005119 2	2023072601203 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	ETANG NOIR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / LENGRAI SABRINA	31-juil.	31-juil.	26/07/202 3	<a_clôturer >
01-août	233101487 2	2023073101217 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	PETITE ANSE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT LE TOULOULOU (José VIATOR)	1-août	3-août	31/07/202 3	<a_clôturer >
02-août	233101491 1	2023073101220 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BASTARAU DAVID	2-août	4-août	31/07/202 3	Clos
02-août	233005222 5	2023072601268 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	VENDRIER	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / LADREZEAU JEANINE	2-août	2-août	26/07/202 3	Clos
-	233105291 8	2023080300633 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	RUE EMILE BAMBUCK	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / ELISABETH CHRISTINE	3-août	3-août	03/08/202 3	Clos
03-août	233104487 0	2023080201069 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	DESMARAIS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / APAEI	3-août	3-août	02/08/202 3	Clos
03-août	233101507 2	2023073101224 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT CLAIRANGE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT GALETTE JEAN- MICHEL	3-août	5-août	31/07/202 3	Clos
03-août	233005221 4	2023072601266 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT MORNE LOLO	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / COLMAR JULIEN	3-août	3-août	26/07/202 3	Clos
04-août	233105300 5	2023080300642 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE DU FORT	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT EU A REALISER / RESTAURANT LA GALANTE	4-août	4-août	03/08/202 3	Clos
08-août	233201011 6	2023080700936 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	CALEBASSIER	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC POTONY ARISTIDE	8-août	10-août	07/08/202 3	Clos
08-août	233200773 7	2023080700659 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT LES GALETS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT DOLIUM EDDY	8-août	10-août	07/08/202 3	Clos
10-août	233203808 8	2023080900983 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT PORT LOUIS	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT EN TRAV DE ROUTE A RENOUVELER	10-août	12-août	09/08/202 3	Clos
10-août	233203808 8	2023080900983 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT PORT LOUIS	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT EN TRAV DE ROUTE A RENOUVELER	10-août	12-août	09/08/202 3	Clos
10-août	233200785 2	2023080700681 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT SAINT CHARLES	UNITÉ NON URBAINE	RENOUVELLEME NT VANNE RESEAU INTERSECTION LES SOURCES	10-août	11-août	07/08/202 3	Clos
17-août	233301720 2	2023081600837 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT TACY	UNITÉ NON URBAINE	URGENT : FUITE PC OSSEUX MYRIELLE	17-août	19-août	16/08/202 3	<a_clôturer >
17-août	233301711 9	2023081600827 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LITTORAL	UNITÉ NON URBAINE	REMISE A NIVEAU COFFRET COMPTEUR	17-août	19-août	16/08/202 3	Clos
17-août	233301710 5	2023081600826 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	GRAND ETANG	UNITÉ NON URBAINE	FUITE. RENOUV BRT EN TRAVERSEE DE RTE	17-août	19-août	16/08/202 3	Clos
17-août	233301710 5	2023081600826 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	GRAND ETANG	UNITÉ NON URBAINE	FUITE. RENOUV BRT EN TRAVERSEE DE RTE	17-août	19-août	16/08/202 3	Clos
17-août	233301709 0	2023081600824 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	CHALET	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT MME REGIS SULIANA	17-août	19-août	16/08/202 3	Clos
17-août	233301707 9	2023081600822 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	BOULEVARD DU LITTORAL	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT MORVANY GRATIEU	17-août	19-août	16/08/202 3	Clos



Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
18-août	233302847 1	2023081700859 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE DE LA SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE AICHI SCI	18-août	19-août	17/08/202 3	Clos
18-août	233301713 7	2023081600828 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	L'ETANG LONG	UNITÉ NON URBAINE	FUITE SOUS SOCLE. A METTRE EN CONFORMITE	18-août	20-août	16/08/202 3	Clos
21-août	233303835 9	2023081800911 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	PASSAGE DES BRAVES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT SIG	21-août	22-août	18/08/202 3	Clos
21-août	233303827 2	2023081800895 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE ALONZO	UNITÉ URBAINE	FUITE PC SOUSSEING BERTIN	21-août	22-août	18/08/202 3	Clos
21-août	233303659 3	2023081800748 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	ETANG NOIR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC MELASSE ALEX	21-août	22-août	18/08/202 3	Clos
24-août	233404229 2	2023082301154 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE PASTEUR	UNITÉ URBAINE	DEPLACEMENT DE CR RENAULT GISLAINE	24-août	25-août	23/08/202 3	Clos
24-août	233404228 3	2023082301153 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	FOND LOLO	UNITÉ URBAINE	RENOUVELLEME NT BRT CREANTOR SIMONARD	24-août	25-août	23/08/202 3	Clos
28-août	233406850 2	2023082501064 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	ROUTE DES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT MOUDA GERVAIS	28-août	30-août	25/08/202 3	Clos
28-août	233406849 1	2023082501059 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	BAS DE CHALET	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC OU RESEAU PRES RODOMOND	28-août	29-août	25/08/202 3	Clos
01-sept	233507131 2	2023083101258 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT EN TRAV DE RTE DAMBLADE OLGA	1-sept	2-sept	31/08/202 3	<a clôturer >
01-sept	233507125 0	2023083101251 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT TACY	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC MARSIN LUDOVIC	1-sept	2-sept	31/08/202 3	<a clôturer >
05-sept	233601808 6	2023090401437 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT CANADA	UNITÉ URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR	5-sept	5-sept	04/09/202 3	Clos
05-sept	233601807 6	2023090401435 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE MULATRESSE SOLITUDE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / GUEMISE CHRISTIAN JOSE	5-sept	5-sept	04/09/202 3	Clos
06-sept	233603772 6	2023090501396 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE PROLONGEE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE - BRANCHEMENT A REPENDRE / HIRCAU FRENCH	6-sept	6-sept	05/09/202 3	Clos
06-sept	233603772 6	2023090501396 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE PROLONGEE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE - BRANCHEMENT A REPENDRE / HIRCAU FRENCH	6-sept	6-sept	05/09/202 3	Clos
07-sept	233605546 2	2023090601382 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE HEGESSYPE LEGITIMUS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TROTTOIR BETON / HULMAN GEORGES	7-sept	7-sept	06/09/202 3	Clos
07-sept	233603773 5	2023090501397 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE FELIX EBOUE	UNITÉ NON URBAINE	POSE DE REGARD FONTE / DONDAS MARIE- ANGE	7-sept	7-sept	05/09/202 3	Clos
08-sept	233606622 5	2023090700762 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT TACY	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT ROSE HECTOR	8-sept	9-sept	07/09/202 3	<a clôturer >
08-sept	233605654 0	2023090700067 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BEAUSEJOUR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT ROMAIN CORINE	8-sept	9-sept	07/09/202 3	Clos
08-sept	233605649 5	2023090700080 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BEAUSEJOUR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC. RENOUV. BRT EN TRAV. DE RTE. ROMAIN SABRINA	8-sept	9-sept	07/09/202 3	<a clôturer >
08-sept	233603777 0	2023090501401 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE PASTEUR	UNITÉ URBAINE	COMPTEUR A DEPLACER / RENAULT GISLAINE	8-sept	8-sept	05/09/202 3	Clos
08-sept	233603776 2	2023090501400 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	TIVOLI	UNITÉ URBAINE	REGARD FONTE A POSER / CATALAN CAROLINE	8-sept	8-sept	05/09/202 3	Clos
11-sept	233609257 2	2023090801385 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT FLEURIMONT	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / MANLIUS JEAN MARC	11-sept	11-sept	08/09/202 3	Clos
12-sept	233702137 5	2023091101743 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	PASSONNE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / JACKSON ROBERT	12-sept	12-sept	11/09/202 3	Clos
12-sept	233702136 8	2023091101742 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE ALONZO	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / PLUMAIN YVANA	12-sept	12-sept	11/09/202 3	Clos
12-sept	233702135 4	2023091101741 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / CLEDE NATHALIE	12-sept	12-sept	11/09/202 3	Clos



Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
12-sept	2336092594	2023090801389P	ATU*	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT FADAT	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / AUGUSTE CORNEILLE ET WILFRIED	12-sept	12-sept	08/09/2023	Clos
13-sept	2337040225	2023091201386P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VIDON	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / AAEA-CISMAG	13-sept	13-sept	12/09/2023	Clos
13-sept	2337021388	2023091101744P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT TACY	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / ROSE HECTOR	13-sept	13-sept	11/09/2023	<a clôturer >
14-sept	2337041816	2023091201502P	ATU*	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT COURBARIL	UNITÉ NON URBAINE	POSE COMPTEUR / VESPUCE CORINNE	14-sept	14-sept	12/09/2023	Clos
14-sept	2337041105	2023091201477P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	NESMOND	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / NOEL JUDITH	14-sept	14-sept	12/09/2023	Clos
14-sept	2337040298	2023091201397P	ATU*	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT SAINT CHARLES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / LYNCEE LUCIEN	14-sept	14-sept	12/09/2023	Clos
15-sept	2337040535	2023091201414P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / TRANSPORT GLOVERT - BAVARDAY PHILIPPE	15-sept	15-sept	12/09/2023	Clos
19-sept	2338020552	2023091801506P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	TIVOLI	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT EU A REALISER / JERPAN FRED	19-sept	19-sept	18/09/2023	Clos
19-sept	2337093663	2023091500976P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT PORT LOUIS	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / URIE BRUNO	19-sept	19-sept	15/09/2023	Clos
19-sept	2337091517	2023091500828P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	ETANG NOIR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT SOUS SOCLE	19-sept	19-sept	15/09/2023	<a clôturer >
19-sept	2337091408	2023091500816P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BEZARD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / TOTO SIMON	19-sept	19-sept	15/09/2023	Clos
19-sept	2337091296	2023091500806P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	RUE DU PRESBYTERE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / PRAUCA CHARLES	19-sept	19-sept	15/09/2023	Clos
19-sept	2337091159	2023091500791P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / NOEL APPOLINAIRE	19-sept	19-sept	15/09/2023	Clos
20-sept	2338033461	2023091900936P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	RUE GABRIEL BADE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RESEAU	20-sept	21-sept	19/09/2023	Clos
20-sept	2337041117	2023091201483P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	RUE MARTIN LUTHER KING	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / SARL TI PARADIS AN NOU	20-sept	20-sept	12/09/2023	Clos
-	2339014471	2023092501026P	ATU	Grand-Bourg - 97112	RUE DE LA SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT OU RESEAU	25-sept	25-sept	25/09/2023	Clos
25-sept	2338054183	2023092000951P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	CHEMIN DE LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / QUIDAL MIRALDY	25-sept	25-sept	20/09/2023	Clos
25-sept	2338051212	2023092000702P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / QUIDAL MIRALDY	25-sept	25-sept	20/09/2023	Clos
25-sept	2338050722	2023092000665P	ATU*	Saint-Louis - 97134	AVENUE NELSON MANDELA	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT	25-sept	25-sept	20/09/2023	Clos
26-sept	2337041881	2023091201506P	DC	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	ETANG NOIR	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / GONZAGUE DAVID	20-sept	20-sept	12/09/2023	<a clôturer >
26-sept	2337041297	2023091201497P	DC	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / NOEL APPOLINAIRE	29-sept	29-sept	12/09/2023	<a clôturer >
26-sept	2337041138	2023091201494P	DC	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT LES GALETS	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / LUBIN JOANES	21-sept	21-sept	12/09/2023	<a clôturer >
26-sept	2337041127	2023091201492P	DC	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT LES GALETS	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / ROMAIN ENA	21-sept	21-sept	12/09/2023	<a clôturer >
-	2339070672	2023092800679P	ATU	Grand-Bourg - 97112	AVENUE DELGRES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT EN TRAV DE ROUTE MME TRIVAL GERARDINE	28-sept	29-sept	28/09/2023	Clos
28-sept	2339060503	2023092701495P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	ROBERT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE SOUS SOCLE VIATOR JOSETTE	28-sept	29-sept	27/09/2023	Clos
28-sept	2339060496	2023092701494P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VIDON	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT CONHOC JEAN-CLAUDE	28-sept	29-sept	27/09/2023	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
28-sept	2339035900	2023092601162P	ATU*	Saint-Louis - 97134	BOULEVARD DU LITTORAL	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / CALPAS APPOLINAIRE	28-sept	28-sept	26/09/2023	Clos
29-sept	2339074856	2023092801034P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT FAUP	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / BOUDINOT SEVERINE	29-sept	29-sept	28/09/2023	Clos
29-sept	2339074693	2023092801018P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	PASSAGE DES BRAVES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / GALLU PATRICIA	29-sept	29-sept	28/09/2023	Clos
-	2339098317	2023093000098P	ATU	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT FAUP	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT ROUSSEAU SYLVIE	30-sept	1-oct.	30/09/2023	Clos
02-oct	2339076809	2023092801151P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	CALEBASSIER	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / GORAM LAMBERT	2-oct.	2-oct.	28/09/2023	Clos
02-oct	2339075535	2023092801077P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	REMPLACEMENT VANNE TETE A CLE / FINICELLE SIRENA	2-oct.	2-oct.	28/09/2023	Clos
03-oct	2339077242	2023092801178P	ATU*	Saint-Louis - 97134	DESMARAIS NORD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / BOULARDIN LEONE	3-oct.	3-oct.	28/09/2023	Clos
04-oct	2340019103	2023100201613P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	HELOUIN	UNITÉ NON URBAINE	REPARATION DE FUITE SUR BRANCHEMENT (LENGRAI MONETTE)	4-oct.	4-oct.	02/10/2023	Clos
04-oct	2340019032	2023100201606P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	JEAN-BAPTISTE	UNITÉ NON URBAINE	REPARATION DE FUITE SUR BRANCHEMENT (SURPIN EDOUARD)	4-oct.	4-oct.	02/10/2023	Clos
05-oct	2340010865	2023100201005P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	MAILLARD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE CANALISATION (BOUDRY - NICOLEAU)	5-oct.	5-oct.	02/10/2023	Clos
06-oct	2340062516	2023100401319P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	FUITE PC / BRANCOURT PAULE	6-oct.	6-oct.	04/10/2023	Clos
06-oct	2340019377	2023100201630P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	RUE EMILE BAMBUCK	UNITÉ URBAINE	REPARATION DE FUITE + DEPLACEMENT COMPTEUR / GELABALE FRANCOIS	6-oct.	6-oct.	02/10/2023	Clos
06-oct	2340019377	2023100201630P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	RUE EMILE BAMBUCK	UNITÉ URBAINE	REPARATION DE FUITE + DEPLACEMENT COMPTEUR / GELABALE FRANCOIS	6-oct.	6-oct.	02/10/2023	Clos
06-oct	2340019310	2023100201621P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT FAUP	UNITÉ URBAINE	REPARATION DE FUITE BRANCHEMENT (DEFAUT GERTRUDE)	6-oct.	6-oct.	02/10/2023	Clos
09-oct	2340062454	2023100401310P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / AUROQUE RAYMOND	9-oct.	9-oct.	04/10/2023	Clos
09-oct	2340062446	2023100401308P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RESEAU DN 200	9-oct.	9-oct.	04/10/2023	Clos
-	2341033576	2023101000902P	ATU	Saint-Louis - 97134	SAINTE-THERESE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / MORVANY GINETTE	10-oct.	10-oct.	10/10/2023	Clos
10-oct	2340062456	2023100401311P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / DAMBLADE OLGA	10-oct.	10-oct.	04/10/2023	<a_clôturer >
11-oct	2340062469	2023100401314P	ATU*	Capesterre-de-Marie-Galante - 97140	LOT LES JARDINS DE BEZARD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / NOEL FELIX	11-oct.	11-oct.	04/10/2023	Clos
12-oct	2341054594	2023101100895P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	MORNE ROUGE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT DN 40 / TRAVERSEE DE ROUTE	12-oct.	12-oct.	11/10/2023	Clos
12-oct	2340062419	2023100401306P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT MARECHAL	UNITÉ URBAINE	REPARATION DE FUITE BRANCHEMENT / KLOCK MEDERIC	12-oct.	12-oct.	04/10/2023	Clos
13-oct	2341082603	2023101201483P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	RABI	UNITÉ URBAINE	FUITE SUR RESEAU	13-oct.	13-oct.	12/10/2023	Clos
13-oct	2341062293	2023101101494P	ATU*	Grand-Bourg - 97112	PIROGUE	UNITÉ URBAINE	RECHERCHE TETE A CLE + MISE EN CONFORMITE BRANCHEMENT (FUMONT /	13-oct.	13-oct.	11/10/2023	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
							ENCELADE / TITRE ...)				
13- oct	234106229 3	2023101101494 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	PIROGUE	UNITÉ URBAINE	RECHERCHE TETE A CLE + MISE EN CONFORMITE BRANCHEMENT (FUMONT / ENCELADE / TITRE ...)	13- oct.	13- oct.	11/10/202 3	Clos
16- oct	234010057 3	2023100601230 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT LES SOURCES	UNITÉ NON URBAINEUNI TÉ URBAINE	POSE DE 2 PIQUAGES POUR BY-PASS	16- oct.	17- oct.	06/10/202 3	Clos
16- oct	234001954 3	2023100201639 P	DC	Saint-Louis - 97134	PONTINETTE	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT AEP A REALISER / MARIVAT DAVID	10- oct.	10- oct.	02/10/202 3	Clos
16- oct	234001946 2	2023100201633 P	DC	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT TACY	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT AEP A REALISER / DRAGIN MARIUS MPYRIAM	11- oct.	11- oct.	02/10/202 3	<a_clôturer >
17- oct	234010091 0	2023100601250 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / BASTARAUD LUC	17- oct.	17- oct.	06/10/202 3	Clos
17- oct	234010090 6	2023100601249 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE PROLONGEE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE ROBINET PRISE EN CHARGE / PINEL- FEREOL JULIETTE	17- oct.	17- oct.	06/10/202 3	Clos
17- oct	234010087 7	2023100601247 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	ETANG NOIR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / PLUMAIN PHILIPPE	17- oct.	17- oct.	06/10/202 3	<a_clôturer >
18- oct	234010087 0	2023100601244 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	HELOUIN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE CANALISATION	18- oct.	18- oct.	06/10/202 3	Clos
18- oct	234010086 4	2023100601240 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE SUR RPC / ROMAIN SUZIE	18- oct.	18- oct.	06/10/202 3	<a_clôturer >
19- oct	234108265 7	2023101201492 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	REPRISE BRANCHEMENT / LEVY NICOLAS	19- oct.	19- oct.	12/10/202 3	Clos
19- oct	234108261 6	2023101201485 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT	19- oct.	19- oct.	12/10/202 3	Clos
20- oct	234206247 4	2023101801322 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT GIRARD	UNITÉ NON URBAINE	REPRISE BRANCHEMENT / BERNARD JOSEPHA	20- oct.	20- oct.	18/10/202 3	Clos
20- oct	234205319 7	2023101800747 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BEAUSEJOUR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / INSEQUE SEVERIN	20- oct.	20- oct.	18/10/202 3	<a_clôturer >
23- oct	234210374 8	2023102200058 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT DUROCHER	UNITÉ URBAINE	CASSE REFOULEMENT FORAGE MOUESSANT	23- oct.	23- oct.	22/10/202 3	Clos
23- oct	234108265 1	2023101201491 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BEAUSEJOUR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE CANALISATION / QUELLERY PASCAL	23- oct.	23- oct.	12/10/202 3	<a_clôturer >
23- oct	234108264 4	2023101201490 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VITAL	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / MANDINE GILBERTE	23- oct.	23- oct.	12/10/202 3	<a_clôturer >
23- oct	234108262 5	2023101201488 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT TACY	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / OSSEUX MYRIELLE	23- oct.	23- oct.	12/10/202 3	<a_clôturer >
24- oct	234209761 9	2023102001209 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	CALEBASSIER	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT + DEPLACEMENT COMPTEUR / FRENET DANIEL FREDDY	24- oct.	24- oct.	20/10/202 3	<a_clôturer >
24- oct	234209761 9	2023102001209 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	CALEBASSIER	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT + DEPLACEMENT COMPTEUR / FRENET DANIEL FREDDY	24- oct.	24- oct.	20/10/202 3	<a_clôturer >
24- oct	234208245 4	2023101901429 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	VANNIERS	UNITÉ URBAINE	REPRISE BRANCHEMENT / ROUSSEAU NAZAIRE	24- oct.	24- oct.	19/10/202 3	Clos
24- oct	234208191 9	2023101901399 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	ETANG NOIR	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / SOCENT THIERRY	24- oct.	24- oct.	19/10/202 3	<a_clôturer >
24- oct	234108266 0	2023101201493 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT TACY	UNITÉ NON URBAINE	FUITE ROBINET PRISE EN CHARGE / SABAN PRIVA	24- oct.	24- oct.	12/10/202 3	<a_clôturer >

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
25- oct	234208201 9	2023101901401 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	PASSAGE DES BRAVES	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / COLLEGE DE G- BOURG	25- oct.	25- oct.	19/10/202 3	Clos
25- oct	234208194 2	2023101901400 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT LES SOURCES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / HULMAN JULIETTE	25- oct.	25- oct.	19/10/202 3	Clos
26- oct	234305826 6	2023102501431 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	DEPLACEMENT BRANCHEMENT VOISIN RESERVOIR	26- oct.	27- oct.	25/10/202 3	Clos
26- oct	234301957 6	2023102301382 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT SAINT GERMAIN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / DUVERCEAU PROSPER	26- oct.	26- oct.	23/10/202 3	Clos
26- oct	234301955 8	2023102301380 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT MAYOLETTE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / LUJEN JEAN- MICHEL	26- oct.	26- oct.	23/10/202 3	Clos
27- oct	234307647 6	2023102601402 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE BEAURENON	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT BOUTIQUE SFR	27- oct.	1- nov.	26/10/202 3	Clos
27- oct	234305822 8	2023102501425 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE EMILE BAMBUCK	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / DEFEO FRANCISCA	27- oct.	27- oct.	25/10/202 3	Clos
29- oct	234301955 1	2023102301378 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE GRATIEN CANDACE	UNITÉ NON URBAINE	DEPLACEMENT DU BRANCHEMENT AEP MME JERNIVAL CESARINE	30- oct.	31- oct.	23/10/202 3	Clos
30- oct	234401736 7	2023103001151 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LOTISSEMENT ANTHURIUM	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT LINCERTIN NARCISSE	31- oct.	8- nov.	30/10/202 3	Clos
30- oct	234401713 1	2023103001136 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE MULATRESSE SOLITUDE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT BAJOT LINA	31- oct.	8- nov.	30/10/202 3	Clos
31- oct	234402744 5	2023103100654 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT PELISSON	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RESEAU ROUTE DE PELISSON	31- oct.	7- nov.	31/10/202 3	Clos
-	234500863 9	2023110600696 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT THIBAUT	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT POTONY MARCELLIA	6- nov.	11- nov.	06/11/202 3	Clos
05- nov	234403237 1	2023103101014 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BOREE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE SUR VANNE	6- nov.	6- nov.	31/10/202 3	<a_clôturer >
05- nov	234402699 7	2023103100625 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LES CAPS	UNITÉ NON URBAINE	PC A FOUILLER POUR OUVERTURE + POSE CR	6- nov.	11- nov.	31/10/202 3	Clos
-	234502836 7	2023110700764 P	ATU	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT SAINT GERMAIN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT DUVERSEAU SOPHIE	7- nov.	8- nov.	07/11/202 3	Clos
06- nov	234500858 8	2023110600693 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	MORNE ROUGE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT BROUSSILLON STEPHANIE	7- nov.	11- nov.	06/11/202 3	Clos
06- nov	234403220 5	2023103101007 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	REPRISE BRANCHEMENT / JEAN FRANCOIS MAXIME	7- nov.	7- nov.	31/10/202 3	Clos
07- nov	234501555 7	2023110601186 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT LES GALETS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT GOURLOT JOEL	8- nov.	9- nov.	06/11/202 3	Clos
07- nov	234403254 8	2023103101027 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	JEAN- BAPTISTE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE VANNE	8- nov.	8- nov.	31/10/202 3	<a_clôturer >
-	234506540 0	2023110900695 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	CANADA OUEST	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT DUCADOS JOSEPH	9- nov.	11- nov.	09/11/202 3	Clos
08- nov	234505304 9	2023110801146 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE YOURI GAGARINE	UNITÉ NON URBAINE	MISE EN CONFORMITE BRT BRUTE RIGOBERT	9- nov.	11- nov.	08/11/202 3	Clos
09- nov	234507494 2	2023110901323 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT FAUP	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT REGIS-GILDAS	10- nov.	11- nov.	09/11/202 3	Clos
09- nov	234507477 6	2023110901316 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT BELLEVUE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT DN40 DISTILLERIE BELLEVUE	10- nov.	11- nov.	09/11/202 3	<a_clôturer >
13- nov	234507517 0	2023110901328 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT HAUT DU MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / MONTOUT JACOB PIERRE	14- nov.	14- nov.	09/11/202 3	Clos
14- nov	234603083 0	2023111400934 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT FLEURIMONT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / MONDES ROBERTE	15- nov.	15- nov.	14/11/202 3	Clos
14- nov	234603066 8	2023111400919 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	HELOUIN	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RI / PASBEAU EP FLORINA ARSENE	15- nov.	15- nov.	14/11/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
14- nov	234603036 7	2023111400873 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT VIDON	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / GARNIER FRANCOIS	15- nov.	15- nov.	14/11/202 3	Clos
14- nov	234603030 0	2023111400865 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT LES GALETS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / BORDIN LOUIS	15- nov.	15- nov.	14/11/202 3	Clos
14- nov	234507525 2	2023110901332 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION DUCOS	UNITÉ URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER / TAILLEPIERRE JACKY	15- nov.	15- nov.	09/11/202 3	Clos
-	234606581 3	2023111600761 P	ATU	Grand-Bourg - 97112	RESIDENCE POMME CANNELLE	UNITÉ URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / MACABRE SAMANTHA	16- nov.	16- nov.	16/11/202 3	Clos
15- nov	234603174 8	2023111401046 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	SECTION TIVOLI	UNITÉ URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / GORISIA ANNICK	16- nov.	16- nov.	14/11/202 3	Clos
15- nov	234603143 8	2023111401004 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DE GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / ASSOCIATION ASAFA	16- nov.	16- nov.	14/11/202 3	Clos
16- nov	234606802 7	2023111600960 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	MENARD	UNITÉ NON URBAINE	POSE COMPTEUR / NEBOR JEAN CLAUDE	17- nov.	17- nov.	16/11/202 3	Clos
24- nov	234507172 1	2023110901153 P	DC	Grand-Bourg - 97112	RUE DE LA SAVANE	UNITÉ URBAINE	REALISATION BRANCHEMENT D'EAU POTABLE POUR LE GYMNASE	20- nov.	21- nov.	09/11/202 3	Clos
26- nov	234707656 2	2023112301412 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	PASSONNE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / ARDENOY MARIE EMILE	27- nov.	27- nov.	23/11/202 3	Clos
26- nov	234707655 5	2023112301411 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE RESEAU / PRES DE EL RANCHO	27- nov.	27- nov.	23/11/202 3	Clos
26- nov	234706832 0	2023112300759 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	DESMARAIS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT	27- nov.	28- nov.	23/11/202 3	Clos
27- nov	234801780 6	2023112701647 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	DESMARAIS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / HACHON FELICITE	28- nov.	28- nov.	27/11/202 3	Clos
27- nov	234707651 6	2023112301400 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT MAYOLETTE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT TRAVERSEE DE ROUTE / LUBINO PRUDENCE	28- nov.	28- nov.	23/11/202 3	Clos
28- nov	234801792 4	2023112701655 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LE BAS DE LA SOURCE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC / VAGAO AURELIE	29- nov.	29- nov.	27/11/202 3	Clos
28- nov	234801786 9	2023112701653 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	QUATRIEME PORTEL	UNITÉ URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / BEAUMONT JEAN MARC	29- nov.	29- nov.	27/11/202 3	Clos
29- nov	234801879 6	2023112701719 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LE BOURG	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / OSSEUX CATHY	30- nov.	30- nov.	27/11/202 3	Clos
29- nov	234801876 9	2023112701715 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LE BAS DE LA SOURCE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / CASTANET JULIA	30- nov.	30- nov.	27/11/202 3	Clos
29- nov	234801826 0	2023112701678 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LOTISSEMENT DESMARAIS	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / JULIEN SUZANNE CLAUDINE	30- nov.	30- nov.	27/11/202 3	Clos
29- nov	234801822 3	2023112701675 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	RUE FELIX EBOUE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT RESILIE / REGIS GILDAS	30- nov.	30- nov.	27/11/202 3	Clos
29- nov	234801799 6	2023112701662 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	TIVOLI	UNITÉ URBAINE	FUITE BRT / MAVOUNZI VICTOR	30- nov.	30- nov.	27/11/202 3	Clos
30- nov	234801881 9	2023112701721 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	ROBERT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE AU COMPTEUR / QUELLERY JUSTINE	1- déc.	1- déc.	27/11/202 3	Clos
30- nov	234801880 1	2023112701720 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	DESMARAIS NORD	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / FABULAS THIERRY	1- déc.	1- déc.	27/11/202 3	Clos
03- déc	234808266 4	2023120100952 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	GAY	UNITÉ URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / DARIUS INNOCENT AURELIEN	4- déc.	6- déc.	01/12/202 3	Clos
03- déc	234806483 0	2023113000804 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LOTISSEMENT DE GRANDE SAVANE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / TRASIMENE / SONIA	4- déc.	4- déc.	30/11/202 3	Clos

Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
05- déc	234903741 5	2023120501450 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT FLEURIMONT	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT	6- déc.	7- déc.	05/12/202 3	Clos
06- déc	234905301 6	2023120601587 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT MORNE DES PERES	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / BOURGEOIS	7- déc.	7- déc.	06/12/202 3	Clos
07- déc	234905324 6	2023120601598 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT LES SOURCES	UNITÉ NON URBAINE	PC A DEGAGER POUR FERMETURE / MOESON SERGE	8- déc.	8- déc.	06/12/202 3	Clos
07- déc	234905309 0	2023120601593 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	PASSAGE DES BRAVES	UNITÉ URBAINE	FUITE AU COMPTEUR / THIMALON GERMAINE	8- déc.	8- déc.	06/12/202 3	Clos
11- déc	234908628 8	2023120801180 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE	12- déc.	14- déc.	08/12/202 3	Clos
11- déc	234908602 2	2023120801171 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DU PRESBYTERE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / LAMBEAU RUDDY	12- déc.	14- déc.	08/12/202 3	Clos
11- déc	234908596 7	2023120801166 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE PROLONGEE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / MAYOUTE RUDDY	12- déc.	14- déc.	08/12/202 3	Clos
11- déc	234908589 9	2023120801162 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE GABRIEL BADE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / RESEDEDANT JULIETTE	12- déc.	14- déc.	08/12/202 3	Clos
11- déc	234908167 3	2023120800863 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT GRANDE ANSE	UNITÉ URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR	12- déc.	13- déc.	08/12/202 3	Clos
11- déc	234908091 7	2023120800792 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LAMAN	UNITÉ URBAINE	FUITE AVANT COMPTEUR / GUSTARIMAC YVONNE	12- déc.	14- déc.	08/12/202 3	Clos
13- déc	234908634 0	2023120801181 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	L'ETANG LONG	UNITÉ NON URBAINE	FUITE AU COMPTEUR / GAZA CHARLYSE	14- déc.	15- déc.	08/12/202 3	Clos
14- déc	235006516 2	2023121401126 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE CERAN ROSMADÉ	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / SALLE D'EAU COMMUNE DE CAPESTERRE	15- déc.	15- déc.	14/12/202 3	Clos
14- déc	235002957 0	2023121200907 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	ROUTE DE LA TREILLE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT (VAGAO FREDERIC)	15- déc.	16- déc.	12/12/202 3	Clos
17- déc	235003102 7	2023121201024 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT JACQUELOT	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER (CLAMY-EDROUX JOSIANE)	18- déc.	19- déc.	12/12/202 3	Clos
17- déc	235003072 9	2023121201006 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	BOIS ROUGE	UNITÉ NON URBAINE	BRANCHEMENT A REALISER (ABISUR FERNAND)	18- déc.	19- déc.	12/12/202 3	Clos
18- déc	235101562 6	2023121801445 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	GROS MORNE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / NOEL JEAN MARIE	18- déc.	19- déc.	18/12/202 3	Clos
19- déc	235102987 5	2023121901146 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT MAYOLETTE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE TRAVERSEE DE ROUTE / MONDES FRANTZ	20- déc.	21- déc.	19/12/202 3	Clos
19- déc	235102959 4	2023121901123 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	BONNET	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT / URSULE SABRINA	20- déc.	21- déc.	19/12/202 3	Clos
20- déc	235105336 1	2023122001246 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	MALETIE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT GALITA MARTIAL	21- déc.	27- déc.	20/12/202 3	Clos
21- déc	235107121 3	2023122101369 P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT VERGER LA ROSE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE PC EGLELA BERNADETTE	22- déc.	28- déc.	21/12/202 3	Clos
21- déc	235107115 5	2023122101359 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	AVENUE SABLIERS JOINVILLE	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT M. COLONNEAU GABRIEL	22- déc.	28- déc.	21/12/202 3	Clos
21- déc	235107114 7	2023122101358 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	RUE BEAURENON	UNITÉ URBAINE	FUITE BRANCHEMENT M. DECORDE FIACRE MARIE- JOSEPH	22- déc.	28- déc.	21/12/202 3	Clos
27- déc	235201178 0	2023122700331 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRANCHEMENT BLANC PATRICIA	28- déc.	30- déc.	27/12/202 3	Clos
27- déc	235200701 1	2023122600545 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	RUE DE LA MARINE PROLONGEE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE BRT PINEL-FEREOL JULIETTE	28- déc.	30- déc.	26/12/202 3	Clos



Déla i	Référence 1	Référence 2	Type	Emplacement (Ville)	Emplacement (Lieu)	Type Unité	Description	Du	Au	Envoi	Statut Final
27- déc	235200697 5	2023122600542 P	ATU *	Grand-Bourg - 97112	LIEU DIT LES BASSES	UNITÉ URBAINE	FUITE. MISE EN CONFORMITE PC + FERMETURE	28- déc.	30- déc.	26/12/202 3	Clos
28- déc	235200707 3	202312260055 1P	ATU *	Saint-Louis - 97134	LIEU DIT SAINT CHARLES	UNITÉ NON URBAINE	RENOUV. BRT HULMAN JULIETTE (4ème fuite)	29- déc.	30- déc.	26/12/202 3	Clos
29- déc	235202099 3	2023122800605 P	ATU *	Capesterre-de- Marie-Galante - 97140	LIEU DIT LE HAUT DU MORNE	UNITÉ NON URBAINE	FUITE RESEAU AEP	29- déc.	30- déc.	28/12/202 3	Clos

12.4 Fiche des indicateurs SISPEA

Le présent dossier technique donne lieu à la production d'indicateurs SISPEA. Certains indicateurs sont obtenus par des calculs faisant intervenir des valeurs intermédiaires. Ces dernières sont nécessaires lors de la déclaration des indicateurs SISPEA sur le site de l'observatoire national des services de l'eau.

Dans la suite du document, on présente la formulation des calculs et les valeurs utilisées pour l'obtention des résultats finaux d'ordre technique. Chaque indicateur est passé en revue.

La fourniture délivrée ci-après liste à minima les indicateurs d'ordre technique ainsi que ceux dont nous avons connaissance au moment de la rédaction du présent document. Cette fourniture est de ce fait partielle et sera complétée lors de la production du RAD définitif 2023.

12.4.1 D101.1 - Nombre Habitants

Ce nombre est fixe : 10 565 Habitants (Recensement de 2019).

12.4.2 D102.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Rappel :

Fréquence de détermination : Le prix est celui en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport (c'est-à-dire au 1er janvier de l'année N+1 pour l'indicateur relatif à l'année N).

Ce prix est donc le tarif applicable au 1 er Janvier 2024.

12.4.3 Indicateur D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (D151.0)

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.

A noter : l'unité retenue sur l'Observatoire est arbitrairement le jour ouvrable (jo). Il convient, le cas échéant, de convertir au mieux le délai réel dans cette unité et d'utiliser le commentaire pour donner les modalités réelles du règlement de service.

Il s'agit d'une donnée fixée contractuellement par le contrat en vigueur. Sa valeur est de 2 jours.



12.4.4 Indicateur P101.1 Conformité microbiologique de l'eau au robinet (P101.1)

Conformité microbiologique de l'eau au robinet (P101.1)

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

Le service opéré à la communauté des communes dessert plus de 5000 Habitants.

Conformité microbiologique de l'eau au robinet (P101.1)		
Services desservant plus de 5 000 hab ou produisant plus de 1 000 m3/j		
	Année 2022	Année 2003
Nombres de prélèvements microbiologiques conformes	41	47
Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année	41	47
Taux de conformité des prélèvements - microbiologie - P101.1 (%)	100	100

Règle de calcul

- ❖ Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : Nombres de prélèvements microbiologiques conformes / Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année X 100
- ❖ Services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m3/j : Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année, nombres de prélèvements microbiologiques non conformes.

12.4.5 Indicateur P102.1 Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (P102.1)

Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (P102.1)

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.

Le service opéré à la communauté des communes dessert plus de 5000 Habitants.

Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (P102.1)		
Services desservant plus de 5 000 hab ou produisant plus de 1 000 m ³ /j		
	Année 2022	Année 2023
Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes	41	47
Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année	41	47
Taux de conformité des prélèvements - paramètres physico-chimiques - P102.1 (%)	100	100

Règle de calcul

- ❖ Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : Nombres de prélèvements physicochimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année X 100
- ❖ Services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année, nombres de prélèvements physico-chimiques non conformes

12.4.6 Indicateur P103.2B Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eaux potables (P103.2B)

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

La définition de cet indicateur est celle applicable à partir du RPQS 2013.

Voir le détail de la déclaration à la section 2.3.10 L'analyse du patrimoine

12.4.7 Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution (%)



Rendement du réseau de distribution (P104.3)

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Données nécessaires :

- ❖ Les volumes produits sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- ❖ Les volumes achetés en gros (importés) sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- ❖ Les volumes vendus en gros (exportés) sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- ❖ Les volumes comptabilisés sont les volumes consommés issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc..). Ces volumes doivent faire l'objet d'un pro rata temporis pour les ramener à une période de 12 mois
- ❖ Les volumes consommateurs sans comptage. Ces volumes sont estimés
- ❖ Les volumes de service du réseau. Ces volumes sont estimés

Les volumes utilisés pour cet indicateur sont les mêmes que ceux qui sont utilisés pour l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau. On se référera au glossaire joint aux fiches indicateurs pour la définition précise de tous les volumes utilisés.

Règle de calcul =

Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100,
 avec :

- ❖ volume produit + volume acheté en gros = volume mis en distribution + volume vendu en gros
- ❖ volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

P104.3 Rendement du réseau de distribution (%)	
Données nécessaires au calcul de l'indicateur	Valeurs
Volume produit (m ³) sur 365 j	1 052 526
Volume importé (m ³) sur 365 j	0
Volume exporté (m ³) sur 365 j	0
Volume mis en distribution (m ³) sur 365 j	1 052 526
Volume consommé autorisé (m ³) sur 365 j	684 745
Consommations sans comptage estimée (m ³) sur 365 j	49 302,00
Volume de service (m ³) sur 365 j	20 000
Consommations comptabilisées (m ³) sur 365 j	615 445
Rendement du réseau de distribution - P104.3 (%)	65,05 %

12.4.8 Indicateur P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (m³/Km/j)

Volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Les données nécessaires :

- ❖ Les volumes produits sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- ❖ Les volumes achetés en gros (importés) sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- ❖ Les volumes vendus en gros (exportés) sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- ❖ Les volumes comptabilisés qui sont les volumes consommés issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc..). Ces volumes doivent faire l'objet d'un pro rata temporis pour les ramener à une période de 12 mois
- ❖ Les volumes utilisés pour cet indicateur sont les mêmes que ceux qui sont utilisés pour l'indice linéaire de pertes en réseau et le rendement du réseau de distribution. On se référera au glossaire joint aux fiches indicateurs pour la définition précise de tous les volumes utilisés
- ❖ Longueur du réseau de dessert

Règle de calcul :

Indice = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366, avec :

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

$$\text{Indice} = (1\ 052\ 526 - 615\ 445) / (240,14 * 365) = 437\ 081 / 87\ 651,1 = 4,986$$

P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés m3/km/j		
Données nécessaires au calcul de l'indicateur	Valeurs	Utilisation
Volume produit (m³) sur 365 j	1 052 526	x
Volume importé (m³) sur 365 j	0	x
Volume exporté (m³) sur 365 j	0	x
Volume mis en distribution (m³) sur 365 j	1 052 526	
Volume consommé autorisé (m³) sur 365 j	684 745	
Consommations sans comptage estimée (m³) sur 365 j	49 302	
Volume de service (m³) sur 365 j	20 000	
Consommations comptabilisées (m³) sur 365 j	615 445	x
Longueur du réseau de desserte (km)	240,14	x
Indice Linéaire des volumes non comptés P105.3 en m3/Km/j	4,986	

12.4.9 Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)

Pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Données nécessaires :

- ❖ Les volumes produits sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- ❖ Les volumes achetés en gros (importés) sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- ❖ Les volumes vendus en gros (exportés) sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- ❖ Les volumes comptabilisés qui sont les volumes consommés issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc.).
Ces volumes doivent faire l'objet d'un pro rata temporis pour les ramener à une période de 12 mois
- ❖ Les volumes consommateurs sans comptage. Ces volumes sont estimés
- ❖ Les volumes de service du réseau. Ces volumes sont estimés

Les volumes utilisés pour cet indicateur sont les mêmes que ceux qui sont utilisés pour l'indice linéaire des volumes non comptés et le rendement du réseau de distribution.

- ❖ Longueur du réseau de desserte

P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau m³/km/j	
Données nécessaires au calcul de l' indicateur	Valeurs
Volume produit (m ³) sur 365 j	1 052 526
Volume importé (m ³) sur 365 j	0
Volume exporté (m ³) sur 365 j	0
Volume mis en distribution (m ³) sur 365 j	1 052 526
Volume consommé autorisé (m ³) sur 365 j	684 747
Consommations sans comptage estimée (m ³) sur 365 j	49 302
Volume de service (m ³) sur 365 j	20 000
Consommations comptabilisées (m ³) sur 365 j	615 445
Longueur du réseau de desserte (km)	240,14
Indice Linéaire des pertes en réseau - P106.3	4,20 m³/km/j

Règle de calcul :

- ❖ volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros
- ❖ volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau = Pertes en Réseau / (Linéaire de réseau * 365)

Avec les Pertes en réseau

$$\begin{aligned}
 &= \text{Volume mis en distribution (m}^3\text{) sur 365 j} - \text{Volume consommé autorisé (m}^3\text{)} \\
 &\text{sur 365 j} \\
 &= 1\,052\,526\text{ m}^3 \qquad \qquad \qquad - 684\,747\text{ m}^3 \\
 &= 367\,779\text{ m}^3
 \end{aligned}$$

Ainsi, l'indice linéaire de pertes en réseau s'obtient comme suit :

$$\begin{aligned}
 \text{L'indice linéaire des pertes en réseau} &= \text{Pertes en Réseau} / (\text{Linéaire de réseau} * 365) \\
 &= 367\,779\text{ m}^3 / (240,14 * 365) \\
 &= 4,20
 \end{aligned}$$

12.4.10 Indicateur P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (‰)

Fréquence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Le mode de calcul :

Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés X 1000.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées - P151.1		
	Année 2022	Année 2023
Nombre d'interruptions de service non programmées	25	22
Nombre d'abonnés du service	6 466	6 512
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées - P151.1 (%)	3,9	3,37

Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s).

(les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture).

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Les coupures d'eau prises en compte sont celles qui surviennent entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N, quelle que soit la date de l'information faite aux usagers.

12.4.11 Indicateur P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés (P152.1)



Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

Règle de calcul :

Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.

Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés (P152.1)		
	Année 2022	Année 2023
Nombre d'ouverture ayant respecté le délai maximal d'ouverture (D151.0)	165	70
Nombre total d'ouverture de branchements	168	74
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés - P152.1 (%)	98,21 %	94,59%

12.4.12 Indicateur P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Taux d'impayés sur les factures d'eau (P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Règle de calcul :

(Montant des impayés au 31/12/N des factures « eau » émises au titre de l'année N-1) / (montant total TTC des factures émises au titre de l'année N-1) X 100

Le calcul de cet Indicateur nécessite de connaître le Chiffres d'affaires « Eau potable pour l'année N-1.

Ces valeurs sont fournies ci-après :

Taux d'impayés sur les factures d'eau (P154.0)		
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente - P154.0
162 496,31(*)	2 367 952,34 (*)	6,86 % (*)

(*) Facturation et Chiffre d'affaires « Eau potable ».

L'indicateur pour l'assainissement sera calculé en prenant en compte les éléments intermédiaires Chiffre d'affaires Assainissement et Impayés Assainissement.

12.5 Rapport Technique de l'entreprise Sondalp Hydroforage – repêchage de la pompe bloquée au forage de Calebassier.



Tentative de repêchage d'une
pompe bloquée dans le forage
Calebassier à Marie-Galante

Assistance technique

Janvier 2024

Pôle

Maintenance



Sommaire

1	Préambule.....	4
2	Localisation du forage	5
3	Description des travaux	6
3.1	Déroulement de l'intervention	6
3.2	Illustration des phases de l'intervention	7
4	Bilan et recommandations	10
4.1	Bilan	10
4.2	Préconisations.....	10

Liste des Figures

Figure 1	: Cartes de localisation du forage Calebassier (source : Google Earth).....	5
Figure 2	: Centreurs présents dans le forage	10

Liste des Tableaux

Tableau 1	: Déroulement de la mission.....	6
Tableau 2	: Illustration des phases de l'intervention	9

1 PREAMBULE

Une mission d'assistance technique (AT) avait été réalisée du 24 au 28 janvier 2022. Elle avait porté sur la réalisation d'un diagnostic par inspection télévisée sur le forage Calebassier de Marie-Galante, concernant une pompe immergée bloquée dans l'ouvrage.

À la suite de ce diagnostic et de ses conclusions, KARUKER'Ô a souhaité tenter le repêchage de la pompe bloquée selon le protocole proposé par Sondalp-Hydroforage.

Une seconde mission a donc été réalisée du 12 au 24 octobre 2023 pour tenter de repêcher la pompe bloquée. Pour ce faire, du matériel a été préparé en métropole et expédié par container à Marie-Galante.

2 LOCALISATION DU FORAGE

Le forage Calebassier est implanté en partie Est Nord-Est de l'île de Marie-Galante à environ 1,8 km de l'océan Atlantique, comme le montre la figure 1.



Figure 1 : Cartes de localisation du forage Calebassier (source : Google Earth)

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 Déroulement de l'intervention

La mission s'est déroulée sur le site du forage Calebassier du 12 au 24 octobre 2023.

Date	Actions
12 octobre 2023	Transfert du matériel du port de Marie-Galante au forage Calebassier
13 octobre 2023	Installation du chantier Inspection télévisée à l'intérieur de la colonne d'exhaure
14 octobre 2023	Découpe de la colonne d'exhaure <i>La pompe n'a pas chuté au fond du forage lors de cette opération</i>
16 octobre 2023	Extraction de la colonne d'exhaure Inspection télévisée à l'intérieur du forage
17 octobre 2023	Rotation matériel pour poursuite du chantier
18 octobre 2023	Extraction des fragments de tubes PEHD et colliers colson Inspection télévisée à l'intérieur du forage <i>Détection de la présence de centreurs plastique sur une épaisseur de 1,5 à 2 m au-dessus de la pompe bloquée</i>
19 octobre 2023	Tentative d'extraction des centreurs plastique <i>Echec les moyens sur place sont insuffisants pour s'adapter et réussir</i>
20 au 23 octobre 2023	Arrêt chantier pour cause de tempête tropicale <i>Décision par la collectivité de ne pas poursuivre la tentative de repechage (le 23 octobre)</i>
24 octobre 2023	Repli du chantier

Tableau 1 : Déroulement de la mission

3.2 Illustration des phases de l'intervention

Etape	Commentaires
	Installation du trépied de levage avec treuil
	Inspection télévisée avant travaux

	<p>Descente de l'outil de découpe au jet d'eau</p> <p>La découpe de la colonne a été réalisée à 1,22 mètres au-dessus du point de butée (clapet de la pompe à 80,30 m/sommet du tube d'exhaure)</p> <p>Le jet d'eau étant à 15 cm du bas de l'outil, il restait 1,37 m de tubage au-dessus du clapet</p> <p>Le morceau de tube laissé en place était destiné à une reprise de la pompe avec un packer</p>
	<p>Dépose de la colonne ZSM sans résistance particulière : aucun centreur ni aucun collier colson n'était présent</p>
	<p>Retrait des fragments de tubes PEHD, pour une longueur totale d'environ 110 mètres</p>

	<p>Retrait des colliers colson et de quelques centreurs plastique à la pince</p> <p>L'outil n'était pas adapté pour attraper ces centreurs qui tombaient facilement avant d'arriver en surface</p>
	<p>Essai d'extraction des centreurs en essayant de les faire fondre et coller à la source de chaleur, sans succès</p>

Tableau 2 : Illustration des phases de l'intervention

4 BILAN ET RECOMMANDATIONS

4.1 Bilan

Les travaux réalisés ont permis d'extraire la colonne d'exhaure, les fragments de tubes PEHD et les colliers colson. Cependant, il n'a pas été possible d'extraire la pompe bloquée, à cause de centreurs plastique accumulés sur 1,5 m à 2 m au-dessus de la pompe.

D'après nos investigations, ces centreurs ont été installés sur la colonne d'exhaure lors de la mise en place de la pompe. Ces centreurs se sont visiblement détachés soit lors de l'installation de la pompe ou lors de la tentative de sortie de la pompe. Ces centreurs sont en principe utilisés pour centrer les tubes de forage avant qu'ils soient cimentés dans les sols mais leur usage est inadapté au centrage des colonnes d'exhaure.



Figure 2 : Centreurs présents dans le forage

4.2 Préconisations

Il semble envisageable de débloquer la pompe avec une foreuse de type géotechnique. Ce modèle de foreuse semble disponible sur la Guadeloupe.

La fabrication d'un outil du type « cloche » installé au bout du train de tige de la foreuse devrait pouvoir récupérer une partie des centreurs et ressortir la pompe

Il sera aussi utile de réaliser un aménagement pour mettre la foreuse en place car le petit mur construit sur le pourtour de la dalle béton posera un problème.

La conception des colonnes d'exhaure des forages de Marie-Galante semble à repenser car d'après la collectivité toutes les pompes et leur colonne d'exhaure sont équipés avec ces centreurs plastique.

12.6 Rapport des commissaires aux comptes.



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Karuker'O

Attestation du commissaire aux comptes relative à l'application de la procédure d'établissement du compte annuel de résultat de l'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Karuker'O et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur l'application, par la société Karuker'O, de la procédure d'établissement du compte annuel de résultat de l'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les documents joints à la présente attestation ont été établis par votre société dans le cadre de la présentation du compte annuel de résultat de l'exploitation 2023 prévue par la loi n° 95-127 du 8 février 1995 modifiée par le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du directeur financier de la société Karuker'O à partir des livres comptables devant servir à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, étant précisé qu'à la date de la présente attestation, les comptes annuels n'ont pas encore été arrêtés par le président et notre audit de ces comptes est en cours. Il ne nous appartient pas de mettre à jour la présente attestation en fonction d'éventuelles modifications qui seraient apportées aux comptes de l'exercice 2023 ou d'éventuelles anomalies que nous relèverions à l'issue de cet audit.

Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations financières sont précisées dans les documents ci-joints.

Il nous appartient de nous prononcer sur la conformité de la procédure mise en œuvre par la société Karuker'O pour l'établissement du compte annuel de résultat de l'exploitation avec les informations décrites dans le paragraphe II de l'annexe jointe intitulée « Les produits et charges d'exploitation ». Comme le mentionne l'annexe jointe :

- les produits correspondent aux recettes facturées ou estimées au cours de l'exercice et en liaison directe avec les contrats ;
- les charges d'exploitation proviennent des comptes de l'exercice auxquels vient s'ajouter la participation des salariés comptabilisée au niveau du siège.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur les méthodes et les principales hypothèses retenues par la direction de la société Karuker'O.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté à :

S.A.S. à capital variable
408 476 913 9 C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Siège social : 1-2, place des Saïons - 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1



- mener des entretiens avec les responsables financiers de la société Karuker'O afin de prendre connaissance des procédures mises en place pour déterminer les informations figurant dans les documents joints ;
- prendre connaissance des procédures mises en place par la société Karuker'O pour établir les comptes annuels de résultat de l'exploitation et vérifier, par sondages, que l'information résultant de l'application de ces procédures concorde avec les données sous-tendant la comptabilité de la société Karuker'O.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité de la procédure mise en œuvre par la société Karuker'O pour établir le compte annuel de résultat de l'exploitation, objet de l'attestation, avec les informations décrites dans l'annexe ci-jointe.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 23 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Goudard

12.7 Inventaire détaillé des interventions en astreinte en 2023

JANVIER
<p>REGLAGE POMPE BALISIERS</p> <p>FUITE RE/RI CR N°D09UA151942 INDEX 1136 M. DARDOL ARSENE GB</p> <p>FUITE AU CR N°D08UA200192 INDEX 915 M MAGOUDOU M-EDWIGE</p> <p>FUITE AV CR N°08UA200141 INDEX 1035 ROMAIN CLEMENTINE</p> <p>CR ARRACHE N°H20UA050879 A BEAUFILS</p> <p>FUITE AU CR N°H22UA363292 INDEX 0007</p> <p>FUITE BRANCHEMENT LOT. DES BASSES</p> <p>FUITE AU CR N°H21UA606263 MME PISTOL ARLETTE</p> <p>FUITE AU CR N°H22UA363430 MME PECONTAL BRIGITTE</p> <p>FUITE BRT TOTAIN CELINE RTE DE LA TREILLE CR N°I16JA163002. FERMETURE POUR INTERVENTION LE LENDEMAIN.</p> <p>REARMEMENT POMPE SUR FORAGE ETANG NOIR ET APPEL EDF POUR ANOMALIE CABLE AERIEN</p>
FEVRIER
<p>CR ARRACHE PAR VOITURE N°E11IA040370 INDEX 364. MORVANY PIERRE A ST LOUIS.</p> <p>CR CASSE PAR TRACTEUR N°I17JA337103 INDEX 626. REMPLACE PAR H22UA363263. ACTRY THERESE GB</p> <p>CR ARRACHE PAR VOITURE N°I17JA336889 INDEX 115. LANIMARAC EDWIGE GB</p> <p>FUITE ANTIPOL AU CR N°D09UA151839 INDEX 1421/ ETONNO AMBOISINE ST LOUIS.</p> <p>FUITE BRT 32 CAPESTERRE. CR N°H20UA569274 INDEX 188</p> <p>FUITE AU CR N° I20JE064961 INDEX 0000 MARCHE AUX POISSONS. SERRAGE : OK</p> <p>FUITE VA CR N°I13JA113563 INDEX 1106. LOT DES BASSES</p> <p>FUITE RI CR N°I15JA019373 INDEX 971 GB</p> <p>OUVERTURE VANNE RESERVOIR DE COURBARIL</p> <p>FORAGE RABI MIS EN MANUEL</p> <p>FUITE SUR BRT RESILIE ARRACHE PAR UNE VOITURE A CAPESTERRE. POSE RI DROIT.</p> <p>SECTORISATION DE NUIT - SECTEUR ETANG NOIR</p> <p>FUITE ANTIPOL CR N°I13JA096733 ENCELADE JOSE.</p> <p>FUITE BRT. TUYAU ARRACHE CR N°H19UA428248 DELOR MAXIMIN GB.</p> <p>CR ARRACHE N°H20UA051031. GUSTARIMAC ST LOUIS.</p> <p>FUITE ROB CLIENT CR N°C18FA660503 RUTIL GLADYS GB</p> <p>MANIP VANNES CAPESTERRE + FUITE AP. ROB CR N°I11JA040013 QUIDAL MIRALDY</p> <p>CASSE RESEAU DN80 ENTREE RUE DU PRESBYTERE A CAPESTERRE. INTERV RPTP</p>
MARS
<p>FUITE BRT QUIDAL MIRALDY CR N°E11IA040018 INDEX 1294</p> <p>CR ARRACHE PAR CAMION. REMPLACEMENT CR N°H22UA363312 INDEX 93</p>

FUITE AU CR PASSE COUTRIN CR N°113JA096733 INDEX 1323

DEPANNAGE ROUE PONT RACLEUR STEP FOLLE ANSE

FUITE BRT AVEC RPTP. CR N°D08UA200148 INDEX 815. LEPIKA AGNES

CR ARRACHE. POSE CR NEUF A GB

FUITE BRT A PROGRAMMER. CELESTIN JEANNE A GAGNERON CR N°569075
FUITE BRT A PROGRAMMER. JEAN FRANCOIS FRED AU MORNE DES PERES CR
N°004469

FUITE A BEAUFILS MG CONSTRUCTION CR N°107171. FUITE APRES CR

CASSE RESEAU DN150 A BOREE PRES DE MOYSAN DIDIER. INTERV. RPTP

FUITE ANTIPOLLUTION CR 660524. M. PIOVESAN PIERRE LOT. FAROT

FUITE CR SCI ISLOA VERDE CR N°186486. LES HAUTS DES BASSES

BRT RESILIE COUPE PAR DEBROUSSAILLEUSE A GAY.

CONTINUTE DES TRAVAUX RPTP. CHANTIER SAMSON.

AVRIL

2 FUITES RESEAU DN125 A PORT LOUIS. REPARATION AVEC 2 COQUILLES INOX. RPTP

CHANGEMENT BATTERIES RESERVOIR LES SOURCES

FUITE AU CR LA POSTE ST LOUIS N°09UA151913 INDEX 1770

MANQUE D'EAU A CANADA. PURGE BI FACE TERRAIN FOOT : OK

FUITE AU CR N°08LA639466 INDEX 1165, ARRACHE PAR UNE VOITURE

FUITE AV CR N°08UA200091 INDEX 138

CASSE RESEAU CALEBASSIER CAUSEE PAR ENTREPRISE DE FORAGE POTEAUX (BECL).
RPTP

FUITE SUR BRT RESILIE CAUSEE PAR ROUTES DE GUADELOUPE

SECTO DE NUIT BOURG DE GRAND BOURG

SECTO DE NUIT BOURG DE SAINT LOUIS

REPLACEMENT SONDE DE NIVEAU PR BD MARITIME CAPESTERRE

CASSE RESEAU CALEBASSIER CAUSEE PAR ENTREPRISE DE FORAGE POTEAUX (BECL).
INTERV RPTP

FUITE AU CR N°E11MA614388 INDEX 701, M. HAMOUSIN, CAUSEE PAR UNE VOITURE

FUITE AU CR N°C18FA684435 INDEX 247, M. LAPORAL

FUITE AU CR N° I16JA161712 INDEX 710, IDOL SOLANGE.

FUITE BRT M. TOTO JEROME N°C18FA684210 INDEX 115

FUITE RESEAU DN50 SECTION MARECHAL. REPARATION AVEC RPTP

CR N°C18FA684389 INDEX 629 ARRACHE PAR VOITURE

FUITE BRT AVEC RPTP DARDOL MAURICE CR N°H21UA606392 INDEX 78

FUITE BRT AVEC RPTP CR RESILIE BASTARAU ELISA

OUVERTURE SALLE DES FETES TIVOLI + REPARATION FUITE AU CR

MAI

FUITE AVANT CR N°H20UA569227 A LA ZAC DE GRAND ANSE

FUITE AVANT CR N°C18FA684430 INDEX 68 CITE LE PLAMISTE A GB (DEGRADATION
PAR DES ENFANTS)

FUITE AVANT CR N°C18FA684322 INDEX 120 CITE LE PLAMISTE A GB (DEGRADATION
PAR DES ENFANTS)

MANQUE D'EAU MURAT. VANNE RESEAU RESTEE FERMEE APRES LES TRAVAUX DU MATIN

ROUVERTURE VANNE VILLAGE KAWANN APRES FERMETURE DU MATIN

FUITE AU CR N°113JA113429 INDEX 957 ARRACHE PAR UNE VOITURE

OUVERTURE DISTRIBUTION RESERVOIR DE COURBARIL

CR ARRACHE PAR UNE VOITURE CR N°H20UA051095 INDEX 3173

MANIP VANNES RESEAU. BOURG DE CAPESTERRE MIS SUR MORNE CONSTANT

FERMETURE DISTRIBUTION RESERVOIR DE COURBARIL

FUITE AVANT CR N°H20UA051439 INDEX 137 CAUSEE PAR UNE VOITURE

FUITE RI AU CR N°08LA166836 INDEX 1188

FUITE SUITE TRAVAUX AU CR N°08LA639477 INDEX 2161

MESURES DE PRESSION AVEC P. CARTON ET R. BREDENT

SECTORISATION DE NUIT SECTEUR MORNE LOLO

REGLAGE REDUCTEUR DE CANADA FAUP

SECTORISATION DE NUIT SECTEUR ETANG NOIR

MANIP VANNES COURBARIL/MORENE CONSTANT

FUITE AU CR N°H20UA051085 INDEX 177 SYLVAIN WACHTER

MANQUE D'EAU M. GERVELAS CR N°D08UA200015 INDEX 3909. VANNE RESEAU RESTEE FERMEE

MANQUE PRESSION ET CR CASSE N°117JA325720 INDEX406 GUEMISE ANGELIQUE. RENOUV CR PAR N°H22UA363204

MIS POMPE BALISIERS EN MARCHE FORCEE

FUITE AVANT ROB CLIENT CR N°E10IA753335 INDEX 1213. CIMIA JULIETTE

CR N°C18FA660672 INDEX 445 ARRACHE PAR UNE VOITURE

REPLACEMENT BATTERIES RESERVOIR DE BALISIERS

OUVERTURE CR PLUMAIN ROBERT CR N°H20UA051303 INDEX 18

FUITE BRT CAUSEE PAR GETELEC CR N°118JA306963 INDEX 374

FUITE BRT RESILIE CAUSEE PAR TACTO PRES M. BRANCOURT. REPARATION AVEC RPTP

MANQUE D'EAU CR N°H19UA428236 INDEX 194 M. RANELY

FUITE BRT ROUSSEAU SYLVIE

FUITE AV CR N°A20UA051418 INDEX 239 QUIKO BAPTISTA

FUITE SUR BRANCHEMENT RESILIE. REMPLACEMENT RI ARRACHE PAR ROUTE DE GUADELOUPE.

MISE EN ROUTE ET REGLAGE DEBIT DU SURPRESSEUR DESMARAIS

BOUCHE D'INCENDIE RESTEE OUVERTE

CONTINUTE DE SERVICE TRAVAUX CONFAC ST LOUIS

JUIN

CASSE RESEAU FONTE DN200 A GOVERLOT AVEC RPTP

FUITE AVANT CR N°I08UA200139 INDEX 1353

Défaut Sofrel réservoir Les Sources. Dépannage électrique - isolement du régulateur de charge

FUITE ANTIPOLLUTION CR CORALIE N°115JA421984 INDEX 614

FUITE AU CR N° E11A040350 INDEX 666
 MANQUE D'EAU CLIENT CALME ST LOUIS CR N°C18FA660656 INDEX 104. RETSE
 FERME : OUVERTURE

FUITE SOUS SOCLE CR N°C18FA684323 INDEX 551

REARMEMENT POMPE DE FORAGE D'ETANG NOIR

CASSE ANTENNE SOUS BETON. ALIM PROVISOIRE REFAITE EN D32
 FUITE IMMEUBLE SIG PAOKA. FERMETURE PUIS ROUVERTURE PROVISOIRE POUR
 RESERVE PAR LES CLIENTS

REPRISE DES BRANCHEMENTS RESIDENCE PAOKA AVEC RPTP + REPRISE BRT VERMEA CR
 N°684273 (RPTP)

FUITE BRT MARESCHAL A BOREE CR N°325724 +brt resilie

REPARATION ANTENNE SIG SUITE DETECTION VON ROLL AVEC RPTP

REPRISE BRT RIPPON CR N°266194

MANQUE D'EAU CLIENT BANGOUT CR N°161824. MONTAGE PROVISOIRE

MANIP VANNE FERMETURE COURBARIL

JUILLET

FUITE AU CR N°H20UA569022 INDEX 168 - CAUSEE PAR UNE DEBROUSSAILLEUSE
 OUVERTURE RESERVOIR DE COURBARIL

FUITE ENTRE CR N°08UA200081 INDEX 1632 ET LE ROBINET CLIENT

CR N° I17JA337134 INDEX 290 ARRACHE PAR UNE VOITURE

REMISE EN MARCHÉ POMPE FORAGE DE BALISIERS

FERMETURE RESERVOIR COURBARIL

CR N°H19UA428252 INDEX 1264 ARRACHE - ACCIDENT DE VOITURE

FUITE AU CR N°I16JA010857 INDEX 868

FUITE AVANT CR N°H20UA051383 INDEX 293
 FUITE AU CR ENDOMMAGE N°I13JA113539 INDEX 472. REMPLACEMENT PAR CR
 N°H23UA353205

FUITE SUR BRT RESILIE RI ARRACHE A CAPESTERRE

FUITE AVANT CR N°I15JA117871 INDEX 1098

REPLACEMENT POIRE NH PR ENTREE STEP DE VIDON
 MANQUE D'EAU MME SILDILIA A BOREE. CR N° E09NA098005 INDEX 700. PB ÉTAIT EN
 PRIVE...

FUITE SOUFFRANT GUY FUITE AU CR N°H20UA051015 INDEX 263

DEFAUT DISCORDANCE POMPE RABI. ARRETEE PAR JOSUE ...

FUITE CR N° 161555 - MAVOUNZI STELLA MORNE ROUGE

MANQUE PRESSION CR N°336978 JOVIAL RAYMONDE GB. BESOIN TERRASSEMENT

FUITE BRT TOTO A GRAND ETANG. BESOIN TERRASSEMENT

FUITE SOUS SOCLE ABATAN LAMBERT LE HAUT DU MORNE

CHLORATION + PURGE RESEAU DE ST LOUIS

COUPURE, REMISE EN EAU ET PURGE RESEAU ST LOUIS TRAVAUX PONT DE SIBLET

AOUT

FIN TRAVAUX BYPASS RESERVOIR DE LA TREILLE

FIN TRAVAUX RENOUVELLEMENT VANNE CARREFOUR LES SOURCES

FUITE AVANT CR COMMUNE DE CAPESTERRE. CR N°263788

FUITE SOUS SOCLE MARYSE ETZOL A PROGRAMMER

MME ANTOINE CR N°363458 - FUITE AU CR

CASSE RESEAU DN125 ROUTE DU CHÂTEAU MURAT A FAIRE LE LENDEMAIN

REPARATION CASSE RESEAU DN125 ROUTE DU CHÂTEAU MURAT (RPTP)

FUITE MANICORD THERESE A DUGAY

FUITE BOUCHE D'INCENDIE A BOREE

FUITE ROB. CLIENT CR N°113JA096725 INDEX 70

MANIPULATION VANNES RESEAU. BOURG DE CAPESTERRE SUR MORNE CONSTANT

RECHERCHE DE FUITE SUR REFOULEMENT MOUESSANT

FIN TRAVAUX REPARATION REFOULEMENT MOUESSANT A MORNE LOLO

CONTRÔLE FORAGE MOUESSANT, RABI ET SOURCE 1. FAUSSE ALERTE

FUITE ANTIPOL. CR N°H21UA606009 INDEX 48

CR ARRACHE N°H20UA051140 INDEX 79

ACCIDENT DE LA ROUTE : CR ARRACHE N°117JA337105 INDEX 727

FUITE AVANT RI. FERMETURE AU PC. SOUSSEING CR N°116JA161797 INDEX 1418

FUITE AU CR N° I14JA266284 INDEX 552

MANIP VANNES RESEAU AEP : OUVERTURE COURBARIL + FORAGE SOURCE 1 EN AUTO

CASSE RESEAU GOVERLOT DN200 AVEC RPTP

SEPTEMBRE

SECTO DE NUIT SECTEUR BALISIERS NORD

SECTO DE NUIT SECTEUR ETANG NOIR

FUITE AU CR N° H21UA606182 INDEX 77

ROB. CLIENT DEFECTUEUX + FUITE AU CR N°H20UA569803 INDEX 281

FUITE AV CR N°116JA161750 INDEX 669

FUITE BRT RESILIE A PASSONNE. POSE RI.

CR N° H20UA051439 ECRASE. REMPLACEMENT PAR LE N°H23UA353204

FUITE AU CR N°117JA337000 INDEX 175

NIVEAU BAS RESERVOIR MORNE CONSTANT

MANQUE D'EAU DOMAINE DE MURAT. OUVERTURE RI CLIENT.

FUITE AU CR N°115JA 118067 INDEX 491

FUITE BRT ROUSSEAU SYLVIE CRN°D08LA166838 INDEX 1212 AVEC RPTP

OCTOBRE

VIDANGE RESERVOIR DE BALISIERS

INTERVENTIONS AU FORAGE DE BALISIERS

MISE EN MARCHÉ POMPE SOURCE 1

FUITE AU CR M. ERNEST LOUIS ST LOUIS

FIN TRAVAUX PIQUAGE BYPASS AU FORAGE LES SOURCES 1

CR N°098065 ARRACHE A VANNIERS

FUITE BRT A THIBAULT. FERMETURE DU BRT

FUITE M. BROUSSILLON MORNE ROUGE DN40. FERMETURE DU BRT

REARMEMENT DEFAUT VARIATEUR POMPE MOUESSANT

DEFAUT VARIATEUR BALISIERS + RECHERCHE CASSE REFOULEMENT MOUESSANT

FUITE RESEAU AEP MURAT PRES DE COURIOL REBECCA CR N°116JA161707 INDEX 2619 - AVEC RPTP

FUITE BRT CR N°H20UA051290 INDEX 250 - MME. FRANCOIS AUDREY

DEFAUT LIAISON FORAGE BALISIERS. MISE EN MANUEL + REGLAGE DEBIT

DEFAUT LIAISON FORAGE BALISIERS. MISE EN MANUEL + REGLAGE DEBIT

COLIS AU BATEAU

REMISE EN AUTO POMPE BALISIERS + REGLAGE DEBIT

REGLAGE POMPE BALISIERS + POMPE DESMARAIS

NOVEMBRE

SECTORISATION DE NUIT SECTEUR ETANG NOIR ET MAYOLETTE

DEFAUT LIAISON CITERNES BALISIERS

SECTORISATION DE NUIT SECTEUR BOURG DE GRAND BOURG

SECTORISATION DE NUIT SECTEUR TACY

FUITE IMPORTANTE DEVANT BATIMENT B RESIDENCE GAYAC. FERMETURE POUR LA NUIT VU AVEC RESPONSABLE SIG

FUITE AV CR N°117JA325693 INDEX 408 A CAPESTERRE

FUITE AU CR N° 07LA607124 INDEX 624

FUITE BRT. FERMETURE AU PC. CR N°116JA010818 INDEX 417

REPARATION BRT RES. OPALE CR N°116JA010818 INDEX 417 AVEC RPTP

MANQUE D'EAU CR G12BA141477 INDEX 696

DECABLAGE GROUPE ELECTROGENE AU FORAGE DE BALISIERS

DECEMBRE

FUITE PC VERGER LA ROSE. TRACTO A PROGRAMMER

FUITE BAS MORNE PICHERY. EN FAIT, VIDANGE D'UNE PISCINE

MANQUE D'EAU CR N°H20UA569482 INDEX : 232. ROB. CLIENT FERME POUR FUITE APRES CR

DEFAUT LIAISON RESERVOIR LES SOURCES - REMPLACEMENT DES 2 BATTERIES

FUITE AV CR N°H23UA353446 INDEX 03 GB

CR ARRACHE N°H23UA353362 INDEX 72 FAUP

CR N°H23UA357637 INDEX 26 ECRASE PAR UNE VOITURE PETRO ANTOINE LA CHAPELLE THIBAULT

FUITE AU CR N°116JA161724 INDEX 384 CAPESTERRE

FUITE AV CR N°H20UA051013 INDEX 194 GB

FUITE AV CR N°H20UA050959 INDEX 822 ST L.

FUITE AV CR N°H23UA353352 INDEX 110 GB

DEBORDEMENT CITERNES BALISIERS - ARRET POMPE FORAGE

MARCHE POMPE FORAGE BALISIERS

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

CITERNES BALISIERS DEFAUT LIAISON FORAGE - CONTRÔLE POMPE ET NIVEAU

FUITE AV RI CR N°H23UA353288 INDEX 11 GB

NIVEAU BAS CHLORE ST MARC - REMISE EN MARCHÉ DE LA POMPE CL2

FUITE PC AVEC RPTP CR N°H23UA353302 INDEX 6

CHANGEMENT ROB CLIENT HS CR N°116JA011417 INDEX 2710

NETTOYAGE ET DESINFECTION DU RESERVOIR DE BALISIERS AVANT PRELEVEMENT
POTABILITE

SECTORISATION DE NUIT SECTEUR LES BASSES

MANQUE D'EAU CAPESTERRE BOURG. OUVERTURE BYPASS RESERVOIR DE MORNE
DES PERES

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 971-249710047-20240705-2024_07_05_02-DE

Berser
Levraut

KARUKER'O
EAUX DE GUADELOUPE



**CC De Marie-Galante
DSP Eau Potable Assainissement**

Service de l'eau

**Rapport annuel
du délégataire
2023**